



14 boulevard Jacques Duclos
40220 TARNOS

Direction Éducation Enfance Jeunesse
Tél. 05 59 64 49 53



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet Éducatif Territorial de la Ville de Tarnos 2021-2024



Avant-Propos

Comme toutes les communes du littoral aquitain, Tarnos, située à l'extrême sud des Landes, à la frontière des Pyrénées Atlantiques et notamment de Bayonne, est empreinte d'une pression démographique forte mais maîtrisée.

Inscrite au cœur de l'agglomération bayonnaise, dans le schéma de cohérence territoriale de la Communauté du Pays Basque Adour, la commune met en œuvre depuis de nombreuses années une politique d'aménagement urbain qui lui permet en effet d'accompagner cette évolution en termes de logements, d'emplois, d'équipements urbains et de préservation de l'environnement.

Elle met en œuvre également des politiques éducatives ambitieuses, qui sont rassemblées dans des projets éducatifs territoriaux successifs, contractualisés avec les services de l'État et notamment de l'Éducation Nationale. Le PEDT 2018-2021 étant arrivé à son terme, il doit être renouvelé pour la rentrée 2021.

Le contexte sanitaire exceptionnel et inédit dans lequel le PEDT a été élaboré explique la procédure particulière qui a présidé à son élaboration.

D'abord, la commune a bénéficié d'un report d'un an du PEDT 2017-2019. En effet, le confinement total imposé au niveau national du 16 mars et jusque fin mai a entraîné une grande désorganisation des projets et a conduit l'ensemble des acteurs éducatifs à se concentrer essentiellement sur la gestion de la crise dont les enfants et les jeunes ont été les premières victimes.

Ensuite, parce qu'il perdure encore aujourd'hui, il est difficile d'organiser les réunions de concertation nécessaires à l'élaboration de ce type de document. Cependant, les éléments développés s'appuient beaucoup sur l'existant, sur les partages formels ou informels avec les acteurs éducatifs.

La concertation s'est déroulée de la façon suivante :

- D'octobre à décembre se sont tenues des rencontres entre les services de la ville agissant sur le secteur de l'éducation, des rencontres avec des acteurs associatifs locaux, des échanges en conseils d'écoles, une réunion des directeurs...

- Le PEDT a été adressé à M. l'Inspecteur de circonscription et aux directeurs d'écoles de la ville quelques jours avant une réunion qui s'est tenue en mairie le 11 mars 2021.

La présentation du PEDT n'a alors pas suscité de débat. Celle-ci venant après la commission de dérogation, et reconnaissant un envoi tardif du projet de document, il a été proposé aux directeurs de mettre en place deux réunions en présentiel : une pour les 4 maternelles, une autre pour les 5 élémentaires.

Les directeurs d'écoles en élémentaire n'ont pas pu se rendre disponibles les 25 et 30 mars proposés et ont finalement préféré nous indiquer qu'ils nous feraient remonter leurs remarques par écrit. En maternelle, la réunion s'est tenue le 25 mars 2021.

- Une présentation du pré-projet à la réunion des parents d'élèves du 3 mars 2021 a donné lieu à des échanges riches et a permis de compléter le document, notamment concernant les outils de communication et les besoins des enfants en difficulté. Le document affiné leur a été adressé le 18 mai, avant un nouveau temps d'échanges programmé le Jeudi 27 mai.

- Le document a été adressé aux partenaires suivants :

- centre de loisirs de Tarnos (temps de travail réalisé le 10 mai pour compléter le projet) ;
- collège de Tarnos (temps de travail prévu le 18 mai)
- AAFS (temps de travail prévu le 20 mai)

- Il a également été adressé le 5 mai aux personnes associées : caf 40, service départemental de la jeunesse et des sports (SDJS). jeunesse du ministère de l'éducation nationale

Le document final a été soumis à l'avis des conseils d'écoles du 3^e trimestre 2021. Les avis sont les suivants :

École maternelle Charles Durrotty (en attente du compte rendu)

PEDT adopté à l'unanimité

École maternelle Jean Jaurès (en attente du compte rendu)

Avis favorable

École maternelle Robert Lasplacettes

Les membres du conseil d'école valide le PEDT, avec des réserves (notamment sur l'organisation du temps de travail des ATSEM, qui ne peuvent être présentes sur l'ensemble du temps scolaire, tel que les matinées du mercredis)

École maternelle Odette Duboy

Avis défavorable=5 ; abstention=2 ; avis favorable=1

Les enseignantes et les représentantes des parents d'élèves ont précisé qu'elles donnaient un avis uniquement sur la partie du PEDT qui concernait l'école maternelle.

École primaire Henri Barbusse

Le conseil d'école n'a pas voté mais il a donné un avis plutôt favorable sur les grands objectifs éducatifs du PEDT mais ne s'est pas exprimé sur le point des rythmes scolaires.

École élémentaire Félix Concaret

PEDT validé

École élémentaire Jean Mouchet

Souhait des enseignants de revenir à 4 jours..., ils ne se sentent pas écoutés et donc ne veulent pas donner leur avis.

Les parents ne se sont pas prononcés

École élémentaire Daniel Poueymidou

Le résultat du vote à main levée est le suivant : 7 voix pour, 7 voix contre

École élémentaire Jean Jaurès (en attente du compte rendu)

Avis favorable

Le document a enfin été adressé au DASEN. La commission d'instruction du 5 juillet 2021 a validé le document.

État des lieux du territoire.....	9
Tarnos une identité bien singulière.....	11
Une histoire singulière.....	11
Un développement économique maîtrisé.....	11
Un environnement privilégié.....	11
Une attractivité démographique.....	12
Tarnos, une démographie dynamique.....	13
Une pression démographique maîtrisée.....	13
Une structure qui se maintient.....	13
Une population plutôt jeune.....	13
Mais un nombre d'enfants par famille qui tend à décroître.....	14
L'accueil de l'enfant et du jeune à Tarnos.....	15
L'accueil du tout-petit.....	15
Les écoles publiques, privées et instructions à domicile.....	16
Le collège Langevin Wallon.....	20
Le Lycée Ambroise Croizat.....	21
Le périscolaire et l'extrascolaire.....	23
Les 3-10 ans.....	23
Les accueils périscolaires.....	23
Le centre de loisirs des mercredis et des vacances.....	24
Les parcours éducatifs.....	25
L'animation de la pause méridienne.....	25
Les 11-25 ans.....	26
L'Espace Jeunes 11-17 ans.....	26
L'information Jeunesse.....	26
Les animations sportives.....	27
Les animations sportives et l'école multisport.....	27
La gestion des espaces.....	28
La culture.....	29
Les manifestations culturelles locales.....	29
L'école municipale de musique.....	29
La médiathèque les Temps Modernes.....	30
La cuisine centrale.....	30
Le Centre communal d'action sociale.....	30
Les partenaires locaux.....	31
Le mouvement associatif local.....	31
Habitat Jeunes Sud Aquitaine (HJSA).....	32
Centre Perf.....	32
L'Association européenne des handicapés moteurs (AEHM).....	32
Maison d'enfants de Castillon (MECS).....	32
L'Association d'Aide Familiale et Locale (AAFS).....	32
Le Trait d'Union – Caminante.....	32
Les partenaires institutionnels.....	33
La Région Nouvelle Aquitaine.....	33
Le Conseil Départemental des Landes.....	33
La protection maternelle et infantile.....	33
La prévention spécialisée.....	33
La mission locale landaise.....	33

La communauté de communes du Seignanx.....	33
Le comité de bassin d'emploi du Seignanx (PCTE, PLIE).....	34
Le groupement d'employeurs « A lundi ».....	34
La coopérative d'activités et d'emplois Interstices Sud Aquitaine.....	34
Le CPIE du Seignanx.....	34
Pôle Emploi.....	34
Les partenaires signataires.....	34
L'Éducation Nationale.....	34
La CAF des Landes.....	35

Le Projet Éducatif Territorial 2020-2023..... 37

1ère partie : Le temps scolaire.....	41
Un aménagement des temps respectueux des rythmes de l'enfant.....	42
L'aide aux enfants à besoin particulier et l'inclusion scolaire.....	47
Des professionnels de l'éducation bienveillants et bien formés.....	53
Des moyens et des locaux adaptés et entretenus.....	57
2° partie : L'éducation partagée, le défi.....	61
La transversalité des acteurs éducatifs.....	65
Les espaces de partage réguliers.....	65
Coordination et pilotage du PEDT.....	68
L'accompagnement à la parentalité.....	71
L'information, communication et valorisation.....	75
3° partie : Les grands objectifs éducatifs.....	77
L'émancipation culturelle.....	79
De l'accès au langage, à la lecture et à l'écriture.....	79
La Médiathèque Les Temps Modernes, l'outil support pour tous..	80
La Musique, un axe fort de la politique municipale.....	81
Théâtre, danse, spectacle vivant, le cœur de l'action.....	81
L'éducation physique, sportive et motricité.....	85
Soutien dans le cadre périscolaire.....	85
Soutien aux associations sportives.....	85
Actions de valorisation des pratiques.....	86
Renforcement des équipements.....	87
La citoyenneté en route.....	89
Le bien vivre ensemble.....	89
L'ouverture d'esprit et la découverte de l'autre.....	90
Découverte des métiers et insertion professionnelle.....	91
Participation citoyenne.....	91
La démarche alimentaire de territoire.....	93
Qualité gustative des plats et attractivité de la restauration scolaire	93
Éducation au goût, à la diversité et à l'équilibre alimentaire.....	93
Développement des produits locaux, bio et labellisés.....	94
Lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets.	96
L'environnement et la transition écologique.....	97
Le bien-être et le retour aux sources.....	97
Jardinage en herbe.....	98
L'extérieur comme terrain de jeux.....	98
Vivre bien, c'est adopter les bons gestes.....	99
Se déplacer : stop à la culture de la voiture.....	100

Le projet éducatif numérique.....	101
Les dotations en équipement scolaire.....	101
Les dotations en équipement périscolaire.....	102
Les ressources pédagogiques.....	103
La formation des acteurs.....	103
La prévention écran.....	104
La prévention.....	105
La prévention santé.....	105
Les dangers de l'Océan.....	106
La prévention routière.....	106
La lutte contre le harcèlement et les discriminations.....	107
La gestion des émotions.....	108
La prévention contre l'exclusion sociale des jeunes adultes.....	108

L'évaluation..... 109

Les annexes..... 115

L'évaluation qualitative.....	117
Le vote sur l'organisation du temps hebdomadaire.....	130
L'aménagement du temps de l'enfant.....	131
La charte des ATSEM.....	135
La tarification.....	147
Glossaire de partenaires.....	153

État des lieux du territoire

Tarnos, une identité bien singulière

Ville de la proche périphérie bayonnaise, Tarnos bénéficie d'une attractivité économique importante issue de son histoire mais aussi d'actions impulsées au fil du temps en matière d'économie sociale et solidaire.

Une histoire singulière

Depuis le détournement de l'Adour en 1 578, son rattachement au département des Landes, à la forte empreinte laissée par les Forges de l'Adour (1881) qui a donné naissance au quartier des Forges, des luttes sociales aux reconversions successives menées dans les années 70 à la fermeture de l'usine sidérurgique, sans oublier la période de la Résistance à l'ennemi nazi et le lourd tribut payé par les Tarnosiennes et les Tarnosiens dont la plupart des écoles portent aujourd'hui le nom et au premier rang desquels deux maires de la ville, **Tarnos est une ville qui bénéficie d'une riche histoire sociale, qui donne sens aux actions menées encore aujourd'hui.**

Un développement économique maîtrisé et attractif

A Tarnos, l'intervention publique constitue un axe fort qui a vocation à garantir un développement harmonieux, respectueux des hommes et de l'environnement.

Le développement d'un secteur de **l'économie sociale et solidaire sur l'espace Bertin** font aujourd'hui de la commune un modèle du genre reconnu au niveau régional, voire national, qui fonctionne comme un laboratoire d'idées et d'actions impulsées par le Comité de Bassin d'Emploi et le Pôle de Coopération Territoriale.

Ce gros secteur coexiste et œuvre à développer des partenariats divers avec **les entreprises industrielles de la zone industrialo-portuaire**, notamment quelques grandes entreprises telle que SAFRAN avec laquelle la commune a développé une crèche partenariale de 30 places ou encore des entreprises sidérurgiques qui s'installent sur la commune.

Il est également un des partenaires essentiels **des services publics** mis en place sur la commune, et notamment des services liés à l'éducation et l'émancipation humaine.

Sur le territoire communal, le nombre d'emplois (5 700) est supérieur à la population active (5 500), signe d'une belle vigueur économique.

Un environnement privilégié

70 % du territoire reste aujourd'hui en zone naturelle ou agricole, avec une diversité remarquable des espaces sensibles :

- l'Océan atlantique qui borde la commune à l'ouest et ses 4 km de plage, dunes et forêts préservées dont la gestion est confiée à l'Office National des Forêt et le Conservatoire du littoral,
- des étangs classés,
- les Barthes de l'Adour de l'autre côté, à l'est,
- au centre le Parc de Castillon et le futur écolieu Lacoste, véritables poumons verts de la ville situé en centre ville.

Préserver cet environnement et contribuer à la transition écologique de la commune est un défi majeur du projet éducatif territorial. **L'accueil progressif des populations nouvelles doit être accompagné.**

Une attractivité démographique

A partir des années 2000, l'urbanisation a été réorientée, sur la base d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme, vers une densification du centre ville permettant ainsi d'accueillir les nouvelles populations tout en préservant les espaces qui constituent la richesse environnementale du territoire.

Par ailleurs, la ville prête attention à la mixité sociale et bénéficie d'un parc de **logements locatifs sociaux** important.

L'attractivité du territoire implique de développer le nombre de logements de la commune. **Le Plan Local de l'Habitat du Seignanx 2020-2025** a fixé pour la commune un objectif de construction 774 logements, soit 129 logements/an. Ceux-ci seront principalement construits en centre ville.

Plusieurs aires de jeux et parcs urbains parsèment la ville comme autant d'appel à développer une vie sociale forte autour des espaces publics.

Le centre ville dévoile peu à peu son futur visage, depuis le parc de la Médiathèque, la place Alexandre Viro, et les projets urbains divers appelés à se développer à brève échéance dans une vision forte de réaliser une ville-jardin où les habitants seront appelés à s'approprier des espaces extérieurs attractifs.

L'arrivée du Trambus et les aménagements cyclables et piétons qui l'accompagnent, viennent encore renforcer cet appel à profiter pleinement des espaces publics, tout comme la culture de la marche à pied qui s'installe peu à peu pour les habitants.

Tarnos, une démographie dynamique

Une pression démographique maîtrisée

La population tarnosienne a plus que doublé ces 50 dernières années. Néanmoins, dès le début des années 1970, les Municipalités successives ont réfléchi à des outils permettant de maîtriser et d'accompagner cette dynamique. Au regard des chiffres de l'INSEE, on peut remarquer que l'évolution est en moyenne de 11 % tous les 8 ans.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Population	5 054	6 959	8 219	9 099	10 076	11 154	12 423	12 264
Densité moyenne (hab/km²)	192,5	265,0	313,0	346,5	383,7	424,8	473,1	467,0

Une structure démographique qui se maintient

Les chiffres de l'INSEE révèlent une structuration qui se maintient. Toutefois, on remarque que le taux de natalité en baisse sur la dernière période. Cette donnée sera à surveiller.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Variation annuelle moyenne de la population en %	4,7	2,4	1,3	1,1	1,3	2,2	-0,3
due au solde naturel en %	0,5	0,3	0,1	0,2	0,3	0,4	0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	4,2	2,1	1,2	1,0	1,0	1,7	-0,3
Taux de natalité (‰)	14,8	11,5	10,2	10,2	11,3	12,3	9,3
Taux de mortalité (‰)	9,5	8,9	9,1	8,4	8,2	7,9	8,5

Une population plutôt jeune

La population de la commune est plutôt jeune : 30 % des habitants ont moins de 30 ans. On constate néanmoins une évolution en baisse sur les tranches d'âges de 0-14 ans, qui correspond à celle des parents 30-44 ans.

Population par grandes tranches d'âges depuis 2007

	2007	%	2012	%	2017	%
0 à 14 ans	2 166	19,4	2 249	18,1	2 029	16,5
15 à 29 ans	1 659	14,9	1 831	14,7	1 960	16,0
30 à 44 ans	2 559	22,9	2 631	21,2	2 134	17,4
45 à 59 ans	2 289	20,5	2 553	20,6	2 664	21,7
60 à 74 ans	1 490	13,4	2 084	16,8	2 203	18,0
75 ans ou plus	991	8,9	1 075	8,7	1 274	10,4
Ensemble	11 154	100,0	12 423	100,0	12 264	100,0

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Cette jeunesse entraîne pour la ville et ses partenaires une responsabilité forte en matière éducative depuis plusieurs années.

Mais un nombre d'enfants par famille qui tend à décroître

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	3 264	100,0	3 715	100,0	3 573	100,0
Aucun enfant	1 563	47,9	1 825	49,1	1 743	48,8
1 enfant	754	23,1	906	24,4	885	24,8
2 enfants	711	21,8	776	20,9	690	19,3
3 enfants	196	6,0	170	4,6	210	5,9
4 enfants ou plus	40	1,2	38	1,0	45	1

L'accueil de l'enfant et du jeune à Tarnos

La jeunesse de la population tarnosienne confère à la commune une responsabilité importante en matière éducative, responsabilité dont les équipes municipales successives se sont emparées au fur et à mesure des années :

- en développant un réseau de partenariat autour de la petite enfance ;
- en faisant le choix réaffirmé à chaque occasion de réaliser des écoles de taille modeste, permettant un accueil des enfants d'une qualité reconnue, en ce qu'il assure non seulement les bonnes conditions d'accueil des enfants sur le temps scolaire mais également sur le temps non scolaire, dans les quartiers,
- en s'inscrivant dans un partenariat actif avec le collège Langevin Wallon ainsi qu'avec le Lycée Professionnel Ambroise Croizat installés sur la commune,
- en accompagnant les familles des lycéens, en complément des politiques publiques menées par la Région Nouvelle Aquitaine.

L'accueil du tout petit

L'éducation commence dès la naissance.

La petite enfance est un moment particulièrement important, un temps où les apprentissages sont fulgurants et où certaines familles sont parfois fragilisées par l'arrivée nouvelle d'un petit être.

Jusqu'en 2001, la commune bénéficiait du réseau des assistantes maternelles, dont l'animation était confiée depuis 1979 à l'association d'aide familiale et sociale (AAFS).

La question de créer une structure collective pour l'accueil de la petite enfance s'est réellement posée au niveau municipal au milieu des années 1990. Le premier multi-accueil « Les Petits Matelots » a ouvert le 5 septembre 2001 (20 places).

Dès mars 2006, la mise en place d'un Observatoire de la Petite Enfance a permis, en effet, d'œuvrer à développer le partenariat avec les acteurs de la petite enfance, partenariat d'une richesse exceptionnelle, avec :

- les services de la PMI et de l'ASE
- les services de la CAF
- l'Association d'aide familiale et sociale qui anime le réseau des assistantes maternelles et gère une crèche familiale ;
- l'association Caminante – Trait d'Union qui travaille sur l'accompagnement à la parentalité

Sous l'impulsion de la coordinatrice Petite Enfance, l'Observatoire Territorial de la Petite Enfance permet aux acteurs éducatifs de se retrouver très régulièrement non seulement pour observer les évolutions des besoins du territoire mais aussi œuvrer, en commune, pour le développement des grands axes éducatifs partagés.

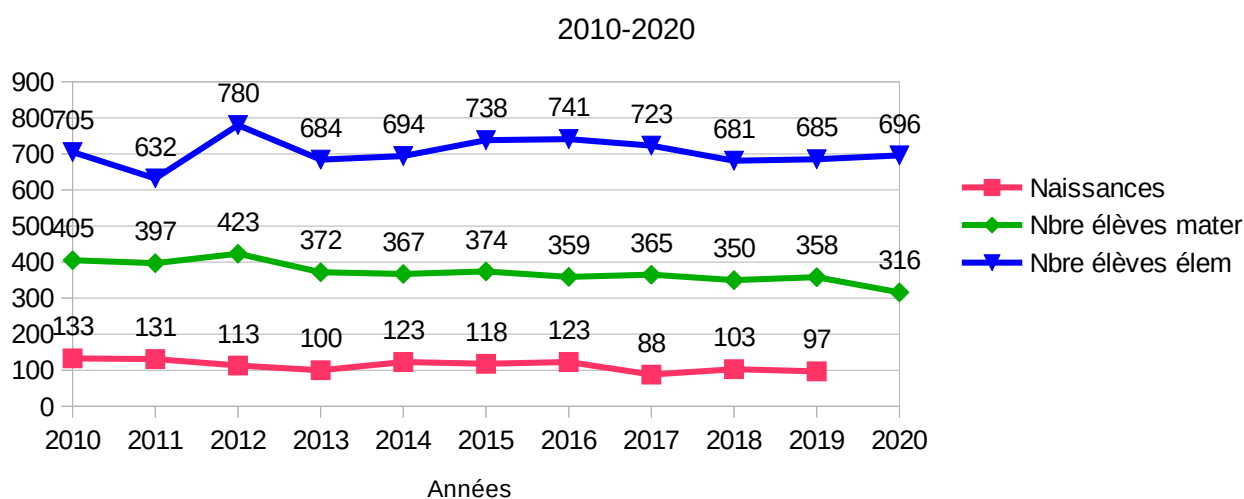
En 2007, sous l'égide de l'Observatoire Petite Enfance, la commune confiait au CREDER (Centre de Recherche et d'Étude pour le Développement Économique et Social Régional) de mener une étude diagnostic pour les besoins en matière de petite enfance sur la commune. Depuis, l'ouverture de la **micro-crèche « Les Moussaillons »** en septembre 2010 (10 places), puis la **crèche Antoine de Saint-Exupéry**, crèche partenariale avec l'entreprise SAFRAN (30 places dont 10 pour l'entreprise SAFRAN), en septembre 2014, ont permis de conforter l'offre d'accueil sur la commune.

En 2019, pour répondre aux besoins exprimés par les familles de développement d'accueil collectif, l'association AAFS a ouvert une nouvelle micro-crèche (10 places), la micro-crèche Juan Miro, en recrutant des assistantes maternelles du territoire.

Dans le secteur « Petite Enfance », sous l'impulsion de la coordinatrice Petite Enfance, la dynamique est forte grâce notamment à la subvention d'éveil culturel du conseil départemental des Landes, mise en place pour les structures d'accueil de petite enfance. Pour rappel, chaque structure de la commune perçoit cette subvention pour mettre en œuvre les actions identifiées au sein de l'Observatoire de la Petite enfance (10 000 € pour les deux multi-accueils Petits Matelots et Saint-Exupéry ainsi que pour la crèche familiale, 3 000 € pour la micro-crèche municipale Les Moussaillons et la micro-crèche Juan Miro).

Les écoles primaires publiques, tarnosiennes

Évolution de la démographie scolaire

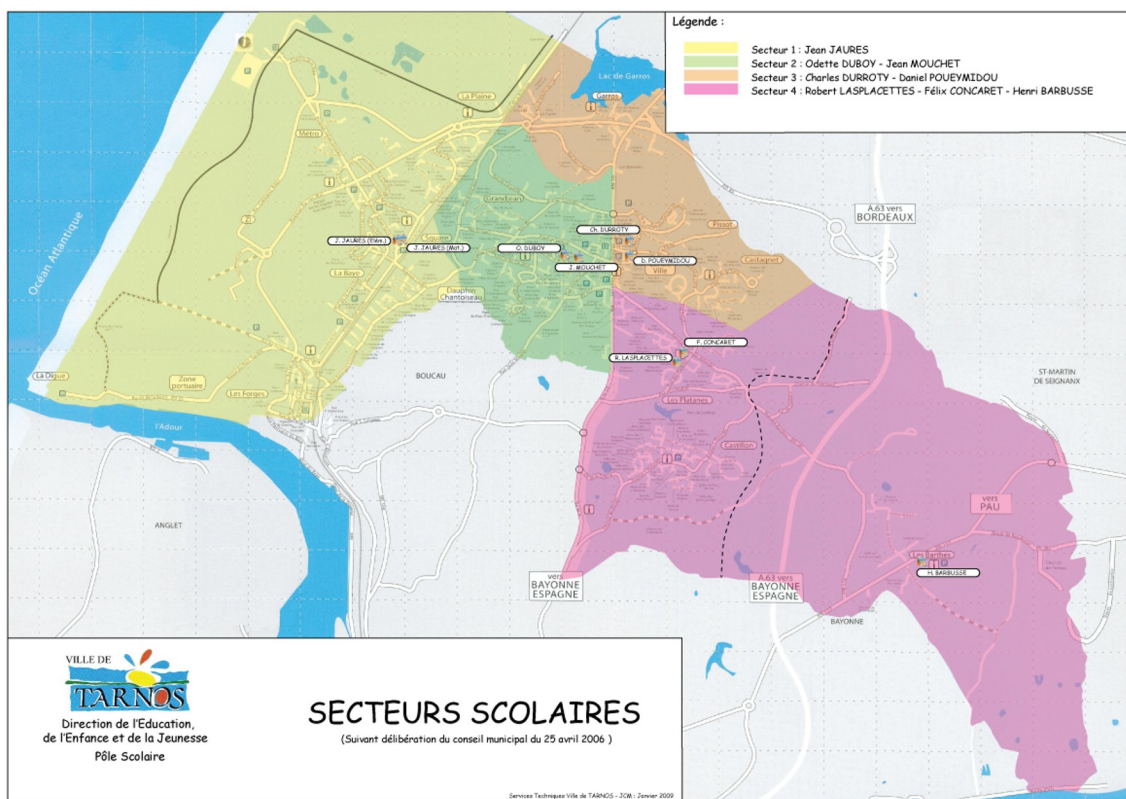


Du point de vue scolaire, la ville a fait le choix d'une organisation par secteur, sur la base de petites écoles à même d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. La population scolaire, dans les écoles publiques, est relativement stable depuis dix ans, même si l'année 2020 accuse une légère baisse des effectifs en maternelle. **Dans une volonté sans cesse réaffirmée de qualité de l'accueil des enfants, la ville s'est inscrite de la construction et l'entretien de 4 groupes scolaires, réunissant maternelle et élémentaire,**

- écoles maternelle et élémentaire Jean Jaurès
- école maternelle Odette Duboy et élémentaire Jean Mouchet
- école maternelle Charles Durroty et élémentaire Daniel Poueymidou,
- école maternelle Robert Lasplacettes et élémentaire Félix Concaret

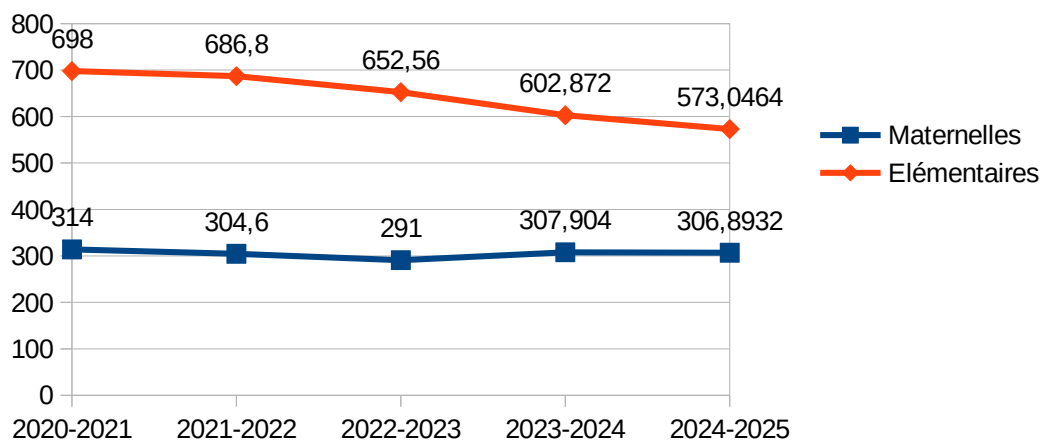
auxquelles s'ajoute une petite école dans le quartier rural de la ville, le quartier des Barthes de l'Adour, l'école Henri Barbusse, qui ne comporte que 2 classes à niveaux multiples. **La Municipalité de Tarnos réaffirme clairement son attachement à toutes ces écoles qui permettent, au-delà d'un accueil plutôt familial dans de petites unités, de conforter le lien social, de vivre les quartiers et développer les cheminements doux vers les écoles.**

L'organisation de l'accueil des élèves se fait selon une carte scolaire, définie par délibération du 25 avril 2006.



Evolution des effectifs scolaires

Projections 2020-2025 (hors dév urbain)



Les effectifs par groupe scolaire ont évolué ces dernières années.

Une réflexion sur les contours de la carte scolaire est envisagée pour en vérifier la pertinence.

La sociologie des familles

Les familles des enfants scolarisés dans les écoles publiques élémentaires, recensés sur la base des quotients familiaux, sont pour l'essentiel modeste. Mais la répartition de la population scolaire dans les écoles montre que la mixité sociale s'équilibre à peu près d'un quartier à l'autre.

QUOTIENTS FAMILIAUX	2015	2016	2017	2018	2019	2020
J JAURES						
QF connu	280	274	261	234	225	252
QF non connu	24	17	22	56	64	37
Plus de 1200€/mois	35,71 %	41,97 %	42,91 %	40,17 %	40,89 %	52,38 %
Dont plus de 1800€/mois	5,71 %	14,23 %	13,41 %	11,54 %	12,89 %	13,10 %
Moins de 1200 €/mois	64,29 %	58,03 %	57,09 %	59,83 %	59,11 %	47,62 %
Dont moins de 786 €/mois	36,43 %	32,85 %	37,55 %	32,91 %	32,89 %	34,92 %
DUBOY/MOUCHET						
QF connu	256	265	251	214	200	233
QF non connu	36	10	24	39	43	21
Plus de 1200€/mois	36,33 %	37,36 %	35,06 %	37,38 %	36,00 %	37,77 %
Dont plus de 1800€/mois	8,59 %	10,57 %	10,76 %	8,41 %	9,00 %	10,30 %
Moins de 1200 €/mois	63,67 %	62,64 %	64,94 %	62,62 %	64,00 %	62,23 %
Dont moins de 786 €/mois	42,58 %	38,49 %	40,64 %	38,79 %	36,00 %	34,76 %
DURROTY/POUEYMIDOU						
	11	16	24	22	23	24
QF connu	220	258	220	196	182	210
QF non connu	23	12	23	49	42	21
Plus de 1200€/mois	29,55 %	32,17 %	36,82 %	41,33 %	39,01 %	39,52 %
Dont plus de 1800€/mois	5,00 %	6,20 %	10,91 %	11,22 %	12,64 %	11,43 %
Moins de 1200 €/mois	70,45 %	67,83 %	63,18 %	58,67 %	60,99 %	60,48 %
Dont moins de 786 €/mois	50,45 %	48,06 %	46,82 %	39,29 %	41,21 %	40,00 %
LASPLACETTES/CONCARET						
QF connu	224	243	237	217	201	205
QF non connu	30	14	23	40	44	33
Plus de 1200€/mois	40,63 %	37,04 %	36,29 %	44,70 %	42,29 %	39,51 %
Dont plus de 1800€/mois	7,14 %	10,70 %	10,97 %	9,68 %	10,95 %	9,76 %
Moins de 1200 €/mois	59,38 %	62,96 %	63,71 %	55,30 %	57,71 %	60,49 %
Dont moins de 786 €/mois	33,93 %	35,39 %	33,76 %	29,03 %	33,33 %	32,20 %
HENRI BARBUSSE						
QF connu	28	34	38	33	27	27
QF non connu	3	2	1	0	5	5
Plus de 1200€/mois	35,71 %	26,47 %	26,32 %	36,36 %	29,63 %	51,85 %
Dont plus de 1800€/mois	7,14 %	8,82 %	10,53 %	12,12 %	7,41 %	7,41 %
Moins de 1200 €/mois	64,29 %	73,53 %	73,68 %	63,64 %	70,37 %	48,15 %
Dont moins de 786 €/mois	28,57 %	41,18 %	31,58 %	36,36 %	22,22 %	29,63 %
TOTAL						
QF connu	1008	1074	1007	894	835	927
QF non connu	116	55	93	184	198	117
Plus de 1200€/mois	35,62 %	36,87 %	37,44 %	40,72 %	39,28 %	42,93 %
Dont plus de 1800€/mois	6,65 %	10,43 %	11,52 %	10,29 %	11,26 %	11,11 %
Moins de 1200 €/mois	64,38 %	63,13 %	62,56 %	59,28 %	60,72 %	57,07 %
Dont moins de 786 €/mois	40,28 %	38,73 %	39,23 %	34,90 %	35,21 %	35,28 %

Cette étude révèle combien la tarification des services est un outil important de mixité sociale. La ville s'enorgueillit depuis longtemps de mettre en place des tarifs attractifs, tenant compte des quotient familiaux (voir en annexe III)

Les autres écoles primaires

Si quelques petits Tarnosiens sont également scolarisés dans les écoles publiques des villes voisines, par dérogation, il convient également d'avoir à l'esprit que des enfants échappent à l'éducation nationale, soit parce qu'ils vont en école privée, soit qu'ils soient déclarés en instruction à domicile (IAD).

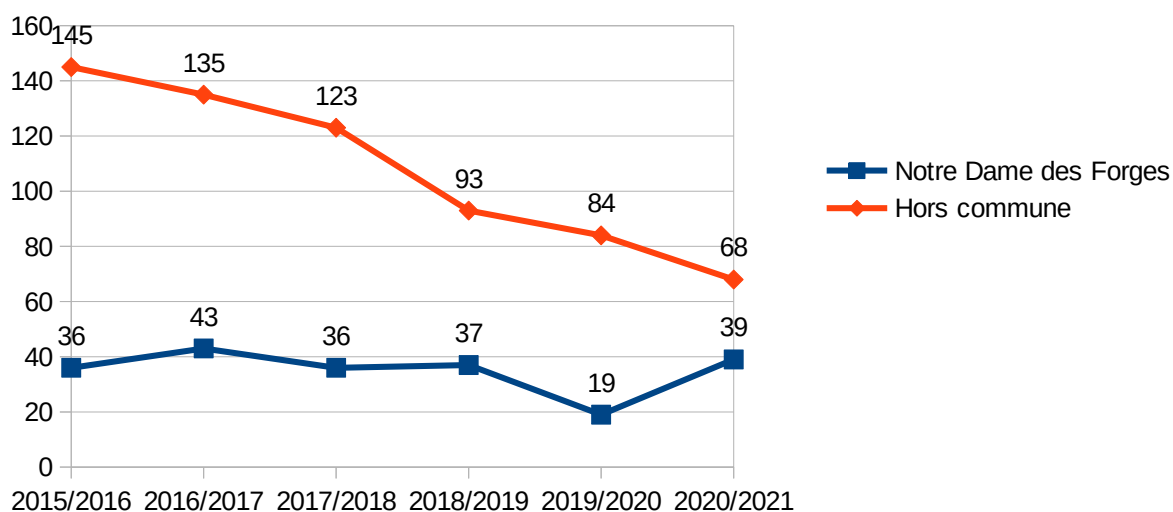
D'autres élèves vont également en école privée dans d'autres communes, soit par choix culturel (ikastola), soit par choix pratique.

L'école Notre Dame des Forges de Tarnos, conventionnée, capte en effet plusieurs élèves tarnosiens.

Enfin, **une nouvelle école privée, non encore conventionnée**, vient de voir le jour dans le quartier des Barthes. A la rentrée 2020-2021, 3 enfants Tarnosiens étaient scolarisés dans cette école.

Nombre d'élèves tarnosiens fréquentant les écoles privées

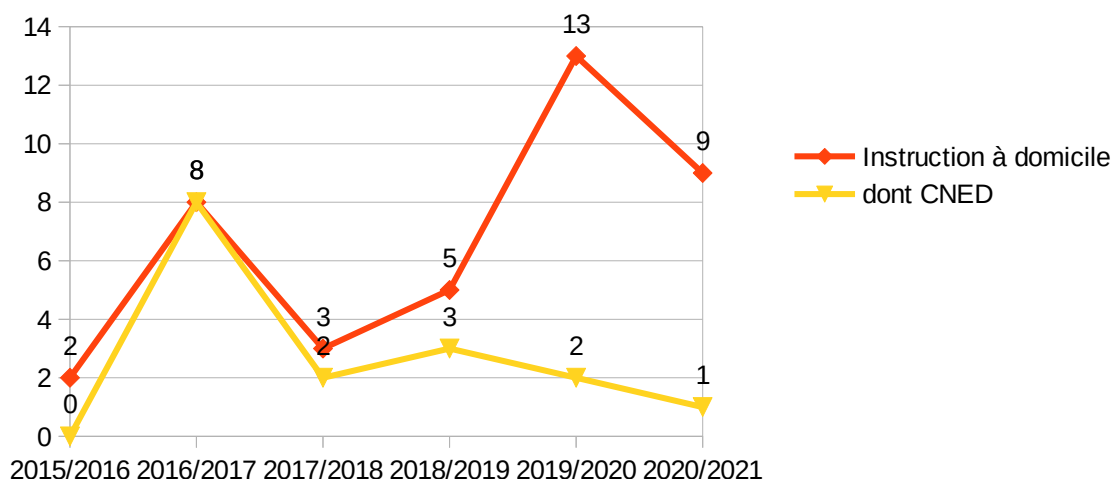
Depuis 2015-2016



Les déclarations en instructions à domicile (IAD) sont peu nombreuses.

Instruction à Domicile

Depuis 2015-2016



Le collège Langevin-Wallon

Le collège Langevin-Wallon est situé dans un quartier résidentiel proche de l'océan.

L'établissement jouit d'un cadre agréable, dans un environnement sûr.

L'établissement accueille tous les élèves issus des 5 écoles primaires publiques et quelques élèves de l'école privée Notre Dame des Forges ainsi que quelques élèves de communes voisines qui bénéficient de dérogation (principalement Boucau).



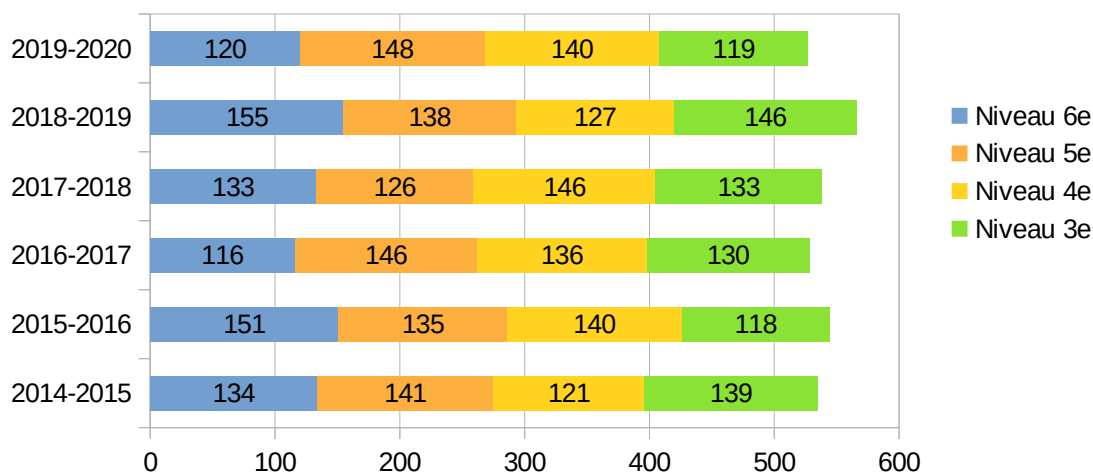
(Photo Sud-Ouest)

Il se situe non loin du gymnase Léo Lagrange et des terrains sportifs attenants dont les jeunes collégiens profitent pleinement à l'occasion des cours d'éducation physique et sportive, non loin non plus du Stade Intercommunal Jean André Maye de Boucau-Tarnos que le collège utilise également sur demande, les 2 équipements étant gérés par la ville.

A la rentrée 2020, le collège comptabilisait 535 élèves sur 20 divisions.

COLLÈGE LANGEVIN WALLON

Évolution des effectifs depuis 2015



Le secteur de recrutement correspond exactement au périmètre de la commune. Cela entraîne des liens étroits avec le projet éducatif territorial.

1/ Le collège dispose en effet d'un secteur unique de recrutement (Tarnos) et il est donc un lieu d'action central pour la dynamique de la politique jeunesse. Un partenariat riche et fructueux est donc mis en place avec la commune, coordonné par la Direction Éducation Enfance Jeunesse.

2/ Installé sur le territoire landais, les orientations vers le lycée sont partagées entre le Lycée de Tyrosse Côte Sud et les lycées de Bayonne (Cassin, Louis de Foix, Cantau). Pour 90 à 95 % d'entre eux, les élèves vont essentiellement vers les Pyrénées Atlantiques. Le collège relève par ailleurs du CIO de Bayonne.

Le service jeunesse tout d'abord, intervient deux fois par semaine, sur le temps de pause méridienne pour développer des activités socio-culturelles sur la base d'un programme travaillé en lien avec l'administration du collège : théâtre, jeux de société, magie, slack-line, jeux de perles... sont autant d'exemples d'ateliers.

Ce temps passé avec les jeunes collégiens est devenu une véritable passerelle à même de développer la dynamique de l'Espace Jeunes et des activités qui y sont proposées. Il est aussi un moment privilégié pour informer les jeunes des diverses actions mises en place pour eux sur la commune en termes culturel, sportif...

Sur le temps scolaire, la police municipale intervient dans le cadre de la prévention routière et, en binôme avec le service jeunesse, la prévention des addictions (tabac, alcool, stupéfiant...). Ces temps sont inscrits dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

En partenariat avec le collège, la commune met également en place deux temps importants de prévention des réseaux sociaux :

- Un temps de théâtre interactif pour les élèves du niveau 4^e (le collège organisant la prévention sur les autres niveaux dans le cadre du CESC)
- Un temps « Pizza Débat » avec les jeunes et leurs familles pour débattre de cette problématique

Par ailleurs, un partenariat est mis en œuvre entre le collège et l'école municipale de musique qui se traduit par un aménagement de l'emploi du temps des élèves de 6^e et de 5^e pour favoriser au mieux la poursuite de leur enseignement musical hors du temps scolaire.

Le Lycée Ambroise Croizat

Avec plus de 300 élèves scolarisés, il s'agit d'un lycée professionnel composé d'une troisième prépa pro et de 5 filières différentes (Métiers de la sécurité, Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés, Système numérique, Technicien en chaudronnerie industrielle et Maintenance des véhicules).

Quelques jeunes Tarnosiens fréquentent ce lycée. Mais la plupart d'entre eux sont scolarisés sur les lycées de Bayonne et d'Anglet ; les modalités de transport étant particulièrement favorables.

Le périscolaire et l'extrascolaire

Les accueils de loisirs péri et extrascolaires ont vocation à travailler de manière transversale avec les services de la ville et avec l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire.

Les 3-10 ans

En 2011, la Municipalité a fait le choix de procéder à une délégation de service public pour une grande partie :

- accueil périscolaire
- animation de la pause méridienne en élémentaire
- parcours éducatifs en élémentaire
- centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires
- centres de quartiers et animations hors structures

La commune conserve toutefois la gestion en régie de l'animation de la pause méridienne et des parcours éducatifs en maternelle.

Depuis plus de 38 ans, l'association pour le centre de loisirs a pour mission de coordonner ces structures collectives d'accueil et d'animation de loisirs éducatifs. Le délégataire est naturellement un partenaire essentiel de mise en œuvre du PEDT dont il est signataire.

4 accueils périscolaires sont déployés autour des groupes scolaires, qui fonctionnent matin et soir, avec arrivées et départs échelonnés.

Dans le cadre des accueils périscolaires, les animateurs veillent à un accueil individualisé de chaque enfant et prennent le temps d'échanger avec la famille. Les équipes mettent en place différents pôles d'activités pour répondre aux besoins des enfants et favorisent le lien entre la famille, l'école et l'enfant. L'objectif des animateurs est de garantir, enrichir et valoriser la portée éducative des loisirs quotidiens.

Evolution fréquentation Accueil périscolaire du matin

	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
J Jaurès	35,72	35,76	39	43,5	47	42
Daniel Poueymidou	21,65	24,27	28	26,5	27	20
Jean Mouchet	69,49	41,63	40	34	36	33
Robert Lasplacettes	58,45	33,6	36	41	42	35
TOTAL GENERAL	185,31	135,26	143	145	152	130
MOYENNE GENERALE	46,3275	33,815	35,75	36,25	38	32,5

Evolution fréquentation Accueil périscolaire du mercredi

	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
J Jaurès	28,2	33,79	35	39,5	43	37
Daniel Poueymidou	15,2	19,2	22,5	23,5	28	15
Jean Mouchet	29,55	34,25	35	29,5	35	23
Robert Lasplacettes	27,5	27,26	34	31,5	34	23
TOTAL GENERAL	100,45	114,5	126,5	124	140	98
MOYENNE GENERALE	25,1125	28,625	31,625	31	35	24,5

Evolution fréquentation Accueil périscolaire du soir

	2015	2016	2017	2018	2019	2020*
J Jaurès	57,23	58,81	63	65,5	70	86
Daniel Poueymidou	21,65	46,96	47	46	50	51
Jean Mouchet	69,49	60,71	58,5	53,5	46	75
Robert Lasplacettes	58,45	51,57	58	62,5	65	76
Accueil périscolaire du soir	207	218	227	228	231	288
MOYENNE GENERALE	52	55	57	57	58	72
Garderie 16h-16h30			350	368	377	
Nbre total d'enfant en plus			124	141	146	
Nbre moyen d'enfant en plus par accueil			31	35	37	

* Les données retenues pour 2020 ont été prises sur la période où l'effectif était le plus élevé (COVID)

Le centre de loisirs du mercredi après-midi rassemble les enfants de toute la commune afin de permettre le brassage, les interactions et la découverte d'activités éducatives dans deux centres (maternelle et élémentaire). Le délégataire pour l'accueil de loisirs des 3-11 ans organise le centre de loisirs des mercredis et des vacances scolaires : centralisé sur deux lieux (les maternelles à l'école maternelle J Jaurès et les élémentaires au centre André Duboy), le lieu d'accueil est appelé dans les années qui viennent à changer.



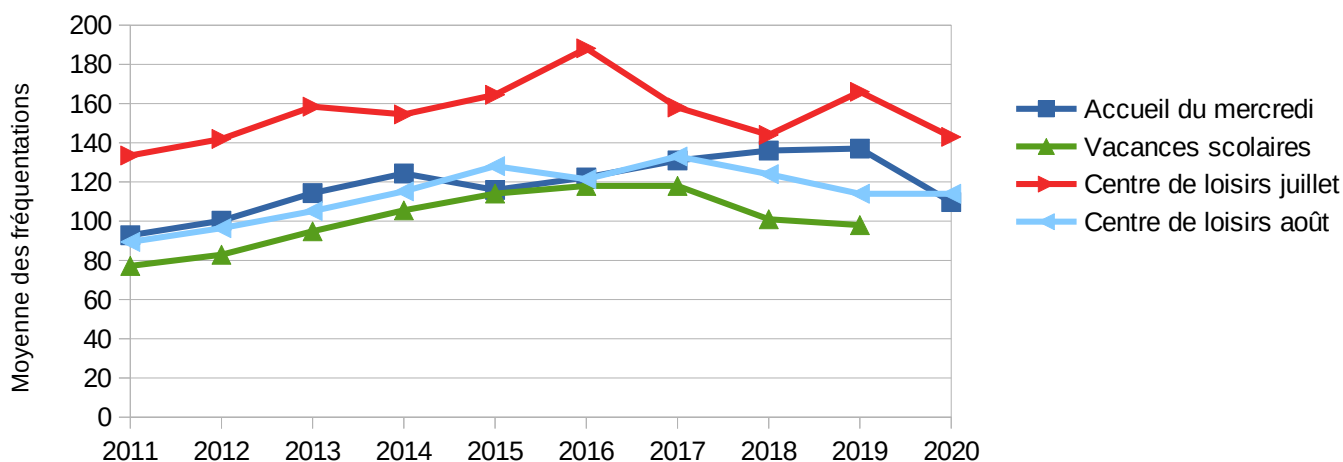
Un nouveau bâtiment, en effet, va être construit entre les écoles Robert Lasplacettes et Félix Concaret, qui permettra de rassembler sur un même lieu l'ensemble des accueils tout en modernisant les locaux des élémentaires, en incluant les locaux administratifs.

Situés en centre ville, ces nouveaux locaux vont probablement permettre de dynamiser encore cet accueil.

L'espace sera par ailleurs également utilisé comme lieu de partage pour les familles dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale porté par le délégataire autour des 3 centres de quartiers dans les quartiers du Pissot, de Castillon et Dous-Haous.

Centre de loisirs

Evolution des fréquentations 2011-2020*



Le délégataire organise également une demi-journée par semaine les parcours éducatifs au sein des écoles élémentaires, la ville prenant en charge l'organisation de ces parcours en maternelle et l'animation de 5 parcours en élémentaire : 2 musique (dont un Orchestre à l'école), 2 sportifs et 1 multimedia.

Les animateurs fédèrent les différents groupes d'enfants autour de thématiques diverses : écocitoyenneté et développement durable, citoyenneté et civilité, différences et solidarités, santé et prévention, d'hier à demain et ici ou là-bas, culture générale. Les activités sont déclinées en utilisant différentes techniques d'animation et sont valorisées au cours d'une action finale.

Bilan fréquentation Parcours Educatif depuis 2017

	2017/2018		2018/2019		2019/2020 *1		2020/2021 *2	
	Maternelles	Élémentaire	Maternelles	Élémentaire	Maternelles	Élémentaire	Maternelles	Élémentaire
Moyenne d'enfants ayant fréquenté les Parcours	270	489	250	508	265	491	226	473
Effectifs scolaires au 1 ^{er} septembre	365	723	354	681	358	685	316	692
Taux de fréquentation	73,97 %	67,63 %	70,62 %	74,60 %	74,02 %	71,68 %	71,52 %	68,35 %

*1 jusqu'en mars 2020 confinement

*2 jusqu'en février 2020 attention nous avons demandé aux familles de garder au maximum leur enfant

L'animation de la pause méridienne est organisée par les ATSEM de la commune en maternelle et par le délégataire en élémentaire.

Les animateurs et ATSEM s'assurent que le temps de repas est vécu dans un souci d'échange, de partage, de découverte et de respect. Ils veillent à l'hygiène alimentaire, à l'éducation à la santé et aux règles de bienséance. Les enfants sont également sensibilisés aux grands objectifs éducatifs du PEDT dans le cadre de la démarche alimentaire et environnementale.

Après le repas, les plus jeunes, en maternelle, sont installés tranquillement à la sieste tandis que pour les autres, différentes formes d'animations non obligatoires sont proposées aux enfants ainsi qu'une large palette de jeux et de jouets qui doit permettre de faire de ce temps un espace de transition apaisant entre le repas et la reprise de la classe. En élémentaire sont organisés au sein des différentes écoles de la ville des projets collectifs communs (tournoi, expos, défis, repas à thème...).

Trois centres d'animation de quartiers (Pissot, Castillon et Dous Haous) sont également ouverts tous les soirs de 16h30 à 18h30 (sauf le mercredi) en période scolaire, pour les enfants de 4 à 11 ans et occasionnellement leurs parents.

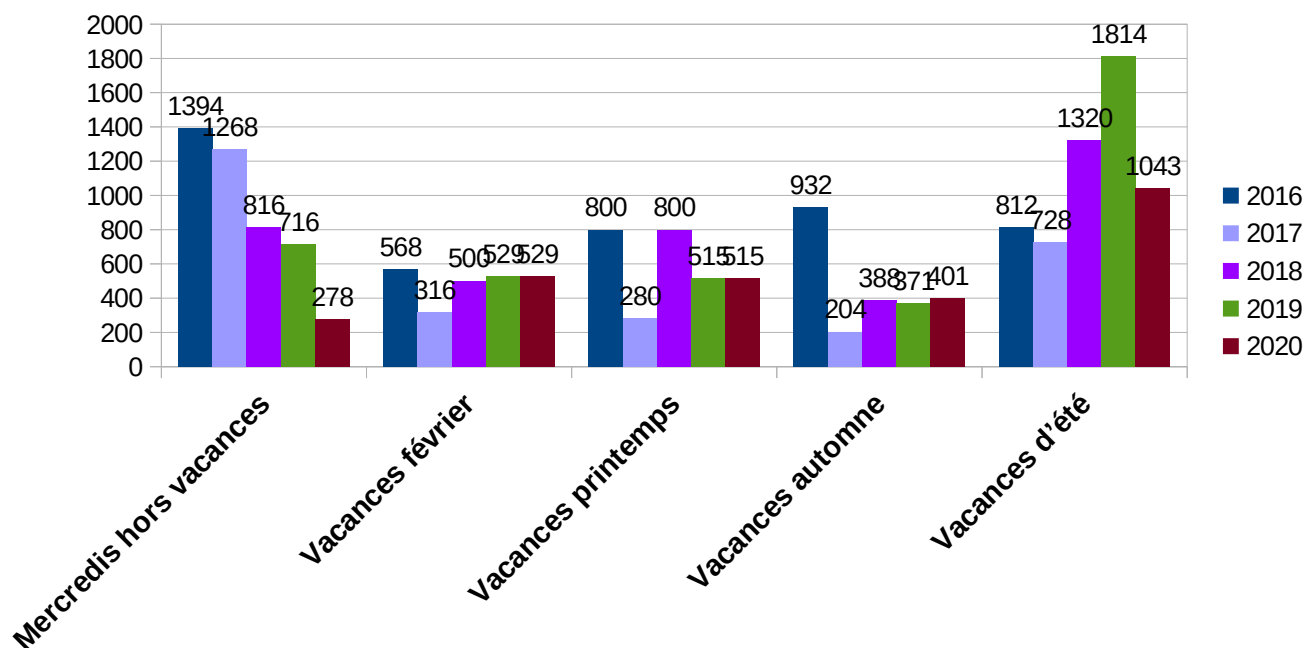
Ces trois lieux d'accueils proposent de multiples activités ludiques et se fédèrent autour de projets collectif d'animation sociale, en collaboration avec les familles dont les axes reposent sur la parentalité, la citoyenneté, la culture et la solidarité. Ils sont regroupés dans un Espace de Vie Sociale agréé par la CAF des Landes.

Autour de cet espace sont déployées plusieurs animations dites « hors structures » qui ont vocation à consolider le lien social, valoriser l'investissement des enfants, les projets et confirmer le sentiment d'appartenance au territoire. Les enfants deviennent un véritable vecteur d'intégration sociale, d'autant que ce sont les parents et les enfants des centres de quartiers qui coorganisent ces journées.

Un accueil de loisirs 11-17 ans est mis en place au local Jeunes.

Des activités diverses y sont déployées tous les mercredis et les vacances scolaires. Par ailleurs, les animateurs développent également des séjours divers proposés aux jeunes Tarnosais.

Evolution de la fréquentation du local jeunes (mercredis et activités vacances scolaires)



Au collège, les animateurs socio-culturels de la ville interviennent aussi deux fois par semaine en mettant en place un programme adapté pour faire le lien avec l' « **Espace jeunes** » 11-17 ans.

Par arrêté de la Préfète de Région du 10/12/2019, la Ville de Tarnos a obtenu le label « Information Jeunesse » pour une durée de 3 ans.



L'information jeunesse est un service identifié pour les jeunes de 11 à 30 ans. Portés par le service jeunesse de la ville, les informateurs jeunesse accompagnent gratuitement les jeunes, ou leurs parents, dans leur recherche : orientation, emploi, insertion sociale, mobilité, accès aux droits sociaux, prévention...

412 entretiens ont été menés en 2020 (plus de 85 % sont des jeunes Tarnosais) : 55 % se sont déroulés au Point Info Jeunes (PIJ), 21 % au lycée professionnel où le service intervient une fois par mois, 8 % au pôle Bertin (essentiellement lors du forum des Jobs d'été et des ateliers de techniques de recherche d'emploi qui le précèdent).
 26 % des 11-17 ans, 26 % ont plus de 26 ans, 48 % ont entre 18 et 25 ans
 56 % sont des filles et 44 % des garçons.

C'est également un espace public central où convergent des informations locales, départementales, régionales, nationales et européennes, qui constituent un véritable support de la vie pratique. Il permet d'avoir: une information pratique et actualisée, une première réponse à toutes les questions sur la formation, l'emploi, les métiers, la santé, le logement, la vie sociale, les loisirs, les vacances, le sport, la vie quotidienne.

C'est aussi un lieu d'écoute, de dialogue, d'échanges, de propositions, et de rencontres avec des professionnels et des acteurs locaux. Enfin, c'est une aide technique et pédagogique pour l'élaboration ou la concrétisation d'un projet personnel ou collectif.

Mais, au-delà, de nombreux accueils extrascolaires se développent sur la commune, sportifs, culturels ou de loisirs, animés par **le mouvement associatif local** : football, handball, rugby, cyclisme,, danse, théâtre, musique... A ce titre, les responsables associatifs sont de véritables partenaires de la commune.

Les services de la ville contribuant à l'éducation

Le service des animations sportives

Le sport tient une place importante à Tarnos, avec l'objectif que la pratique se développe dans un climat convivial, renforçant le lien social et la qualité de vie des Tarnosiens, autour de valeurs partagées dans le cadre d'un accès au plus grand nombre.

La commune est labellisée « Sport pour tous » ainsi que « Ville active et sportive ».



De nombreuses disciplines sont accessibles sur le territoire, essentiellement développées par le mouvement associatif que la commune accompagne tant financièrement (subventions) que logistiquement (salles et terrains mis à disposition)

Les équipements sportifs

Par le biais du conventionnement associatif, la ville met à disposition des associations et entretient des équipements de qualité qui ont vocation à permettre aux responsables associatifs de s'inscrire dans le Projet Éducatif Territorial de la commune.

Plusieurs stades et gymnases entretenus par la commune permettent aux associations de développer leurs activités (Stade Vincent Mabillet en centre ville, Stade Jean-André Maye à côté de la plage, Gymnase Léo Lagrange à côté du collège, Henri Barbusse dans le quartier des Barthes).

Plusieurs salles de sports, plus petites, mutualisées avec les écoles (Jean Mouchet, Félix Concaret, Robert Lasplacettes, Daniel Poueymidou) complètent la gamme.

Des terrains de tennis sont également sur le secteur de la Baye, complétés par une offre associative sur le centre ville.

Les installations sportives, culturelles et de loisirs quant à elles, sont réparties dans différents quartiers selon le tableau ci-après :

Quartiers	Sites d'activités	Equipements
Mairie / Pissot	Stade Vincent MABILLET	Un terrain de foot
	Médiathèque	Ouverture en 2011 (espace lecture, musique et numérique)
	Jardins partagés du Pissot	
	Tennis club de La palibe	4 terrains de tennis
	Modélisme TREC – Pissot	
	Aire de jeux	Balançoires, toboggans..
	Dous Haous	Place Viro
Concaret	Site Résidence Tarnos Océan	Terrain de hand/basket
	Terrain rue des Platanes	Terrain de foot
Castillon	Espace Nelson Mandela	Local jeune, terrain foot, aire de jeu, parc de castillon
Square Mora	Salle de Léo Lagrange	Terrain de handball/Basket, salle de gymnastique
	Site stade Intercommunal A.MAILLE	Terrain de foot, rugby, piste d'athlétisme, parcours santé
	Salle Maurice Thorez	Une salle polyvalente
La baye	Site de la Baye	Terrains de foot/rugby, pistes bmx
Les Barthes	Salle Joseph Biarrotte	Un gymnase et terrain couvert de sports loisirs
Les écoles	Jean Mouchet	Une salle polyvalente
	Daniel Pouyemidou	Une salle polyvalente de danse
	Felix Concaret	Une salle polyvalente
	Robert Lasplacettes	Une salle polyvalente de danse

Les animations sportives municipales



La commune a par ailleurs développé

- **une école multisports** : créée en 2000, cette école accueille de jeunes enfants afin de leur faire découvrir diverses activités avant qu'ils n'intègrent les sections associatives du sport de leur choix. 80 enfants sont accueillis chaque semaine scolaire, les lundis, mardis et jeudis.

- **des rendez-vous sportifs divers** tout au long de l'année soit sur le territoire de la commune (sport familles, sport santé, sport vacances...), soit à l'extérieur (jeux d'Aquitaine...)

La culture



Les Manifestations culturelles locales

Le partenariat avec l'ensemble des associations culturelles est impulsé par la Direction de la Vie Culturelle pour organiser chaque année une saison culturelle reposant sur les atouts du territoire et permettant de faire vivre « l'exception » culturelle française.

Ainsi, la danse est une activité particulièrement développée. Au regard des multiples associations d'enseignement de la danse (classique, contemporaine, modern jazz, danses locales...), la commune organise en partenariat avec elles un Festival de Danse qui se déroule durant les fêtes de la ville.

Cette action participe pleinement à la mise en valeur des jeunes qui pratiquent cette discipline.

Il existe également des activités diverses développées par le Centre Social et Culturel de Boucau Tarnos (peinture, sculpture, photo, théâtre, culture locale.....)

L'école municipale de musique, ses classes d'apprentissage, ses orchestres



L'école municipale de musique a été ouverte à Tarnos en 1991.

Avec ses 400 élèves de 5 à 77 ans, dont 80 entre 3 et 10 ans, elle bénéficie d'un solide ancrage sur le territoire et d'une réputation importante.

Elle permet chaque année à de nombreux jeunes d'entrer dans les apprentissages du solfège et d'instruments divers. Elle contribue ainsi à l'épanouissement de nombreux jeunes Tarnosiens. Pas moins de 10 ensembles et orchestres en sont issus qui sont sollicités régulièrement sur la commune et au-delà.

L'école municipale de musique participe également pleinement aux parcours éducatifs mis en place à Tarnos dans le cadre de la semaine à 4,5 jours. Elle développe un Orchestre à l'école et un atelier complémentaire (percussions ou découverte d'instrument) en élémentaire et un atelier initiation à la maternelle.

Dans le cadre de son célèbre festival « Jazz en Mars », l'école de musique déploie un orchestre de jazz durant une semaine, sur les parcours éducatifs des écoles,

Au-delà de l'école municipale de musique, l'**association La Locomotive** œuvre dans le domaine des musiques actuelles en mettant à la disposition des jeunes des studios de répétition, en les accompagnant dans la professionnalisation de leur activité, en ayant développé une rockschool et en organisant des concerts divers sur le territoire pour valoriser les groupes locaux. L'association

compte environ 350 adhérents, dont 240 à la Rockschool, 115 bénéficiant des 87 studios de répétition qui sont gérés par elle.

La Médiathèque les Temps Modernes



Ouverte en centre-ville en 2010, elle inscrit clairement son activité dans le cadre du projet éducatif culturel. L'équipe formée de professionnels (bibliothécaires et animateur multimédia) met en place des projets culturels divers dont une place importante est réservée à la jeunesse, de la petite enfance à l'entrée dans la vie adulte.

La ville a fait le choix significatif d'une médiathèque gratuite pour tous. Ainsi, elle garantit aux habitants l'accès à l'information et aux savoirs et leur donne la possibilité de se former tout au long de la vie.

La Médiathèque est aussi un outil de développement de partenariat. Avec environ 3 000 inscrits actifs, la médiathèque assure son rôle éducatif et citoyen en dépassant largement les seuls enjeux de la lecture publique et avec le souci permanent d'adapter les services proposés aux besoins de la population.

Toutes les écoles de la ville fréquentent la médiathèque sur des temps d'animations dédiés. Le déplacement en bus est pris en charge par la collectivité afin de garantir l'égalité d'accès. La médiathèque joue un rôle dans l'apprentissage de la lecture, la découverte de la lecture plaisir, l'accès aux loisirs culturels (livres, films, musiques, jeux...), ainsi que l'accompagnement dans les études et l'entrée dans la vie professionnelle.

La cuisine centrale

La cuisine centrale a vocation à produire les repas pour les 9 écoles et pour les crèches de la commune. Les repas sont préparés en liaison chaude, avec un axe fort sur le développement des produits locaux et bio ou labellisés.



Outre le tarif accessible à tous, la qualité gustative des plats constitue un enjeu majeur d'éducation au goût qui doit contribuer au projet éducatif alimentaire. Les équipes intervenant dans les restaurants scolaires et les crèches sont pleinement associées aux axes éducatifs développés par la cuisine centrale.

Au-delà de cet objectif, la cuisine centrale est devenue l'outil essentiel de développement d'axe éducatif fort dans le cadre de la transition écologique. Ainsi la cuisine centrale porte-t-elle dans ses objectifs :

- la promotion de la diversité alimentaire
- le développement des produits locaux, bio et labellisés,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Au-delà de chiffres à atteindre, elle porte une véritable dynamique territoriale qui doit contribuer à la prise de conscience des citoyens et à l'accompagnement à la parentalité.

Dans ce cadre, elle est l'interface incontournable du projet de territoire porté par les partenaires de la commune sous l'impulsion des élus.



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

C'est un établissement public communal. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la Ville de Tarnos. Si certaines compétences du CCAS sont imposées par la loi (domiciliation et instruction des demandes d'aides sociales légales), la grande majorité des prestations a été développée de manière volontaire par la Ville de Tarnos.

Les missions : domiciliation, instruction des demandes d'aides sociales légales, bons d'achats alimentaires, aides au transport bus, secours financiers, aide à la constitution de dossiers, gestion du fonds local d'Aide aux Jeunes du Seignanx...

Les partenaires locaux

Le mouvement associatif local

La commune a signé des conventions d'objectifs avec **44 associations sportives et 11 associations culturelles (Source 2017)**. **2 762 tarnosiens y étaient licenciés en 2017.**

Nombre de licenciés sportifs dans les associations Boucau/Tarnos:

- 5011 dont 2 762 tarnosiens soit 55%.
- Nombre de filles: 2139 – 43%
- Nombres de garçons: 2872 – 57%

Parmi les plus fréquentées pour les enfants et les jeunes : AST Foot, BTS rugby, SICSBT Handball, les sports de combats, mais aussi la gymnastique et l'aérobic.

Ce monde associatif est particulièrement dynamique, participant à des compétitions ou championnats divers qui permettent à de jeunes Tarnosiens de valoriser leurs compétences et leurs efforts et à la ville de s'enorgueillir de quelques médailles. Une cérémonie des Médaillés sportifs a lieu chaque année pour les honorer.

Nombre de licenciés culturels dans les associations Boucau/Tarnos:

- 962 dont 390 tarnosiens soit 41%.
- Nombre de filles: 447 – 46%
- Nombres de garçons: 515 – 54%

Chaque année, à la rentrée, un forum des associations se tient durant lequel les familles peuvent découvrir ou redécouvrir la diversité des disciplines offertes sur le territoire.

La Locomotive est une **association** à but non lucratif, d'éducation populaire, qui a été créée en 1987 afin de développer les Musiques Actuelles par la pratique, la création, et ponctuellement la diffusion de spectacles vivants sur le territoire **Sud Landes / BAB**.



L'association HJSA, autrefois dénommée Foyer des Jeunes Travailleurs, œuvre sur le territoire tarnosien depuis 1971. Fidèle à sa vocation d'éducation populaire, l'Association propose un accompagnement global adapté aux besoins des jeunes de 16 à 30 ans dans tous les champs qui contribuent à leur émancipation. Elle agit à partir d'une « porte d'entrée » principale, le logement, essentiel

pour stabiliser les parcours de vie des personnes. Elle contribue plus largement au développement de l'économie sociale et solidaire en coopération étroite avec les acteurs du territoire basco-landais.

Le Centre Perf, **Centre territorial de formation** accueille des salariés et des demandeurs d'emploi en formation depuis 1979.



Résidence Tarnos Océan, gérée par l'Association Européenne des Handicapés Moteurs (A.E.H.M), elle est pour une partie Foyer de Vie ou Foyer Occupationnel (34 studios) et Foyer d'accueil médicalisé (21 studios), plus 1 studio d'hébergement temporaire. Depuis 2005 sont agréés 5 places en Service d'accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) en ville. Depuis 2007, sont agréés 10 places en accueil de jour.



La Maison d'Enfant à Caractère Social de Castillon (MECS): Elle peut accueillir 72 enfants ou adolescents assujettis à une mesure de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) ou placés par la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse). Sa mission est de protéger, d'accueillir et d'éduquer les enfants et les jeunes orientés par les Juges des Enfants et l'aide sociale à l'enfance.

L'association d'aide familiale et sociale

L'AAFS est un partenaire essentiel de la commune dans le domaine de la petite enfance. D'abord elle gère une crèche familiale et une micro-crèche sur le territoire. Mais en plus, elle anime le réseau des assistantes maternelles.



Le Trait d'Union

Acteur important de la petite enfance également, Le Trait d'Union – association Caminante est une association qui se déploie dans l'aide à la parentalité pour les familles qui ont des enfants entre 0 et 6 ans.

Les partenaires institutionnels

La Région Nouvelle Aquitaine



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

La Région Nouvelle Aquitaine s'inscrit pleinement dans le Projet Éducatif de territoire. Ayant compétence pour l'entretien des Lycées, elle est aussi un interlocuteur pour le Lycée Ambroise Croizat de Tarnos, mais également tous les autres lycées du secteur ou, plus globalement du bassin de vie.

La Région porte aujourd'hui la compétence de la politique jeunesse et le réseau du CRIJ-NA (Centre Régional d'Information Jeunesse en Nouvelle Aquitaine) est son bras opérationnel pour développer les axes de sa politique jeunesse en lien avec le réseau IJ dans lequel la Ville de Tarnos a été labellisée en décembre 2019 (voir plus haut)

Le conseil départemental des Landes



Département
des Landes

Le conseil départemental intervient notamment dans l'accompagnement de la petite enfance et de la jeunesse. Ayant compétence pour l'entretien du collège, il est pleinement associé aux dispositifs éducatifs mis en œuvre sur le territoire, y apportant ses compétences et ses financements.

La Protection Maternelle et Infantile et l'aide sociale à l'enfance

Service médico-social, gratuit, la PMI accompagne les parents (ou les futurs parents), organise une surveillance médicale de 0 à 6 ans, s'inscrit dans les dispositifs de protection de l'enfance. Elle est en charge aussi de l'agrément des assistantes maternelles.

La Prévention Spécialisée

Le Conseil départemental exerce une mission de prévention spécialisée qui vise à organiser, dans des lieux où se manifestent d'importantes problématiques sociales (individuelles, familiales et/ou collectives), des actions auprès des jeunes afin de prévenir leur exclusion, en les accompagnant dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle pour accéder à l'autonomie. Les jeunes principalement visés se situent dans la tranche d'âge des 15- 25 ans.

La Mission Locale des Landes :



MISSION LOCALE DES LANDES
L'AVENIR DES JEUNES EN

La Mission Locale des Landes, partie intégrante d'un réseau national, remplit une mission de service public. Chaque année, elle accompagne vers l'emploi près de 5 000 jeunes de 16 à 25 ans. La Mission Locale des Landes apporte des réponses individualisées à chaque jeune selon son niveau, ses besoins et ses difficultés. Sur la ville de Tarnos, une convention a été établie pour travailler ensemble sur des missions telles que les ateliers CV ou TRE (Technique de

recherche d'Emploi).

La communauté de communes du Seignanx

Animation du territoire, logements, aménagement, équipements sportifs... les actions de la communauté de communes du Seignanx s'inscrivent également dans le projet éducatif qui se développe sur la commune.

Par exemple, les événements comme le traditionnel Festi'mai qui organise, chaque année en mai, une tournée de spectacle vivant dont l'un est réservé aux écoles ou aux collèges.



Le Seignanx
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Parmi les partenaires de la communautés de communes, **le Pôle Territorial de Coopération Sud Aquitaine, animé par le CBE du Seignanx**, est un réseau permettant faire vivre et créer, à partir des besoins du territoire, des structures diverses, le PCTE Sud Aquitaine met en synergie diverses structures :

Le Plan Local d'Insertion par l'économique qui a pour but d'accueillir et d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leur insertion économique



À lund*i*

PLUS QUE DE L'EMPLOI

La structure A LUNDI qui rassemble depuis 2019

plusieurs groupements d'employeurs de nombreux secteurs d'activités : BTP, industrie, commerce, agriculture, médico-social, accueil et relation clients, aide à la personne, agroalimentaire, en offrant aux entreprises des solutions en Ressources Humaines innovantes, au sein de structures gérées par et pour les professionnels.



La coopérative d'activités et d'emplois Interstices Sud Aquitaine qui a vocation à accompagner les projets d'entrepreneuriat



Par ailleurs, dans le cadre de la démarche environnementale du territoire, le CPIE Seignanx Adour agit dans les domaines de l'environnement et du développement durable des territoires avec deux finalités principales :

- Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et liés à la Biodiversité à différents niveaux : politiques territoriales, projets d'aménagement, pratiques professionnelles et quotidiennes...

- Sensibiliser, former et éduquer à l'environnement le public le plus large possible (Élus et techniciens des collectivités territoriales, acteurs socioprofessionnels, publics en difficulté, habitants, scolaires, étudiants, touristes,...) en adaptant les différentes approches.

Autres institutions

Pôle emploi

Il s'agit d'un opérateur du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leurs recherches jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations. Sur notre ville un partenariat avec Pôle Emploi a été mis en place notamment pour l'organisation du forum des jobs d'été ainsi que pour l'atelier « 5 min pour convaincre ».



Les partenaires signataires



L'Éducation Nationale

Les 9 écoles de Tarnos sont situées dans la zone académique de Bordeaux, dans la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Landes, signataire du PEDT, dans la circonscription de Tyrosse Côte Sud.

La CAF des Landes intervient

- auprès des familles en développant des aides sociales permettant d'agir sur l'équité d'accès aux services de l'éducation
- auprès des structures, en mettant en place des financements pour conforter les services existants ou aider au développement de nouveau service.



Le Projet Éducatif Territorial PEdT 2020-2023

Le PEdT a vocation à rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, tous les acteurs de l'éducation. Il formalise une démarche partenariale proposant à chaque enfant et chaque jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous ses temps de vie.

Les objectifs identifiés pour ce PEdT est

- d'œuvrer pour le maintien et le développement du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant et du jeune en devenir,*
- l'égalité des chances et la réussite scolaire*
- et finalement l'émancipation (accès à l'autonomie et l'engagement citoyen).*

L'école, comme lieu fédérateur qui accueille presque tous les enfants, est longtemps porteuse d'une grande ambition : l'égalité des chances pour les enfants. La réussite scolaire est donc au centre des préoccupations de ce PEdT.

A cet égard, il faut souligner que les évaluations de CP-CE1 révèlent que les élèves de la circonscription de Tyrosse Côte Sud ont plutôt un bon niveau, en tout cas au-dessus de la moyenne nationale, voire académique. Sans s'enorgueillir de ce constat, celui-ci est aussi l'occasion de rendre hommage aux efforts consentis par les enseignants et l'ensemble des acteurs éducatifs.

Toutefois, et malgré les efforts consentis par les enseignants, les enfants ne sont pas que des élèves et ils vivent des situations si diverses que, l'école ne peut pas porter seule cette responsabilité.

Fort de ce constat, le Projet Éducatif Territorial de la commune s'appuie d'abord sur le temps formel, le temps scolaire.

Mais il s'inscrit aussi dans la volonté de mettre en œuvre une cohérence d'ensemble des actions éducatives menées en direction des enfants et des jeunes : cohérence des projets éducatifs dans l'espace et dans le temps.

Le temps scolaire, formel, correspond à 864 heures annuelles, soit 10 % du temps de l'enfant. Il faut donc considérer l'enfant comme un être global, à qui on impose de passer par des temps différents, sans oublier que l'élève est un enfant.

La rencontre avec un animateur, un éducateur ou bien une activité est aussi importante dans la construction et l'évolution d'un enfant. Il arrive même que des enfants en difficulté d'apprentissage scolaire développent des stratégies de contournement, voire trouvent la voie d'un épanouissement grâce à une valorisation dans des activités socioculturelles ou sportives.

Quant aux temps non formels, passés pour la plupart des enfants et des jeunes en famille, avec leurs parents, ou bien avec leurs amis en interrelations, c'est forcément aussi des temps qui s'inscrivent dans leur construction.

4 parties vont donc être développées

Du point de vue de l'organisation des temps scolaires, périscolaires, extrascolaires

L'aménagement des temps scolaires sur 4,5 jours y est pensé en s'appuyant sur les rythmes chrono-biologiques de l'enfant, pour lui donner les meilleures conditions possibles de la réussite scolaire. Il porte donc un regard particulier sur les dispositifs d'aide nécessaires pour **les enfants à besoins particuliers, l'inclusion et la mixité sociale**.

Autour de ce temps formel, la collectivité développe ou favorise **les accueils divers, périscolaires ou extrascolaires**, en lien étroit avec les acteurs du territoire.

Il inscrit également comme nécessaire le besoin de locaux correctement entretenus et des moyens suffisants pour le fonctionnement des classes.

Du point de vue de la coopération des acteurs éducatifs

Les parties s'entendent pour porter aussi loin que possible les relations transversales afin de faire conforter et de développer la co-éducation, que nous appelons aussi « Éducation partagée », sur le territoire.

Il s'inscrit donc dans un partenariat étroit indispensable entre les acteurs éducatifs divers : l'enfant, quel que soit son âge et son évolution, est un être unique, qui évolue dans des temps et des espaces différents : temps formels (scolaire), informels (périscolaire, extrascolaire) et non formels (famille, amis...). **Chacun de ces temps participe à sa construction et contribue à son bien-être, son épanouissement et son devenir.**

C'est pourquoi il s'appuie pleinement sur l'ensemble des personnels éducatifs (enseignants, animateurs, ATSEM, éducateurs, personnels des crèches...) qui contribuent directement à l'éducation sur le territoire, mais aussi sur les parents qui sont les premiers intervenants éducatifs auprès de leur enfant.

Du point de vue de la cohérence des actions éducatives

Le PEDT s'appuie sur une « culture commune » des acteurs éducatifs qui coexiste notamment autour des grands objectifs éducatifs :

- Le projet éducatif culturel
- Le projet éducatif sportif
- Le projet éducatif citoyen
- Le projet éducatif environnemental
- Le projet éducatif numérique
- La prévention (addictions diverses, sécurité...)

Du point de vue des moyens de partage et de l'évaluation

Pour construire et faire vivre ce partenariat, des temps formels de partage doivent être identifiés et des indicateurs construits, ce qui permettra de faciliter grandement l'évaluation de l'action éducative globale sur le territoire.

1ère Partie

Le temps scolaire

Un aménagement du temps,
respectueux des rythmes de l'enfant

L'aide aux enfants à besoins particuliers
et l'inclusion

L'entretien des locaux et la logistique

L'aménagement des temps respectueux des rythmes

Les 0 - 3 ans, le privilège des bébés !

Dans le secteur « Petite Enfance », une attention particulière est portée au respect des rythmes de l'enfant, notamment en ce qui concerne le sommeil et les heures de repas. Les temps éducatifs étant moins délimités formellement, il est extrêmement prudent de porter une attention particulière à l'enfant, ce qu'il exprime, son comportement et sa vie quotidienne, en étroite concertation avec les familles et les acteurs éducatifs identifiés.

Des rituels et des repères sont mis en place en fonction de l'âge de l'enfant et des différents moments clés de la journée.

Une période d'adaptation est proposée aux parents sur une ou plusieurs semaines lorsque leur enfant arrive à la crèche .

A partir de 3 ans, l'école maternelle puis l'école élémentaire !

Au niveau formel, le temps scolaire est un temps central qui structure l'aménagement des rythmes de l'enfant. En effet, la scolarité obligatoire de 3 à 16 ans oblige à prêter une grande attention à la définition des rythmes scolaires. L'école, le seul lieu où quasiment tous les enfants passent, est celui par excellence de l'égalité des chances.

A Tarnos, la semaine scolaire est organisée sur 4,5 jours .

Depuis 2014, le choix de la semaine scolaire à 4,5 jours (du lundi au vendredi, avec une après-midi pour les parcours éducatifs et le mercredi après-midi libéré) est réaffirmé par la commune, pour les trois années du PEDT 2021-2023.

Ce choix répond d'abord à la volonté de faire coïncider les temps d'apprentissage scolaire aux rythmes chronobiologiques identifiés scientifiquement des enfants et ainsi permettre la réussite scolaire au plus grand nombre.

Il intervient par ailleurs après une évaluation importante et l'organisation de débats contradictoires sur la commune.

Il s'agit là d'une organisation ambitieuse, qui a fait l'objet de plusieurs débats et dont le choix n'est pas partagé par tous.

Le sondage réalisé en décembre 2019 (cf. annexe II), posant la question du choix entre les 4,5 jours et les 4 jours d'école par semaine n'a pas permis de trancher la question dans un sens ou dans l'autre : en élémentaire, les parents d'élèves ont voté majoritairement pour la semaine à 4,5 jours (8 voix d'écart), en maternelle c'est l'inverse (9 voix d'écart). Au final, une seule voix d'écart entre les deux organisations !

Parmi les critiques opposées, la question de la fatigue des enfants devra encore faire l'objet d'une attention particulière, même si l'on peut admettre que la fatigue ne peut pas résulter du seul temps scolaire.

Aujourd'hui, le manque de sommeil est même devenu un problème de santé publique, lié à des évolutions dans les modes de vie : les conditions de travail des familles, l'envahissement des écrans, les cadres éducatifs à reconstruire...

Les différents temps de l'enfant sont rythmés autour d'activités diverses, au premier rang desquelles le rythme veille – sommeil est fondamental. C'est pourquoi, il est important que chaque enfant, chaque jeune puisse pouvoir avoir son compte de sommeil pour pouvoir apprendre et évoluer dans de bonnes conditions.

Chacun des acteurs éducatifs autour de lui doit contribuer à accompagner le respect de ce rythme essentiel dans un cadre qui peut parfois être contraint : le rythme de l'enfant correspond souvent au rythme des parents, lui-même étant largement dépendant du rythme de l'environnement professionnel.

Par ailleurs, l'usage abusif des écrans est également pointé parmi les causes liées à la fatigue.

Le maintien de cette organisation s'appuie sur l'évaluation du précédent PEDT, réalisée en octobre 2019, qui portait une appréciation positive, notamment des familles, quant aux dispositifs éducatifs mis en place (annexe I).

Il s'appuie sur pour plusieurs raisons :

Les 5 matinées allongées

Les matinées sont identifiées par les chronobiologistes comme les temps les plus propices aux apprentissages. Depuis 2014, et afin de favoriser les apprentissages sur le temps scolaire, les matinées de travail ont été allongées et renforcées par une matinée supplémentaire. Après évaluation du dispositif et avis différents partagés et échangés¹, il a été convenu de maintenir les 5 matinées de travail.

Cependant, **la matinée en maternelle a été un peu raccourcie (sauf le mercredi) pour tenir compte des remontées des enseignants de maternelle en lien avec le jeune âge des enfants.** Il a été toutefois nécessaire de maintenir la matinée allongée le mercredi en maternelle pour permettre le rassemblement des enfants (maternelle et élémentaire) de chaque groupe scolaire pour le bus les véhiculant au centre de loisirs.

La commune a mis en place une « collation fruitée » gratuite pour tous les enfants, distribuée dans le temps scolaire, à l'occasion d'une pause mise en place au moment jugé opportun par les enseignants. Cette collation est aussi l'occasion pour certains enfants de manger des fruits et pour certains enseignants d'évoquer les questions d'équilibre alimentaire.

L'accompagnement des maternelles : 1 ATSEM / classe

Des AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM) sont spécifiquement recrutés par la collectivité et mis à la disposition des enseignants à raison d'un agent par classe.

Une charte des ATSEM est mise en place (cf. annexe II), précisant les conditions de cette mission. Afin d'assurer une gestion des horaires adaptée et en accord avec elles, ce document précise les horaires des temps de pause, pris en commun, afin de permettre le maintien de la cohésion des équipes ; par ailleurs, et alors que la présence de seulement deux ATSEM par école le mercredi matin a été identifiée comme problématique, la commune maintient dans le cadre du

1 Voir annexe I et II

PEDT l'engagement pris depuis la rentrée 2020-2021 d'affecter le mercredi matin un renfort sur les écoles de 4 classes.

Une pause méridienne allongée et le maintien des parcours éducatifs

La pause méridienne qui a été également allongée en 2014, portée à 2 heures en 2017, reste sur 2 heures. Elle a pour objectif de permettre aux enfants de se poser dans un temps où leur rythme biologique appelle un véritable temps de repos.

Les temps d'activités périscolaires de 2014 (TAP) sont devenus des parcours éducatifs mis en place une après-midi par semaine dans les écoles. Ils ont vocation à s'inscrire en complémentarité des apprentissages scolaires sous une forme ludique et de loisirs pour les enfants.

A Tarnos, une grande attention est donc apportée à développer une qualité éducative sur ces temps, notamment sur l'après-midi des parcours éducatifs développés dans les écoles une après-midi par semaine qui rassemblent entre 70 et 80 % des enfants scolarisés.

Afin d'assurer une continuité d'accueil adaptée aux tout-petits, les ATSEM sont identifiées pour assurer l'encadrement de la pause méridienne et des parcours éducatifs. Il s'agit là de permettre aux enfants de bénéficier sur la semaine des mêmes référents depuis 8h30 jusqu'à 16h05. En élémentaire, l'animation de la pause méridienne et les parcours éducatifs sont délégués.

Par ailleurs, les services municipaux interviennent également sur le temps des parcours éducatifs :

- en maternelle : les animateurs sportifs et un professeur de l'école de musique (en moyenne et grande section)
- en élémentaire : 2 groupes sont pris en charge par les animateurs sportifs, 2 par les professeurs de l'école de musique (un orchestre à l'école, une découverte d'instruments ou percussions), 1 par les animateurs jeunesse en multimedia.

En raison de leur durée (2 heures) et leur fréquentation, ce temps est identifié comme un moment privilégié dans le cadre de la mise en œuvre du projet global. Aussi :

- les parcours éducatifs sont entièrement gratuits pour les familles
- les taux d'encadrement des activités seront étudiés et adaptés aux parcours définis,
- Il n'y a pas de caractère obligatoire à fréquenter les Parcours éducatifs. Cependant, dès lors qu'un enfant sera inscrit, la famille n'est pas autorisée à venir le récupérer en cours d'activité. De même, pour privilégier une acquisition progressive des compétences des enfants et du groupe, une fréquentation assidue par période sera demandée pour les enfants d'écoles élémentaires.

Ce choix permet de conserver tant les matinées allongées que les parcours éducatifs gratuits qui permettent d'ouvrir une large majorité de jeunes Tarnosiens à de nouvelles disciplines et pratiques.

Le temps de « garderie » 16h-16h30 qui avait été identifié comme complexe a été supprimé, les enfants se rendant dès la sortie de l'école en accueil périscolaire.

Les accueils périscolaires du matin et du soir, l'accueil des enfants en centre de loisirs le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires ainsi que sur les centres de quartiers sont l'occasion de développer des projets pédagogiques adaptés, riches et variés, tout comme le panel énorme d'activités proposées par le mouvement associatif.

L'annexe III du PEDT présente l'organisation du temps scolaire à Tarnos.

Au collège et au lycée, l'emploi du temps se complique !

Un emploi de temps qui se charge de plus en plus et une autonomie qui grandit, voilà le moment où les rythmes sont de plus en plus bousculés, mis à mal parfois. Et pourtant, c'est sans doute le moment où il faut le plus veiller à ce rythme essentiel veille-sommeil : des changements profonds induits par l'entrée dans l'adolescence nécessitent des temps de repos, de recul pour grandir et se développer pleinement.

L'organisation du temps scolaire, toujours centrale, prend plus d'espace.

Le périscolaire et l'extrascolaire commencent souvent à perdre de l'espace au profit des relations diverses et notamment les amis et camarades. D'où l'importance d'être présent pour accompagner, avec bienveillance et attention, les jeunes adultes en devenir.

Après le lycée, chacun a pris une route

Les étudiants continuent d'organiser leur temps autour de leurs études, stages et autres activités. Les autres sont dans des cheminements divers, certains se cherchent encore. Ne pas perdre le rythme : Tel est l'essentiel !

Autant de parcours, autant d'accompagnement, autant de bienveillante attention qui nécessite des partages et des repères communs aux acteurs éducatifs.

L'aide aux enfants à besoins particuliers et l'inclusion

Le projet éducatif territorial de la ville compte parmi ses objectifs de lutter contre les inégalités. Trois axes sont identifiés :

- la prévention et le repérage des problématiques dès la petite enfance
- l'aide aux enfants en difficultés
- l'inclusion des enfants en situation de handicap

Prévention et repérage des problématiques dès la petite enfance

Dès la petite enfance, l'observation des enfants peut permettre de détecter, de prévenir, voire d'accompagner certaines problématiques.

Dans les structures petite enfance de la ville, l'intervention d'un psychologue et d'une psychomotricienne permettent, en lien avec les équipes, d'accompagner le développement des tout-petits avec l'objectif de mieux les préparer à l'arrivée à l'école.

Au sein de l'observatoire petite enfance de la ville, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la petite enfance, et notamment le réseau des assistantes maternelles, l'objectif est également de construire ensemble les liens permettant de répondre au mieux aux besoins des enfants.

L'amélioration des liens avec l'école maternelle doit permettre de mieux appréhender les problématiques à porter.

L'aide aux enfants en difficulté

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont également des temps de remédiation qui permettent aux enseignants de prévenir les difficultés et d'organiser des temps de soutien pour les enfants qui en ont besoin sous une forme individuelle ou collective.

Ces temps s'inscrivent dans le temps scolaire, après la journée de classe.

Pour les enfants qui ont besoin d'une aide scolaire, le RASED

Le réseau d'aide relève de l'éducation nationale. Il est un des outils fondamentaux d'accompagnement des élèves en difficulté et doit donc faire l'objet d'une attention particulière.

A ce jour, il comporte un psychologue et un maître spécialisé E qui interviennent prioritairement sur le cycle 1.

Tous les enfants sont évalués en grande section de maternelle autour du principe alphabétique. Lorsque c'est nécessaire, le RASED s'inscrit dans un accompagnement spécifique pour aider ceux qui en ont besoin à préparer l'entrée au CP dans de bonnes conditions.

Chaque école élémentaire dispose d'une salle spécifique pour le RASED, identifiée.

La commune est parfois sollicitée pour la mise en œuvre de dispositifs d'aide aux enfants en difficulté. D'ores et déjà, et alors que le principe de l'interdiction des devoirs écrits est posé, la Municipalité s'inscrit dans l'affirmation que les apprentissages scolaires doivent se dérouler dans le temps scolaire afin de permettre aux enfants de s'épanouir d'une autre manière sur les autres moments.

C'est dans ce cadre que la Municipalité n'entend pas mettre en place une « étude » où les élèves pourraient être accueillis pour faire leurs devoirs. En revanche, et en cas de besoin, il peut être envisageable de remettre en place un accompagnement des enfants et de leurs familles dans le cadre d'un dispositif CLAS (**contrat local d'accompagnement scolaire**) en partenariat avec la CAF. Sur la base de ce dispositif d'aide aux enfants en difficulté, des actions diverses peuvent être imaginées : accompagnement des enfants sur la méthode de travail, valorisation des enfants, aide et accompagnement des familles...

Des stages de réussite scolaire sont parfois sollicités pendant les vacances par quelques enseignants des écoles. Ces stages, organisés par l'éducation nationale hors du temps scolaire et uniquement lorsque des enseignants sont volontaires, sont sensés apporter un complément sur les acquis fondamentaux, poursuivre la consolidation des apprentissages et combler les lacunes préjudiciables à la poursuite d'études. Ils s'adressent donc à des élèves ciblés, volontaires et sur la base du dialogue avec leurs parents.

A cette étape, la commune ne dispose d'aucune évaluation sur le bien-fondé de ces stages. Elle s'interroge sur l'iniquité de traitement qui pourrait résulter d'un dispositif fonctionnant sur le volontariat, d'autant que peu d'enseignants semblent s'y inscrire. Elle se demande si les moyens déployés sur ce type d'action ne pourraient être opportunément inscrits sur des dispositifs d'aide sur le temps scolaire (conforter les réseaux d'aide, alléger les effectifs...). Par ailleurs, au moins sur le stage des vacances de Pâques, il reste des inquiétudes concernant les rythmes subis par les enfants, dans cette perspective par les plus fragiles.

Toutefois, bien que peu convaincue par ces stages, la commune acceptera de mettre les locaux d'une école à disposition dès lors qu'elle sera prévenue en amont et que l'occupation ne mettra pas en cause l'entretien technique indispensable et en espérant pouvoir avoir une évaluation de l'utilité de ces dispositifs.

Pour les collégiens, le collège Langevin-Wallon a mis en place deux dispositifs d'aide aux devoirs :

- un dispositif « Devoirs faits »

Dispositif en place depuis 2017, il s'agit d'un dispositif qui s'appuie sur le volontariat de l'élève, sur l'information aux familles (via pronote) : il est proposé à des élèves ciblés en raison de leurs difficultés de venir, en accord avec leur famille, 1h à 3h semaine ; objectif à terme est d'en permettre l'accès à 1/3 des élèves.

- un dispositif « A toi, devoir »

Mis en place en 2019, sur le temps de la pause méridienne, il s'agit d'un dispositif qui permet à l'élève de disposer d'une salle pour faire ses devoirs de manière autonome. Depuis sa création, le dispositif accueille de 15 à 40 élèves, encadrés par des enseignants, sans engagement de temps ou de durée.

Par ailleurs, **un dispositif de prévention du décrochage scolaire** a été mis en place pour examiner la situation d'élèves rencontrant des difficultés de nature diverse (familiales, sociales, médicales...), porté par la cellule 3S (santé, suivi, social) qui regroupe l'assistante sociale, l'infirmière scolaire, le conseiller principal d'éducation (CPE), les principal et principal adjoint et un professeur référent « décrochage ».

Enfin, le collège Langevin Wallon s'inscrit dans la réflexion engagée par l'Académie de Bordeaux sur **un dispositif e-devoirs faits (à distance)**, où des enseignants pourraient être disponibles pour être contactés à distance par les élèves dans le temps des devoirs à la maison.

Pour certains élèves, ayant des besoins plus particuliers, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Sur le secteur scolaire, la SEGPA au Collège Jean Rostand, de Capbreton, accueille des jeunes Tarnosiens.

La médiathèque met à disposition des collections spécifiques, notamment les ouvrages jeunesse, adaptés aux enfants dyslexiques, les livres audio, albums en braille ou livres tactiles. Des temps de lectures traduits en Langue des Signes sont également prévus pour faciliter l'apprentissage et le goût de lire pour tous.

Le **centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)** de Bayonne accompagne les enfants et les adolescents qui ont des difficultés scolaires ou des troubles du comportement.

Lieu d'écoute, de prévention et de soins, il s'adresse aux enfants et aux adolescents jusqu'à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école. Il participe ainsi à une meilleure inclusion des élèves en difficultés.

L'équipe du CMPP est composée en général d'une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité d'un médecin.

Une étude pourra être envisagée pour identifier les besoins et si nécessaire examiner l'éventualité de créer une antenne de CMPP sur la commune.

L'émergence d'une association d'aide aux devoirs sur le territoire pourrait aussi être opportune.

Les Projets d'Accueil Individualisés (PAI) et Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Si nécessaire, il est possible de déployer une organisation pour répondre à des besoins plus spécifiques de l'enfant, en mettant en place un PAI ou un PAP

Le PAI - plan d'accompagnement individualisé - est un document écrit qui permet de préciser les adaptations médicales à apporter à la vie de l'enfant dans le cadre scolaire et/ou périscolaire (prise de médicaments, protocoles d'urgence, menu particulier lié à une allergie...) et permet une prise en charge adaptée. Les besoins thérapeutiques de l'enfant sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant pour sa pathologie.

Dans les structures de la petite enfance, il est élaboré avec le pédiatre de la crèche, le médecin de la famille et les parents. Dans les écoles, il est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille. Il est établi en concertation avec le médecin scolaire.

Concernant les PAI alimentaires, les procédures de prévention et d'urgence sont maîtrisées et réactualisées autant que nécessaire depuis la fabrication du repas jusqu'à l'animation de la pause méridienne. Les animateurs qui animent la pause méridienne sont particulièrement sensibilisés et, selon les nécessités, formés. Les animateurs sont titulaires du PSC1 qu'ils renouvellent tous les deux ans.

En 2019-2020, 98 PAI étaient en place dans les écoles primaires, dont 22 spécifiquement alimentaires .

39 enfants étaient concernés pour le collège

Le PAP - plan d'accompagnement personnalisé - Il s'agit d'organiser un aménagement pédagogique pour les élèves qui présentent des troubles des apprentissages (cours numérique, aménagement des temps, positionnement dans la classe...)
En 2019-2020, 44 enfants étaient pris en charge dans le cadre d'un PAP au Collège.

Le PPS - projet personnalisé de scolarisation - L'aménagement qui résulte d'un PPS organise la prise en charge tant du point de vue médical que du point de vue de l'organisation pédagogique. Le PPS est élaboré en lien avec la MDPH et s'inscrit dans le cadre de l'inclusion des enfants en situation de handicap.

L'inclusion des enfants en situation de handicap : La scolarisation en milieu ordinaire et l'accueil périscolaire

Au niveau scolaire, l'intégration collective d'enfants handicapés, en petit nombre, est généralement mise en œuvre dans le cadre des unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) où ils peuvent être suivis de façon médicale, sociale et éducative.

L'ULIS offre à l'enfant en situation de handicap la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à ses potentialités et besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires.

Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Une classe ULIS est ouverte par l'éducation nationale à l'école Daniel Poueymidou.

Afin de favoriser une meilleure inclusion en milieu ordinaire des élèves de la classe ULIS, qui sont également accueillis en parcours éducatifs et en accueil périscolaire, le délégataire renforce son équipe par un personnel supplémentaire afin de prendre en compte au mieux leurs besoins.

L'intégration individuelle, pour les enfants dont le handicap ne nécessite pas le suivi permanent de spécialistes, avec ou sans un accompagnement par un AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap).

La procédure est précédée par un dossier GEVASCO qui doit être préparé par le directeur de l'école pour la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), en lien avec l'enseignant référent handicap de l'éducation nationale.

Un PPS (projet personnel de scolarisation) est alors mis en place, en accord avec l'ensemble des acteurs concernés (enseignants, parents et périscolaire). Ce PPS permet de mettre en œuvre une scolarisation adaptée pour l'enfant.

En cas de besoin sur le temps périscolaire, et notamment sur le temps de repas, il convient de l'intégrer dans le dossier, en accord avec la responsable éducation de la commune. **Dès lors qu'une notification de la MDPH est parvenue concernant la demande d'accompagnement, la commune détermine en équipe éducative le niveau du besoin, conformément à la position du conseil d'état dans sa décision rendue le 20 novembre 2020. Autant que faire se peut, c'est l'AESH accompagnant l'enfant sur le temps scolaire qui sera sollicité.**

La mise en place du PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Local) depuis septembre 2020

Le PIAL44 interdegrés a été mis en place, rassemblant les écoles maternelles et élémentaires, le collège Langevin-Wallon et le lycée professionnel Ambroise Croizat, piloté de manière partagée par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et le chef d'établissement du Collège.

Monsieur Fringant, principal du collège, a été désigné comme le coordonateur du dispositif qui regroupe, en 2021, 17 AESH accompagnants d'élèves en situation de handicap et 32 élèves (hors ULIS).

Dans les années qui viennent, l'objectif est de mettre en place le réseau des AESH, qu'ils se connaissent et soit en capacité de s'entraider, avec un AESH référent, relais, conseil et accompagnement.

Le centre de loisirs, après un premier échange avec la famille ou l'institution et l'enfant, les équipes s'adaptent en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire qui entoure l'enfant. Des points réguliers sont faits pour ajuster au mieux les modalités de l'accueil. Au besoin, il est fait appel à la cellule technique Handicap de la JPA40.

Des professionnels de l'éducation attentifs, bienveillants et bien formés

L'enjeu du PedT et des acteurs éducatifs qui le portent, c'est de développer l'envie d'apprendre.

L'important est d'offrir le plaisir d'apprendre à l'enfant, de prendre du plaisir, avec l'enfant, pour que chaque fois qu'il mangera un plat, qu'il prendra un livre, qu'il prendra un bain... cela réveillera des émotions positives tout au long de sa vie.

La formation initiale et la qualification professionnelle comme gage de confiance

La formation initiale et les qualifications professionnelles sont forcément une des garanties qui doivent assurer que les acteurs éducatifs en charge des enfants et des jeunes qui leur sont confiés sont préparés et assurent pleinement leur rôle à la place où ils sont.

La garantie de qualification assure la confiance. C'est l'a priori nécessaire à la construction de repères pour l'enfant.

Dès la petite enfance, et conformément au décret régissant le secteur, les professionnels en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, sont tous diplômés et bénéficient très régulièrement de formations..

Puis à l'école, dès la maternelle, les enfants sont en principe pris en charge par des enseignants relevant de l'éducation nationale, après un parcours d'étude validé par un concours, stage et titularisation. Garantir aux élèves des professeurs formés et compétents est la base de la réussite scolaire.

Ce qui enchante un enfant, c'est le bonheur dans lequel il baigne. Si vous souhaitez son bien-être, travailler à vous rendre heureux.

Boris Cyrulnik

Les professionnels animateurs, ATSEM, éducateurs sont également des personnels formés.

→ Dans les crèches, les professionnels sont titulaires à minima du CAP Petite Enfance, voire du diplôme d'auxiliaire de puériculture ou bien éducatrices de jeunes enfants (directrices) ; elles sont encadrées par une infirmière puéricultrice.

→ Les ATSEM titulaires sont diplômées d'un CAP de Petite Enfance validé par le concours spécifique de la fonction publique. Depuis le décret du 1^{er} mars 2018, elles appartiennent officiellement à la communauté éducative.

→ les animateurs sont également formés à minima du BAFA, voire du BAFD ou équivalent

→ les éducateurs sportifs sont également formés

La formation continue des personnels et la remise en question permanente

Au-delà de la formation initiale, on ne dira jamais assez combien la formation continue des professionnels est essentielle. Complétant les formations initiales, permettant le re-questionnement, assurant le recul sur les situations, ces temps sont fondamentaux pour assurer le qualité des encadrements des enfants et des jeunes.

Individuelles ou collectives, les formations sont essentielles.

Au-delà des formations sollicitées par les agents eux-mêmes, la collectivité veille à l'organisation de journées pédagogiques annuelles pour les agents de la petite enfance (personnels des crèches ou ATSEM) au cours desquelles est abordé un approfondissement des connaissances sur des thématiques identifiées en cours d'année.

Quant au réseau des assistantes maternelles animé par l'Association d'Aide Familiale et Sociale, un gros travail a été réalisé ces dernières années pour professionnaliser encore plus ces personnels, au travers de divers ateliers de formation, de mutualisation d'actions...

La formation et la qualification des animateurs constituent un moyen essentiel pour faire évoluer qualitativement les pratiques éducatives et pédagogiques. A travers l'évaluation des projets comme des entretiens professionnels qui sont conduits chaque année, le délégataire vérifie en permanence la pertinence des logiques de formation et de qualification au regard de l'action éducative. Les animateurs du service jeunesse bénéficient en outre de formations diverses organisées par le réseau Information Jeunesse.

La démarche d'observations, plus pratiquée dans la petite enfance, doit aussi se développer chez les professionnels appelés à intervenir dans les autres étapes du développement de l'enfant.

Dans la petite enfance, pour une analyse plus fine des pratiques, un projet sur les observations est mis en place dans les 3 structures, en lien étroit avec la psychologue du département et la psychomotricienne.

Dans les écoles, on peut imaginer des formations en situation, notamment dans les temps de parcours éducatifs en maternelle. Dans les années qui viennent, il est en effet envisagé de réfléchir sur un accompagnement à la mise en place de la démarche d'observation en maternelle afin de mieux aider les ATSEM à appréhender les difficultés auxquelles elles sont parfois confrontées.

L'accompagnement et les démarches de réseaux

Les démarches d'accompagnement mises en place sur les territoires, et notamment le Groupe d'Appui Départemental à l'Éducation, au-delà d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des PedT sont aussi des points d'appui importants en termes de transversalité et de partage, notamment en raison des formations partagées qu'il propose comme le réseau CANOPE ou les grandes associations d'éducation populaire qui existent sur le département (Ligue de l'Enseignement, Francas...).

Les démarches de réseaux sont initiées dans le cadre des politiques jeunesse (comme celle de l'Information Jeunesse portée par le service de la Jeunesse et des sports rattaché à l'éducation nationale) ou bien celles auxquelles les collectivités adhèrent (ANDEV , Réseau Français des Villes Educatives...)

La reconnaissance d'une spécificité « intervenants techniques »

Des intervenants divers peuvent intervenir sur le temps scolaire ou périscolaire, dans le cadre des projets pédagogiques développés sous l'autorité et la responsabilité des enseignants ou des accueils de loisirs. En effet, **la commune et les associations peuvent proposer des actions diverses (sécurité routière, semaine olympique et paralympique...)** confiées à des professionnels dont l'expertise ou la compétence spécifique leur permettent d'intervenir sur des

projets construits avec les enseignants ou les animateurs . Ces actions sont développées dans la suite du document, dans le cadre de la déclinaison des divers projets éducatifs.

Les agents, rattachés au service entretien et restauration de la DEEJ, interviennent toute la semaine de classe et pendant les vacances scolaires, selon des protocoles sanitaires rigoureux. Ces agents sont de véritables professionnels de l'entretien et de la restauration, disposant de connaissances développées de leur métier (HACCP, protocoles sanitaires...) et d'une vigilance de tous les instants.

Dans les années qui viennent, les protocoles seront mis à jour et un outil de communication est envisagé pour mieux faire connaître les missions de ces agents qui bien que souvent ingrates recouvrent aussi un véritable métier.

Les agents des services techniques de la ville sont aussi très sollicités pour l'entretien des 9 écoles de la ville, des restaurants scolaires, des locaux périscolaires, salles de motricité ou équipements sportifs tout comme ceux du service informatique en charge de l'entretien et la maintenance du matériel dans les écoles.

Les agents du service logistique de la ville sont sollicités chaque année pour l'organisation des fêtes d'écoles, voire l'accompagnement des parents sur les manifestations publiques (vide greniers, lotos, ventes de gâteaux...)

En conclusion, formations, observations, échanges interprofessionnels et transversalité sont autant d'axes de travail à développer qui peuvent permettre de mieux appréhender l'enfant dans sa globalité et contribuer à son épanouissement. Par ailleurs, le respect de la réglementation et un suivi rigoureux par la commune doivent permettre d'assurer la garantie de qualité des actions menées (taux d'encadrement, **professionnalisme des acteurs éducatifs**, objectifs éducatifs...).

Des moyens et des locaux adaptés et bien entretenus

Au-delà du fonctionnement des services municipaux, la commune participe au fonctionnement des écoles, et notamment elle réserve chaque année dans son budget des crédits à cet effet.

Les fournitures scolaires

La loi ne prévoit pas l'obligation pour la commune d'inclure dans ses dépenses les fournitures scolaires propres à l'enfant. La municipalité a toutefois décidé d'allouer un crédit s'élevant à :

Par enfant de maternelle.....	37.00 €
Par enfant d'élémentaire.....	33.00 €

Les fournitures administratives

La commune fournit également aux écoles toutes les fournitures administratives usuelles dont elles peuvent avoir besoin : ramettes papier, enveloppes, stylos, crayons...

La commune alloue aussi une dotation en timbres aux établissements scolaires :

Maternelles	80
Élémentaires	120
RASED.....	50
H. Barbusse	40

Il est préférable de privilégier l'envoi de mails dans le cadre d'une gestion optimisée des dépenses.

Les fournitures de pharmacie

La commande des produits composant la pharmacie des écoles est réalisée par le service Administratif après validation du service Éducation.

Une fiche détaillant les produits autorisés est transmise chaque début d'année scolaire aux écoles.

La participation aux coopératives scolaires

La municipalité verse une subvention constituée de deux composantes :

- **Une subvention forfaitaire par classe.....280.00 €**
- **Une subvention destinée à aider le financement des voyages scolaires** avec au moins une nuitée pour un seul niveau scolaire par an. Pour être éventuellement subventionné, le projet doit être déposé au service Éducation au moment de la préparation du budget (au plus tard en décembre).
Par élève pour un seul niveau par an ou pour un seul cycle une année sur deux : **48.00 €**

La commune est aussi responsable de l'entretien des bâtiments publics

Dans le cadre des contraintes budgétaires imposées à la collectivité, c'est un défi quotidien d'entretenir les écoles, les restaurants scolaires, les lieux d'accueil périscolaires et extrascolaires, les équipements sportifs et culturels et les 3 crèches municipales

Travaux d'entretien et de réparation courants

Un logiciel ASTECH doit permettre à chacun de faire les demandes d'interventions (DI) pour les travaux d'entretien réparation courants.

Les problèmes urgents propres à compromettre la sécurité des personnes ou des biens doivent être signalés immédiatement à la DEEJ par mail ou par téléphone si l'urgence le nécessite.

Pour les investissements plus lourds (travaux, matériel informatique, mobilier), les dépenses doivent être prévues au budget de l'année civile. Une procédure organise la prévision des investissements à présenter au vote du budget avant la fin du mois de mars :

- Les directeurs sont invités à recenser les besoins de l'établissement avant la fin du mois de juin pour prévision.
- Une tournée des écoles est organisée début octobre, en présence de la direction de l'éducation enfance jeunesse et de la direction des services techniques.
- Les demandes des écoles sont retenues en fonction des priorités définies par les élus.

Parmi les projets d'investissements notables prévus

Le plan de ravalement de façade des écoles

La commune a prévu dans le cadre de son plan prévisionnel d'investissement le ravalement des façades des écoles.

Dans les prochaines années sont programmées entre 200 000 et 250 000 € de travaux :

- 2021 : ravalement de l'école Daniel Poueymidou
- 2022 : ravalement de l'école Odette Duboy
- 2023 : ravalement de l'école Charles Durroty
- 2024 : ravalement de l'école Henri Barbusse

Cette planification terminera le programme de ravalement de façade des écoles commencé en 2015.

La construction d'un centre de loisirs

Un nouveau centre de loisirs va voir le jour, entre les écoles Félix Concaret et Robert Lasplacettes, rue des Platanes.



**Budget
prévisionnel**

1 300 000,00 €

(financements CAF et
DSIL demandés)

Il permettra de rassembler l'administration du centre et les deux centres maternelle et élémentaire sur un même site, en mutualisant certains équipements scolaires : à la maternelle le réfectoire, le dortoir, la salle de motricité, tous les sanitaires, la cour de récréation et ses jeux et l'espace de l'accueil périscolaire, à l'école élémentaire la cour, le réfectoire et sur demande, durant les vacances, quelques salles de classes pour décloisonner.

Situé en centre-ville, non loin de l'éco-lieu Lacoste en création et du parc de Castillon, nul doute que ce nouveau bâtiment va permettre aux animateurs du centre de loisirs de développer leurs projets avec les enfants dans des conditions optimum.

Pour le collège Langevin-Wallon, c'est le conseil départemental des Landes qui est compétent en la matière.

Construit en 1968, le Collège de Tarnos a bénéficié d'une rénovation initiée en 2001, qui s'est terminée en février 2016. L'établissement est désormais entièrement rénové.

Les locaux sont fonctionnels.

L'établissement est bien entretenu : espaces verts, bâtiments, salles de classe.

Les conditions sont donc favorables à tout point de vue.

Le département des Landes contribue au fonctionnement du collège via la Dotation Globale de Fonctionnement - DGF (83 767 € en 2020) et de son fonds de roulement – FDR (66 484,30 € en 2020).

Il intervient également de manière ponctuelle sur appels à projet (culture en herbe par exemple), en dotations diverses (livres des 6^e, ordinateurs portables de la 5e à la 3e), ou sur sollicitations ponctuelles (demande de subvention)

La commune de Tarnos contribue au développement des projets pédagogiques du collège à raison d'une subvention annuelle de 5 000,00 € versée au Foyer socio-éducatif.

Elle s'inscrit également dans le cadre des démarches de prévention menées par le collège.

Par ailleurs, les collégiens bénéficient également des infrastructures de la commune (créneaux au gymnase Léo Lagrange, parc des sports intercommunal Jean André Maye).

2ème Partie

L'éducation partagée : le défi

**La transversalité des acteurs éducatifs
au programme**

L'aide à la parentalité

La communication et la valorisation

L'éducation partagée, un défi à mettre en œuvre quotidiennement

Le PEDT a vocation à mettre en place une politique éducative d'ensemble cohérente, un cadre, à même d'apporter des repères aux enfants et aux jeunes afin qu'ils puissent se construire dans des références solides à même de les guider vers une émancipation progressive.

Il a pour vocation de coconstruire ces repères avec tous les acteurs éducatifs afin d'envisager une vision, une culture commune permettant à chacun d'agir ou de réagir dans une cohérence d'ensemble, protectrice de l'enfant.

Parlant de cohérence éducative d'ensemble, le projet éducatif territorial de la commune doit nécessairement envisager l'enfant, le jeune dans son évolution, depuis sa naissance jusqu'à son intégration dans la vie adulte.

Le PEDT 2017-2020 voit donc son cadre s'élargir pour concerner les 0-25 ans.

La naissance des repères communs, un cadre pour bien grandir

L'enfant, le jeune et le jeune adulte en devenir est un être global.

Dans le temps et dans l'espace, il rencontre des interlocuteurs divers qui comptent tous dans sa construction à un moment ou à un autre. Il est donc nécessaire de donner de la cohérence et de la continuité des différents temps pour construire les repères sécurisants qui permettent de s'épanouir pleinement.

« Il faut tout un village pour élever un enfant »

Les acteurs éducatifs sont donc divers.

Si l'école est l'espace universel, celui où tous les enfants se retrouvent, ce n'est pas le seul.

Aux côtés des enseignants, il y a aussi les différents acteurs éducatifs du territoire (animateurs, éducateurs, intervenants, ATSEM, assistantes maternelles et personnels divers des crèches), institutionnels ou associatifs qui contribuent à inscrire leurs valeurs dans la construction des enfants et des jeunes du territoire.

Bien sûr, il y a aussi les familles, au premier rang desquelles les parents qui ont un rôle prépondérant à jouer.

Il y a enfin les autres enfants eux-mêmes : on ne dira jamais assez combien les amitiés, les inimitiés aussi, toutes les relations sont constructives.

L'enjeu du PEDT est de permettre à chacun des acteurs de se croiser, d'échanger, de partager et de construire un cadre commun et sécurisant, rassurant, à même de faire vivre pleinement l'objectif porteur du PEDT : l'émancipation des enfants et des jeunes.

Les lieux de partage et d'échange sont donc fondamentaux, notamment pour y réfléchir des questions plus vastes abordées, dont certaines ont souvent été évoquées au cours des dernières années : Des rapports différents entre les enfants et les adultes (école, centre de loisirs notamment) induisent-ils automatiquement des pertes de repère pour les enfants ? Comment élaborer et graduer des actions ou réactions éducatives face aux comportements inadaptés ?...

Soigner les transitions dans les temps partagés

Cela nécessite des partages et des échanges réguliers, pour que chacun tienne compte des contraintes de l'autre, les comprenne et les porte avec les enfants.

Des espaces passerelles pour faciliter les transitions entre les étapes importantes du développement de l'enfant

Les espaces passerelles doivent faire l'objet d'une attention particulière : entre la petite enfance et l'enfance, entre l'enfance et la jeunesse, voire entre l'adolescent et le jeune adulte, chacun traverse des temps, des espaces où des adaptations sont nécessaires, d'où l'importance de repères pour les faciliter : animations communes, partage de problématiques...

L'organisation de passerelles entre les structures petite enfance et les écoles maternelles sont organisées avec attention par le service Petite Enfance de la Ville en étroite liaison avec les directrices des écoles maternelles. Les rencontres et échanges induits par ces temps permettent d'enrichir la réflexion concernant les besoins des enfants.

Avec le centre de loisirs, il est également tenu compte de la nécessaire adaptation des enfants. Si l'accueil en ACM est autorisé « dès 3 ans accomplis ou dès la scolarisation effective de l'enfant », le choix a été réalisé, de manière dérogatoire et exceptionnelle, d'étudier toute demande particulière si, avant 3 ans et sans avoir été encore scolarisé, il est envisageable de pratiquer un accueil d'intégration dans le délai d'un mois avant l'anniversaire ou la scolarisation.

L'accueil se fait alors de façon progressive, en organisant la visite des locaux avant la première venue, en privilégiant sur le centre d'été les semaines où les fréquentations sont les plus faibles (dernière semaine de juillet ou deux premières semaines d'août).

De même sont organisés des accueils ponctuels de grande section maternelle dans les restaurants scolaires élémentaires.

L'organisation de temps partagés entre le centre de loisirs et l'accueil jeunesse à chaque vacances participe de cette attention à la fluidité des étapes importantes du développement de l'enfant tout comme **les projets de liaison développés par l'éducation nationale** : cross du collège ouvert au cycle 3 des écoles primaires, liaisons ponctuelles CM2-6e à l'exemple du projet robotique ou des petits champions de la lecture ou les enregistrements « Les 6^e répondent aux CM2 ».

La transversalité des acteurs éducatifs au programme

De nombreux espaces d'échanges réguliers sont déjà formalisés pour permettre de se connaître, de partager et de réfléchir ensemble aux actions à déployer pour répondre aux besoins de l'enfant. Ils sont devenus de véritables acteurs opérationnels du développement des politiques éducatives.

Au-delà de ces instances, bien sûr, il ne faut pas sous-estimer les réflexions menées tout au long de l'année, à l'occasion de rencontres informelles qui se tiennent dans les écoles ou entre collègues acteurs des secteurs éducatifs, ou même avec les parents d'élèves. Ceux-ci constituent la base des réflexions à mener pour poursuivre l'adaptation continue du projet aux besoins des enfants du territoire.

Enfin, un comité de pilotage plus stratégique va centraliser les différentes actions et réflexions issues de ces différentes instances pour contribuer à la cohérence d'ensemble des actions éducatives.

Les espaces de partages réguliers

Petite Enfance

Depuis 2006, la commune a mis en place un Observatoire Petite Enfance qui, sous la présidence du Maire Adjoint en charge de la Petite Enfance, a vocation à

- Anticiper et répondre au mieux au besoin d'accueil des 0-3 ans,
- Repérer les problématiques posées aux familles pour travailler un accompagnement qualitatif de l'accueil des enfants
- Organiser des actions mutualisées

L'Observatoire se réunit 4 fois par an.

Il réunit, sous la Présidence du Maire Adjoint en charge de la Petite Enfance, l'ensemble des partenaires institutionnels et opérationnels de la commune : CAF des Landes, PMI, RAM, crèche familiale et micro-crèche de l'AAFS, Trait d'Union, crèches municipales.

Sous la responsabilité de la coordinatrice Petite Enfance, des réunions du groupe des partenaires se tiennent entre chaque observatoire pour

- préparer les réunions de l'Observatoire,
- mettre en œuvre les actions et décisions prises.

Au-delà de ces espaces, il conviendra de réfléchir à l'opportunité des espaces de partage associant les familles à l'exemple de conseils de vie des structures.

Enfance

L'évaluation du PEDT 2017-2020 a mis en évidence la difficulté pour les enseignants de participer à 3 réunions du comité de pilotage dans l'année,

Ces temps de partage, s'ajoutant aux réunions diverses qui s'imposent également à eux (conseils d'écoles, réunions des directeurs...), s'avéraient pourtant utiles dans la mesure où les échanges

entre tous les acteurs éducatifs des 9 écoles de la commune sont aussi nécessaires pour bien identifier les projets à développer, les limites et les contraintes de chacun.

Cependant, la commune mesure et apprécie aussi que les directeurs des écoles tarnosiennes se rendent traditionnellement disponibles pour partager les réflexions et les organisations éducatives, à l'occasion des réunions de directeurs menées tout au long de l'année.

Aussi, et afin d'entendre les enseignants, le nouveau PEDT 2021-2023 inscrit l'idée de conforter l'instance des conseils d'écoles et de ne conserver qu'un temps annuel (Assemblée Générale Annuelle).

Les conseils d'écoles

Les conseils d'écoles sont présidés par les directrices et directeurs des écoles, en présence de M. le Maire ou son représentant. Ils réunissent les équipes enseignantes et les délégués parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre de classes, le délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école.

L'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions. Les conseils d'écoles se réunissent au moins une fois par trimestre.

Si l'école est seule maître des organisations pédagogiques, le conseil d'école, dans le cadre du projet d'école, donne notamment tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école) et il donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

C'est donc une instance importante dans laquelle de nombreux points inscrits dans le cadre du PEDT sont abordés. C'est pourquoi, à Tarnos, certains acteurs éducatifs sont associés aux réunions, sans droit de vote : en maternelle, les ATSEM, et en élémentaire, le centre de loisirs. La Direction Éducation Enfance Jeunesse peut également être appelée à intervenir.

Les convocations avec ordre du jour sont adressées au moins quinze jours avant la réunion à Monsieur le Maire afin qu'il puisse s'assurer de la présence d'un élu. Parallèlement et dans le même temps, une copie est également envoyée au service éducation qui assure la préparation du conseil d'école avec l'élu désigné par Monsieur le Maire. Afin de favoriser la présence d'un élu, un échéancier annuel des conseils d'écoles est proposé dès la rentrée scolaire.

Dans le cadre du PEDT 2021-2024, alors que le comité de pilotage ne sera plus réuni qu'une fois par an, le rôle des conseils d'écoles sera conforté et valorisé.

Les réunions des directeurs

Des rencontres entre les directions d'écoles et la Municipalité se déroulent régulièrement tout au long de l'année et au moins :

- à l'automne, après la rentrée pour faire le point de la rentrée
- en mars, pour faire le point sur la prévision des effectifs de la rentrée suivante et examiner les dérogations demandées à la carte scolaire,
- début juillet pour faire un point avant les vacances scolaires et préparer la rentrée suivante.

Ces temps de rencontre permettent aussi de faire le point sur le PEDT, c'est-à-dire toute question intéressant les conditions de fonctionnement des écoles. D'autres réunions qui pourraient s'avérer

nécessaires en fonction de l'actualité pourront se tenir, soit sur sollicitation de l'éducation nationale (Inspection ou Directions des écoles), soit sur initiative de la Municipalité.

Par ailleurs, **un comité numérique** est également mis en place une fois par an pour continuer de suivre le projet éducatif numérique et réfléchir à l'adaptation des moyens nécessaires dans le cadre budgétaire contraint imposé à la collectivité.

Les réunions des délégués des parents d'élèves

Dès la semaine qui suit leur élection, les délégués des parents d'élèves sont réunis à l'initiative de la Municipalité afin d'établir les premiers liens nécessaires : cette réunion est l'occasion pour chaque élu délégué au conseil d'école de se présenter, et pour la commune de présenter le PEDT

Une 2^e réunion a systématiquement lieu après le vote du budget afin de présenter les projets pour l'année suivante. Elle est l'occasion de faire le point sur le PEDT.

En cas de besoin, d'autres réunions peuvent se tenir.



Les comités de suivi et technique de la délégation « accueils de loisirs 3-10 ans »

Le comité de suivi de la délégation se réunit régulièrement pour faire le point et partager les propositions d'actions. Il regroupe autour de M. le Maire et son adjoint en charge de l'éducation, les représentants de la direction du centre de loisirs et les directrices du centre de loisirs et de l'éducation enfance jeunesse.

Le comité technique se réunit régulièrement pour faire le point sur les besoins, les projets et partager les actions éducatives développées sur le territoire.

Le délégataire, du fait de ses statuts associatifs, a jusqu'à présent intégré de manière majoritaire les parents dans son conseil d'administration, permettant ainsi d'associer les familles aux choix de fonctionnement et à la mise en vie des différents accueils. Il apparaît important de trouver, sous cette forme ou sous une autre (conseil de vie citoyenne...) des formalisations pour l'organisation de la concertation avec les familles.

De la même manière, l'organisation de temps conviviaux, de temps d'échanges, de sorties familles favorisent le lien social.

Jeunesse

Les conseils d'administration des collèges et lycées et toutes les instances qui en émanent :

- conseil d'hygiène et de sécurité,
- comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté,
- conseil de la vie collégienne,
- commission éducative,
- conseil de discipline,
- conseil d'écoles – collège

Groupe prévention jeunesse

Il s'agit de réunions (environ 2 à 3 dans l'année) qui ont vocation à rassembler les acteurs de la prévention jeunesse identifiés sur le territoire : services municipaux (animateurs jeunesse, éducateurs sportifs, police municipale), prévention spécialisée, représentants des collèges et lycées de Tarnos, CAF des Landes, HJSA, partenaires associatifs locaux (AST Foot, BTS Rugby, SICSBT Hand) et autres (ANPA, CIDEFE, Ligue de l'enseignement...)

Coordonné par le référent prévention Jeunesse, ce groupe a pour but de suivre la dynamique enclenchée sur le territoire sur les actions récurrentes et d'observer les besoins pour adapter la politique de prévention aux besoins qui sont mis en lumière.

L'équipe pluridisciplinaire du Seignanx, portée par les services départementaux de la prévention spécialisée et HJSA dans le cadre de l'AEJ (accompagnement à l'emploi des jeunes)

Les rendez-vous de la jeunesse ont également été identifiés comme un temps riche de partage. Dans les trois années qui viennent, il faudra réfléchir sur la manière de les remettre en place au moins une fois.

Les rencontres avec le mouvement associatif de la commune sont organisées par la Direction de la Vie Culturelle et Sportive via :

- la réunion annuelle de calendrier
- les rencontres régulières avec les représentants associatifs (budget, planning, conventionnement)

On ne dira jamais assez combien l'éducation est un domaine qui nécessite de la transversalité, et combien les échanges, formels ou informels, entre les acteurs éducatifs sont essentiels.

Au-delà, des espaces institutionnels, il est nécessaire de laisser place au non formel, à ce qui pourrait ne pas être prévu aujourd'hui mais avoir à se développer demain, à la création d'ateliers éphémères de réflexions partagées.

Pilotage et coordination du PEDT

Le PEDT sera coordonné sous l'autorité du Maire Adjoint en charge de l'Éducation Enfance Jeunesse. Un coordonnateur, placé sous l'autorité de la Direction Éducation Enfance Jeunesse, sera missionné pour

- Évaluer les avancées
- Mettre en œuvre les forces à même de suivre et de porter le projet éducatif et citoyen partagé,
- Organiser les réunions du comité de pilotage une à deux fois par an au moins, celui-ci ayant vocation à :
 - Procéder aux grandes orientations et au choix des priorités ;
 - Tracer les adaptations et perspectives

Le comité de pilotage

Le Maire et ses adjoints

Le DASEN et l'Inspecteur de l'éducation nationale
Le Principal du Collège Langevin-Wallon
Le Proviseur du Lycée Ambroise Croizat
Un représentant des directeurs d'écoles élémentaires
Un représentant des directeurs d'écoles maternelles

La Présidente du Centre de Loisirs de Tarnos et sa directrice

La CAF des Landes
Le Conseil Départemental des Landes
Les service de l'état de la jeunesse et des sports

Un représentant des parents de maternelle
Un représentant des parents d'élémentaire
Un représentant des parents du collège

Le CODIR de la ville de Tarnos et les coordonnateurs Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et PEDT
et toute autre personne associée qui pourrait être invitée.

L'accompagnement à la parentalité

L'isolement est souvent facteur d'angoisse et de manque de repères communs. Dans ce cadre, le premier partage qui fait office d'aide à la parentalité, ce sont les échanges réguliers qui se déroulent la plupart du temps dans un cadre non formalisé : l'accueil de l'enfant à l'école ou à la crèche ou la reprise de l'enfant à l'accueil périscolaire... sont autant de temps où des échanges se produisent entre parents et professionnels qui accompagnent les réflexions de tous. Néanmoins, il est important de les compléter.

Petite enfance

Dans le domaine de l'aide à la parentalité, la commune subventionne l'association « Trait d'Union - Caminante » qui accueille collectivement des parents avec leurs enfants deux fois par semaine dans des locaux mis à sa disposition par la commune, place Dous Haous. Ponctuellement et sur projets financés par la CAF sont également mis en place également des rendez-vous individuels familles lorsque c'est nécessaire.

Dans le cadre de la Journée Petite Enfance, un temps partagé est également organisé chaque année à la Médiathèque « Les Temps Modernes » et à l'Hôtel de Ville.

Dans les structures, l'accueil des parents par l'équipe lors de l'adaptation de l'enfant en crèche constitue également un temps d'échange important.

Divers rendez-vous se tiennent régulièrement (Carnaval, Noël...) ou ponctuellement (à l'exemple de l'atelier massage chez les bébés avec les familles animé par un membre de l'équipe de la crèche St-Exupéry) qui permettent des échanges informels avec les parents.

Pour aller plus loin, les structures municipales réfléchissent à développer des cafés parents pour que les familles puissent se rencontrer autour d'un café et échanger entre eux et avec le personnel et créer du lien.

L'aide à la parentalité au quotidien avec un travail de réflexion avec le personnel ,la psychologue au cours de réunions mensuelles .

Enfance

La réussite scolaire et l'épanouissement des enfants sont des objectifs qui sont portés avec beaucoup de force par les parents d'élèves. Toujours attentifs à ce que vivent leurs enfants, parfois en proie sur la difficulté de prendre du recul, parfois aussi en questionnements sur leurs modes de fonctionnements, sur leurs positionnements, les parents, à leur place, font partie de la communauté éducative.

Des partages divers sont initiés par les équipes enseignantes (réunion de rentrée, rendez-vous enseignants/familles...).

De son côté, la Municipalité s'inscrit dans la recherche de partage d'une culture commune, permettant aux uns et aux autres de mieux se comprendre et de construire des repères communs à délivrer aux enfants.

Favoriser les temps conviviaux entre parents

La commune prévoit un accompagnement (logistique, parfois financier...) pour la mise en œuvre de tous les temps qui peuvent contribuer à développer le lien social, échanger sur les besoins et apporter le soutien qui peut s'avérer nécessaire aux familles.

C'est l'**accompagnement important réservé aux fêtes d'écoles**, qui bien que souffrant des contraintes liées à l'organisation, va se poursuivre.

C'est aussi l'**aide à la mise en œuvre d'actions diverses par les parents** (vide-greniers, vente de gâteaux...) qui au-delà de permettre d'alimenter financièrement les coopératives sont de réels temps de partage entre les parents.

Les conférences de l'éducation partagée

Les « **Conférences de l'éducation partagée** » se déroulent au rythme d'une par an, voir 2 si le besoin s'exprime. À cette occasion, des personnalités « sachantes » sont sollicitées sur des sujets divers (alimentation, écrans, rythmes...)

Très riches, porteuses de réflexions diverses, elles permettent de construire une réflexion commune. Cependant, le constat est souvent fait que tous les parents n'y participent pas et que ceux qui sont le plus isolés ne participent pas à ces moments.

L'objectif est néanmoins de conforter les conférences de l'éducation partagée sur le même rythme, en les appuyant davantage encore sur des réalités de terrain et en les concevant comme des points d'appui aux acteurs éducatifs engagés sur le territoire, les délégués parents d'élèves ou les enseignants.

Dans ce cadre, la commune incite fortement les associations des parents à mettre en place des petits temps de « **cafés parents** » qui puissent permettre des échanges, de faire venir un professionnel pour mieux présenter certaines thématiques (alimentation, nécessité de cadrer pour rassurer, veille-sommeil, conséquence de l'abus d'écrans, gestion des émotions...). Le territoire est riche de ressources en ce domaine et les interventions peuvent être peu coûteuses.

Dans les années qui viennent, la Médiathèque « Les Temps Modernes » développera des **ateliers parents-enfants** .

Les bistrot parents et sorties familles organisés dans le cadre de l'espace de vie social délégué sont aussi des temps particulièrement riches et importants, qui se déroulent au cœur des quartiers, et qui permettent de mieux connaître les enfants, les familles, de mieux identifier leurs besoins et de mieux opérer le travail de résilience parfois nécessaire pour aborder l'école et/ou la vie sur la base de thématiques choisies par les parents.

Collège

Chaque année, en lien avec une valorisation des ateliers menés au collège par les animateurs socio-culturels de la ville, est organisé un pizza-débat sur **le risque des écrans, des réseaux sociaux et du harcèlement scolaire en partenariat avec l'établissement**. Cet événement qui rassemble les jeunes et leurs familles autour de professionnels pour débattre des problématiques posées sur ces sujets de société connaît un succès important.

Alors que les familles de CM2 avaient été associées à l'événement en 2019 (annulation en 2020 en raison de la situation sanitaire), il faut s'interroger sur la poursuite de cette orientation ou bien sur l'opportunité de mettre en place un autre événement. Le succès de la soirée, en effet, avait été identifié comme une difficulté à tenir la soirée.

La même action avait été organisée en partenariat avec le collège et le lycée sur **les addictions (alcool, drogues diverses...)**. Positionnée en amont des fêtes de Tarnos, elle avait vocation à mettre en alerte les jeunes et leurs familles sur la vigilance à apporter en la matière. Elle était l'occasion de lancer une campagne de prévention : « Fais ta fête, pas ta défaite ».

De son côté, le collège est également amené à mettre en place des actions ponctuelles en fonction des besoins identifiés dans l'établissement, à l'image de la soirée sur l'éducation à la sexualité organisée en 2020 pour faire suite à des problématiques rencontrées. L'équipe du collège envisage de poursuivre ces rencontres avec les familles, en partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire.

De nombreux temps sont également identifiés qui participent à l'échange avec les familles :



- les réunions familles préparant les séjours, avec le rappel des règles élémentaires du vivre ensemble,
- les soirées diverses (bilan de fin d'été, retours de sorties...)
- les multiples actions organisées en direction des familles qui sont toujours l'occasion d'échange et de lien social. Ces moments constituent le fer de lance de la culture commune (fête du parc de Castillon, Rap and Skate, sports familles...).

Permettre aux familles de se retrouver ensemble, en extérieur, hors des écrans, dans le partage d'activité est fondamental.

En conclusion

L'aide à la parentalité est un axe important du PEDT.

Dans une société complexe, avec des problématiques souvent exacerbées par la crise sanitaire, certains parents sont en demande réelle d'accompagnement plus personnel. **Le Réseau "A l'écoute de vous" de l'association "Couples et Familles"**, conventionné par la REAP des Landes, a mis en place un numéro où joindre l'une des 7 conseillères familiales qui se relaient du lundi au dimanche de 10h à 21h au 05 59 63 64 74 ou [par tchat via la page facebook du réseau](#). Cette écoute est confidentielle, sans jugement et gratuite tout le long du confinement

L'information, la communication et la valorisation

Dans le cadre de sa politique de communication globale, la commune s'est dotée :

- d'un journal municipal, « Tarnos Contact »,
- d'un site internet intégrant notamment un site jeunes, un espace familles, un site « Médiathèque », un site « école de musique », d'une page Facebook animée par le service de communication,
- d'une page Instagram en direction des jeunes animée conjointement par les directions éducation enfance jeunesse et vie culturelle et sportive
- de la présence du Promeneur du Net sur le réseau

Ces outils permettent de relayer de multiples informations générales (informations et programmes, actions diverses...). Affichages, courriels.... Viennent compléter le dispositif d'information générale.

L'espace Famille, aujourd'hui utilisé comme une interface pratique (réservation de repas, réception des factures, paiement en ligne) peut redevenir une interface d'information avec les familles. Une réflexion pourra être menée dans ce sens.

Une réflexion est également envisagée sur la mise en place d'une communication régulière (2 à 3 par an) vers les familles sur des sujets divers liés à l'accompagnement à la parentalité.

De son côté, le centre de loisirs dispose d'un site internet.

Les écoles disposent également des Espaces Numériques de Travail mis à leur disposition par la commune. Quant au collège Langevin Wallon et au Lycée Professionnel, ils disposent également de leurs sites internet mais aussi de l'outil Pronote.

S'agissant d'information plus particulière, les familles sont aussi très demandeuses d'informations concernant les productions ou les activités de leurs propres enfants.

Sur les parcours éducatifs, les parents souhaitent davantage savoir ce que font leurs enfants. Le programme, qui avait été mis en place, a effectivement été suspendu du fait de la crise sanitaire. Une réflexion doit s'engager entre les différents acteurs sur l'outil le mieux adapté pour l'information des familles, celui qui permettra au mieux d'informer les parents tout en laissant une latitude d'action respectueuse des professionnels et en respectant au mieux le jardin secret de certains enfants.

En attendant, un affichage des groupes est prévu devant l'entrée de chaque école, avec la thématique générale des actions annoncées.

Concernant les actions menées dans les écoles, les informations entre les enseignants et les parents semblent bien circuler. Si le cahier de liaison reste l'outil essentiel des enseignants, la commune finance la mise à disposition d'Espaces Numériques de Travail en lien avec l'ALPI.

De même, le centre de loisirs organise la publication d'un journal réalisée 4 fois par an par les enfants durant la pause méridienne qui retrace les activités des structures.

La direction éducation enfance jeunesse est toutefois très attentive à répertorier certaines actions ponctuelles afin de mieux valoriser l'engagement de tous les acteurs éducatifs et des enfants dans la ville.

La valorisation des enfants et des jeunes

Le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes sont des conditions nécessaires à leur réussite scolaire. Ils sont donc au cœur des axes d'actions et de réflexion du Projet Éducatif Territorial de la commune.

La commune et l'ensemble des acteurs éducatifs y attachent donc une attention particulière en contribuant à la présentation physique des actions menées : productions de leurs créations (production d'orchestre, de pièces de théâtres, de ballets...) à chaque occasion possible, notamment dans les animations hors structures du centre de loisirs ; mise à disposition de terrains sportifs, de tribunes... ; valorisation du travail réalisé en public ; réceptions diverses (médailles aux sportifs, présence de production diverses aux vœux du maire aux acteurs locaux, présentation d'un groupe emblématique de l'année à l'ouverture des fêtes de Tarnos, présentation de groupes ou chanteurs locaux lors des temps de rassemblement des jeunes, l'accueil des équipes sportives par le maire, la participation aux championnats d'Aquitaine...)

3ème Partie

LES GRANDS

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

L'émancipation culturelle

Éducation physique et sportive - motricité

La citoyenneté en route

Le démarche alimentaire de territoire

Environnement et transition écologique

Le projet éducatif numérique

La prévention

PROJET ÉDUCATIF

ÉMANCIPATION CULTURELLE

De l'accès au langage, à la lecture et à l'écriture

Dès le plus jeune âge, il s'agit de donner les clefs à l'enfant pour accéder au langage, à l'expression de ses émotions, de ses besoins.

De nombreuses actions ont été menées dans ce domaine qui doivent être confortées : la formation des assistantes maternelles en langage des signes, l'apprentissage de comptines dans les structures diverses..., le travail de lecture régulière dans les structures, les échanges quotidiens avec les enfants.

A l'école primaire, puis au collège, ce travail se poursuit, s'amplifie afin de permettre ces apprentissages fondamentaux et nécessaires pour l'épanouissement des enfants.

Le cycle des apprentissages premiers est mis à profit pour faire progresser les élèves depuis la petite section jusqu'à la grande section vers la compréhension et l'usage d'une langue française orale de plus en plus élaborée sur laquelle ils pourront s'appuyer lors de l'apprentissage de la lecture. L'école maternelle joue là un rôle primordial de prévention de l'échec scolaire, la qualité lexicale et syntaxique des énoncés compris et produits par les élèves conditionnant l'accès aux apprentissages tout au long de la scolarité.

Les cycles suivants n'en sont pas moins essentiels. Il s'agit alors parfois de rattraper les retards, mais aussi de conforter les acquis, de les faire progresser et de les développer.

Pour parvenir à ces apprentissages essentiels, on ne dira jamais assez combien la lecture contribue au développement de l'imaginaire, du bien-être, du recul, du langage...

A chaque étape de son développement, l'enfant a besoin du livre.

Dans les structures petite enfance, l'action est portée sur l'acquisition de livres divers sur les conseils éclairés des bibliothécaires de la Médiathèque de Tarnos, des ateliers « contes » avec des intervenants sont mis en place, des lectures sont réalisées régulièrement par les personnels eux-mêmes pour le plus grand plaisir des enfants. Dans ce cadre, un travail partenarial est engagé pleinement avec un agent spécifiquement affecté permettant un échange riche et fructueux avec le secteur petite enfance.

A l'école et au collège, nombres d'actions sont également menées autour du livre, en s'appuyant sur les structures ou manifestations du territoire : médiathèque « Les Temps Modernes », salon du livre de la jeunesse d'Hossegor, emprunts de livres à la médiathèque, études de livres divers, organisation des bibliothèques scolaires et du centre de documentation et d'information (CDI) du collège...

Par ailleurs, pour Noël, la ville offre un livre aux enfants de maternelle, dont le choix est réalisé en étroite collaboration avec les enseignants ; elle offre également un contingent de livres au collège, en étroite collaboration avec la professeur-documentaliste du collège.

A partir de 2021, le conseil départemental des Landes apportera également son soutien à l'appropriation du livre dès le plus jeune âge en faisant bénéficier tous les jeunes Landais d'un accès au livre : un livre offert dès la naissance, un second livre en CP et un bon d'achat de 30 € pour les élèves de 6^e pour un livre acheté chez un libraire indépendant du département.

Dans les parcours éducatifs, des malles sont constituées et renouvelées chaque année. Les livres acquis dans ce cadre intègrent en bout de parcours les fonds de la médiathèque. Par ailleurs, un agent de la Médiathèque intervient également hors les murs, une fois par période, dans toutes les écoles maternelles.

Dans les accueils périscolaires et au centre de loisirs, de multiples actions sont déployées : ateliers contes, kamishibaï, créations de livres de BD. Les animateurs déploient de l'énergie pour faire s'exprimer oralement chaque enfant sur leur journée.

Parmi les projets à développer, des ateliers d'écriture en lien avec des créations artistiques diverses (slam, rap...) peuvent être aussi des points d'appui.

La Médiathèque « Les Temps Modernes », l'outil support pour tous !

Plusieurs axes d'actions sont mis en œuvre.

Conforter et développer les rendez-vous réguliers

- « **Croqueurs d'histoires** » en direction des enfants de 0 à 4 ans, lectures organisées à la Médiathèque, le Samedi matin, à 10h30, sur inscription.

Dans les années qui viennent, l'objectif est de scinder cette action en créant, pour les bébés et les 2-4 ans, « les mini-Croqueurs d'histoires » pour une meilleure interaction avec les bébés et leurs parents (séance d'éveil plus tactile, sonore, jeux de doigts... plus adaptées pour ces enfants plus petits. Les Croqueurs d'histoires 2-4 ans se poursuivraient par des choix d'albums thématiques entrecoupés de comptines et jeux de doigts.

- Médiathèque

Le Critik@blok pour les 11-16 ans - Tous les premiers mardis du mois

Moment d'échange et de convivialité avec les jeunes, animé par un bibliothécaire, autour de BD, films, mangas...

- Coup de Jeune à la médiathèque

1 mois au printemps (généralement en avril) depuis 2013. Le but est de mettre en valeur la littérature jeunesse à partir d'une thématique.

Exposition, lectures, spectacles, ateliers avec 1 illustrateur...

Des réflexions sont en cours sur le développement d'autres rendez-vous qui pourraient être opportuns (ateliers parents/enfants autour du créatif, de l'éveil musical, du massage, yoga, signes, ateliers sciences et techniques, concours d'éloquence...)

Collaborer avec les structures du territoire (écoles, crèches, centres de loisirs, école de musique, associations diverses...)

→ **Conforter l'existant**

- l'accueil des 6 structures de la Petite Enfance œuvrant sur la commune

L'espace réservé au conte au sein du bâtiment permet la mise en œuvre d'ateliers conte et lectures dans un cadre agréable pour les enfants.

- la visite de chaque classe de toutes les écoles une fois par trimestre à la médiathèque avec accueil par un bibliothécaire, prise en charge du transport pour les écoles les plus éloignées (Henri Barbusse, Jean Jaurès...).

- la venue d'une intervenante de la médiathèque une fois par période dans les parcours éducatifs en maternelle

- accueil des centres de quartier dans le cadre de visites autonomes, sans participation d'un bibliothécaire, et occasionnellement sur la demande, des animations sont construites par les bibliothécaires (prêt de malles autour d'un thème ...)

→ **Développer des partenariats encore moins institutionnalisés**

- Collège, Lycée
- Centres de loisirs (enfance et jeunesse)

Avec la Médiathèque « Les Temps Modernes », des axes de travail sont identifiés :

→ vers un partenariat un travail plus en amont avec les professeurs du collège pour construire leur programmation et s'inscrire dans les actions portées par eux (expositions, disponibilité de livres, rencontre d'auteurs...).

→ vers un partenariat plus actif avec les animateurs socioculturels présents au collège ou au local Jeunes. Parmi tous ces jeunes, certains vont franchir aisément les portes de la Médiathèque, d'autres au contraire vont ignorer l'équipement, souvent en pensant qu'il n'est pas pour eux, lui préférant le local jeunes (« j'aime pas lire » a-t-on pu entendre lors des rendez-vous de la jeunesse). Dans ce cadre, il faudra savoir développer les liens et organiser la co-construction des actions mises en œuvre.

Musique, Théâtre, Spectacle vivant, le cœur de l'action...

De nombreux spectacles de qualité sont proposés sur le territoire, et en particulier pour les jeunes publics, qu'il s'agisse du programme de la saison culturelle de la ville ou bien d'autres intervenants. Les écoles inscrivent régulièrement des projets divers dans leurs axes de travail (cinéma Atalante de Bayonne ou le Rio à Capbreton, des ballets à la Gare du Midi de Biarritz...

Dans le secteur petite enfance, 3 temps forts sont à noter

- la Journée Petite Enfance
- la Résidence d'artiste annuelle qui circule dans toutes les structures
- le spectacle de l'automne mutualisé

La commune s'attachera à conforter le Festival de Danse qui se tient depuis quelques années lors des Fêtes de Tarnos et qui rassemble les créations des diverses associations d'enseignement et de promotion de cet art, et à valoriser les nombreux danseurs de la ville qui obtiennent des résultats non négligeables dans les concours tout comme elle accompagnera la mise en valeur des diverses productions artistiques des jeunes talents de la ville (concerts tremplin, orchestres de l'école de musique...) comme elle continuera de le faire sur le Rap'n Skate.

La communauté de communes du Seignanx poursuivra son action vers les écoles en les invitant, une fois par an, à un concert de Rock à la salle Capranie d'Ondres et vers le collège en proposant un spectacle de Théâtre et échange entre les collégiens et les artistes.



Sur les temps périscolaires animés par le délégataire, l'ouverture culturelle sera poursuivie : participation à plusieurs festivals annuels, visites de musées, collaborations avec des artistes.

La mobilisation d'Habitat Jeunes Sud Aquitaine pour la participation à divers festivals, rencontres artistiques ou bien concerts s'intègre pleinement dans le PEDT

.Et la création artistique

A l'école, de nombreuses actions sont menées dans ce domaine. D'un spectacle produit par une école (chorale, fêtes d'écoles, danses...) à des actions pédagogiques menées par les équipes (fresque...).

A noter de belles contributions des élèves de chaudronnerie du Lycée Professionnel ayant réalisé deux stèles sur la commune (l'une à la mémoire des déportés de la seconde guerre mondiale installée dans le quartier des Forges, l'autre étant un buste de Salvador Allende installé dans la rue qui porte son nom)

Les animateurs de la commune développent aussi, dans le cadre des activités d'interclasse du collège ou bien au local jeunes, des ateliers créatifs qui s'inscrivent dans l'épanouissement culturel des jeunes adolescents (magie, théâtre, arts du cirque, atelier graffs exposés dans la ville, ateliers d'écritures...). Les ATSEM organisent aussi, dans le cadre des parcours éducatifs, diverses actions sur la culture locale, sur les arts graphiques, sur les danses et les animateurs du centre de loisirs participent également à ce mouvement : création de fresques, de livres, de vidéos diverses, d'expositions...

Les structures petite enfance de la ville organisent aussi des ateliers de danse, des ateliers musique, des spectacles divers (Noël, Carnaval...), faisant appel à des intervenants divers, parfois des associations de la commune.

Dans ce domaine, il faut citer les multiples associations culturelles qui produisent chaque année des spectacles fabuleux, des expositions riches tout comme les temps de créations sur les accueils de loisirs (clips vidéos, CD, réalisations de spectacles...)

Alors que l'association La Locomotive crée un pôle d'éducation artistique et culturelle dans l'intention de développer la médiation culturelle, les crèches, écoles, collège et lycée pourront trouver un nouvel interlocuteur pour le développement de projets de création artistique.

Conforter cette richesse et la valoriser davantage sera aussi l'un des enjeux du PEDT.

... la musique, un axe fort de la politique municipale,

La musique a toujours été un axe fort de la politique culturelle municipale. L'école municipale de musique porte haut cette action avec la ferme volonté de faire vivre la diversité culturelle, l'exception culturelle française.

Riche de 247 heures d'enseignements hebdomadaires en direction des enfants, cet équipement permet à de nombreux petits Tarnosiens de développer leur sensibilité musicale, d'apprendre un instrument et de s'inscrire dans des Orchestres (junior, orchestre de jazz...)

Par ailleurs, l'école de musique organise des temps divers de vulgarisation de la musique :

- l'accueil d'enfants à l'occasion de générales d'Orchestres Symphoniques, permettant à des enfants de découvrir l'écoute d'un concert ;
- le passage dans les écoles pour raconter en musique l'histoire du Jazz à l'occasion du festival tarnosien Jazz en Mars

L'objectif des années qui viennent sera de développer autant que possible une réflexion sur l'éveil musical des tout-petits. Aujourd'hui, avec l'école de musique, le partenariat s'inscrit dans la présence de l'école de musique à la Journée annuelle Petite enfance.

Concert à la harpe présenté lors de la journée Petite Enfance à l'Hôtel de Ville



Certes, des intervenants extérieurs interviennent régulièrement dans les structures pour aiguïser l'éveil musical des tout-petits et les expériences révèlent combien la sensibilité est présente dès le plus jeune âge. Tout l'enjeu sera donc de permettre à l'enfant de la conserver.

L'école de musique intervient aussi sur les parcours éducatifs



- un parcours éducatif hebdomadaire est organisé dans chaque école maternelle : chorale, découverte d'instruments...
- Un parcours « Découverte d'instruments » ou « Percussions » organisé par période en élémentaire
- Un parcours Orchestre à l'école, dans chaque école élémentaire, organisé sur la base du choix des élèves, sur l'année entière. L'orchestre à l'école se produit sur des temps festifs dans la ville (fêtes de Tarnos...)

Avec le Collège Langevin-Wallon, un aménagement horaire sur 2 classes (6^e et 5^e) a été acté pour permettre aux jeunes de poursuivre l'enseignement musical à l'école municipale de musique. En effet, le fait est que c'est souvent au moment du collège que les jeunes abandonnent les activités extra-scolaires qu'ils pratiquaient enfants, notamment la musique. Pour éviter cette déperdition des talents, l'idée déployée est de permettre cet aménagement pour diminuer la lourdeur nouvelle représentée par les emplois du temps des collégiens.

PROJET ÉDUCATIF

ÉDUCATION PHYSIQUE & SPORTIVE - MOTRICITÉ

Le sport est un des vecteurs essentiels du bien-être et de l'épanouissement des enfants et des jeunes en développant :

- le développement du goût de l'effort et de la réussite
- le développement psychomoteur à travers le sport
- l'ouverture d'esprit, le partage et la solidarité
- la valorisation des jeunes dans les disciplines les plus variées,
- la lutte contre la sédentarité pour favoriser une bonne santé physique et mentale des jeunes.

Soutien dans le cadre scolaire et périscolaire

L'accompagnement commence au sein des structures d'accueil : mobilisation des petits à la marche par les équipes, interventions ponctuelles sur des actions faisant appel aux capacités motrices des enfants (gymnastique des bébés, danse...), valorisation des actions sur la motricité des enfants, intervention régulière d'une psychomotricienne...

De nombreux projets sont également développés dans les écoles où les enseignants ont vocation à assurer l'éducation physique et sportive : cross, patinoire, cross, escalade. Des salles sont mises à disposition à cet effet par la collectivité.

Depuis la mise en place de la semaine à 4,5 jours, la commune intervient dans chaque école sur le temps périscolaire des parcours éducatifs :

- 1h par semaine / 1 groupe en maternelle
- 2h par semaine / 2 groupes en élémentaire

Par ailleurs, l'incitation et la valorisation de la marche avec le réseau « Car à Pattes », un réseau de lignes pédestres pour se rendre à l'école, est aussi – et au-delà de l'inscription de l'action dans le projet éducatif environnemental - l'occasion de promouvoir l'impact positif du mouvement physique sur l'ouverture aux apprentissages scolaires et de lutter contre la sédentarité.

Soutien aux associations sportives qui accueillent des jeunes

La mise à disposition des équipements (salles de sport, terrains...) sur les temps formalisés, le soutien logistique et financier organisé via le conventionnement associatif est particulièrement prégnant.

Sur les temps non formels, l'entretien et le développement des aires de jeux dans la ville, qui permettent un aménagement urbain à hauteur d'enfant, sont également des outils de motricité fondamentaux.

Le développement d'actions complémentaires au mouvement associatif

L'École municipale des sports permet depuis 20 ans de proposer aux enfants de 6/8 ans des séances de sports adaptées afin de leur faire découvrir de façon ludique les principales disciplines sportives qu'ils pourront retrouver sur la commune au sein des associations sportives.

En effet, hormis, le développement psycho-moteur des enfants l'autre objectif est de faire un lien avec les clubs locaux afin qu'ils assurent une continuité sociale et pédagogique en complémentarité des actions municipales. Cette structure est également en lien avec les parcours éducatifs sportifs dans les écoles maternelles. En effet, les enfants sont déjà sensibilisés aux activités sportives sur ces temps là et peuvent intégrer l'année suivante l'école municipale des sports sur une durée de 2 ans.

Le sport-vacances, déclaré en accueil de loisirs sans hébergement permet aux jeunes de 11/14 ans de venir pratiquer des activités physiques et sportives, tous les matins au mois de juillet. Un séjour à dominante sportive vient clôturer ce dispositif.

Le centre de perfectionnement sportif permet aux jeunes de bénéficier d'une préparation physique d'intersaison afin de mieux reprendre leurs sports dans les clubs. Pendant 2 mois, en raison de 2 séances par semaine, les éducateurs sportifs de la ville proposent des séances de renforcement et de coordination adaptées et ils profitent aussi de ces moments pour sensibiliser les jeunes sportifs aux bienfaits de la récupération et de l'alimentation pour une bonne pratique sportive. L'activité se déroulant sur une période festive, l'encadrement sensibilise également les jeunes sur les déviances qui ne sont pas compatibles avec une pratique sportive saine.

Actions diverses valorisant les pratiques sportives

Actions valorisant les apports du sport à la vie sociale

Les camps sportifs de l'été, stages divers (surf, sauvetage côtier...), rendez-vous sportifs (foot en salle...) ou en famille (sport-familles, sport-santé, parcours du coeur), séjours ski et journées ski, compétitions de skate... sont autant d'actions qui valorisent les pratiques sportives comme favorisant le lien social.

Les jeunes de 12/17 ans ont également la possibilité de venir participer à **des tournois sportifs** gratuits sur différents équipements sportifs municipaux (football à la salle Léo Lagrange, tournois sportifs plage du Métro, contest sur le skate park de la Baye). Durant ces rendez vous sportifs, les jeunes s'impliquent dans l'arbitrage des rencontres.

Durant toute l'année, des sorties sportives sont proposées aux jeunes afin de faire découvrir au plus grand nombre de nouvelles activités grâce à une politique de tarification favorisant l'accès aux pratiques sportives. Quelques exemples d'activités, sorties ski, rafting, arapaho, canyoning, spéléo, sauvetage côtier ..

Nombre de rendez-vous ponctuels sont également organisés en partenariat avec des communes voisines (Maison des Jeunes de Balichon à Bayonne, PIJ d'Ondres ou de Saint-Martin...).

Le Rap'n Skate, grand rendez-vous de septembre autour du skate incluant un temps de tremplin artistique local, ou le festival jeunes rassemblant des jeunes dans le cadre d'une journée socio-sportive intégrée aux Fêtes de Tarnos contribuent aussi au développement du lien entre les jeunes.

Certains partenaires, et notamment Habitat Jeunes Sud Aquitaine, déploie ses moyens surtout en direction des jeunes majeurs, à l'exemple de ses lundis du sport.

Actions valorisant les enfants et les jeunes

Valoriser la pratique sportive permet d'inciter les enfants et les jeunes à s'y inscrire : réception des médaillés sportifs, participation aux jeux d'Aquitaine, accueil d'équipes par le Maire à l'Hôtel de ville...

Actions valorisant les sportifs de haut niveau

La semaine Olympique et Paralympique : Depuis 2020, la ville de Tarnos a décidé de participer à cette action initiée par les Ministères des Sports et de L'Éducation Nationale afin de faire la promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Lors de cette semaine et jusqu'en 2024, la totalité des classes de CM2 et 6ème seront sensibilisées à des disciplines olympiques et paralympiques, encadrées par les éducateurs sportifs de la ville, des bénévoles du milieu associatif local, départemental ou régional et des Sportifs de Haut Niveau. Au-delà de l'intérêt lié à la promotion du sport, cette action vient s'ajouter aux passerelles organisées entre les écoles et le collège.

L'invitation de champions pour parler aux jeunes ou l'accueil d'entraînements sportifs d'équipes nationales et les rencontres organisées avec les jeunes joueurs tarnosiens sont toujours des occasions de susciter des envies et des souvenirs marquants.

Renforcement des équipements

Dans les années qui viennent, les équipements sportifs à disposition des Tarnosiens sont appelés à se développer encore :

- Un Projet de réalisation d'un pôle sportif au niveau du stade Vincent Mabillet

Ayant vocation en premier lieu à développer un terrain en pelouse synthétique, le projet est accompagné de la mise en place d'une maison associative permettant d'accueillir le service municipal des animations sportives, des salles associatives et une des plus grosses associations sportives de la ville.

- Un Projet d'un parcours sportif au parc de Castillon

Porté par l'association Tous et ayant bénéficié de subventionnement dans le cadre des budgets participatifs du conseil départemental des Landes, le projet d'un parcours sportif dans le Parc de Castillon, au-delà d'ouvrir ce joyau environnemental à un public encore plus large, a vocation à favoriser le développement des pratiques sportives plus individuelles.

- Un projet d'équipement aquatique sur le Seignanx

Jusqu'à l'année scolaire 2019-2020, les enfants des écoles se rendaient à la piscine Plan Cousut à Biarritz, la plus proche qui disposait encore de créneaux de natation. La Piscine a fermé pour mener de gros travaux et, à ce jour, il n'y a pas de solution de remplacement. Le **projet** va sans nul doute entraîner d'autres évolutions, et notamment engendrer une grande réflexion sur les projets natation ou appropriation de l'eau, sur toutes les tranches d'âge, depuis les bébés nageurs pour les tout-petits à la pratique de la natation à l'école, au collège ou en extrascolaire). D'ores et déjà, les classes de 6^e ont été identifiées pour le collège (5 classes) et le cycle 2 (CP CE1) + quelques séances supplémentaires en cycle 3.

PROJET ÉDUCATIF

LA CITOYENNETÉ – En route vers l'autonomie

Le bien vivre-ensemble

Liberté-égalité-fraternité : les fondements du vivre ensemble

La ville incite chaque année les écoles à participer au concours de prose ou de poésie en lien avec les cérémonies traditionnelles organisées devant le monument aux morts de la ville (11 novembre, 19 mars, 8 mai, 30 avril, 27 juin).



Parcours découverte de la ville et de la citoyenneté



Des visites de la mairie sont organisées régulièrement dans le cadre de parcours éducatifs scolaire ou périscolaire

← ci-contre les élèves du Collège en visite à la mairie, reçus par M. le Maire dans son bureau

Des rencontres régulières entre les élus et les enfants ou les jeunes pour parler d'engagement, d'élections...

Bienséance et bienveillance

Bienséance

Dans le cadre des actions menées, il est important de revenir sur les règles de bien vivre ensemble, de la politesse, des postures à tenir, des règles d'empathie et de solidarité, de savoir vivre et du savoir être.

Bienveillance

L'acceptation de l'autre, de ses différences, des complémentarités à développer constitue la base essentielle qui précède les actions de prévention.

L'empathie et la solidarité doivent être mises en valeur et conforté : de nombreux projets y participent (les projets avec la banque alimentaire, le secours populaire... portés par les écoles ou lors des activités périscolaires...).



Travail sur la bienveillance et la bienséance - Présentation d'une affiche réalisée sur le temps des parcours éducatifs avec les animateurs

L'apprentissage de la gestion des émotions

Une réflexion sera développée autour des nouveaux axes à tous les âges : relaxation, sophrologie, yoga, estime de soi...

L'ouverture d'esprit et la découverte de l'autre

Du droit aux vacances à la mobilité

L'objectif est de conforter des dispositifs déjà existants en les faisant mieux connaître.

Dans le cadre des voyages scolaires, la commune finance

- les voyages scolaires organisés par les écoles primaires, sur la base d'un forfait de 280,00 €/ classe ;
- les familles tarnosiennes dont les enfants participent à des voyages scolaires organisés dans leur lycée ou collège (hors collège de Tarnos) à hauteur de 20 % de la participation familiale, plafonné à 100 €.

L'aide aux voyages scolaires pour le collège Langevin-Wallon de Tarnos est inscrite dans une subvention globale annuelle versée au foyer socio-éducatif du collège.



Par ailleurs, la commune favorise au maximum les mini-camps et séjours en extra-scolaire :

- des mini-camps sont organisés l'été pour les enfants dans le cadre du centre de loisirs
- des séjours jeunesse ont également lieu (3 jours au futuroscope à l'automne, des journées ski pour les jeunes et un séjour ski pour les adolescents en février, un séjour culturel dans une grande métropole au printemps, 3 à 4 séjours d'été pour les jeunes entre 11 et 17 ans)

- la participation complémentaire à l'aide du conseil départemental pour les séjours organisés par des partenaires éducatifs divers (FALEP, Francas, Ligue de l'Enseignement)

Plus tard, la ville s'inscrit dans l'accompagnement des jeunes adultes dans leurs projets en mobilisant avec eux les dispositifs existants. Concernant la mobilité à l'international, le service « Information Jeunesse » étant labellisé SO-MOBILITÉ, un agent est identifié comme accompagnateur.

L'apprentissage des langues et des cultures

Accepter la différence et en faire un atout, telle est l'ambition déployée dans les projets développés régulièrement. Ainsi a-t-on pu voir se développer des parcours éducatifs « Anglais » qui ont beaucoup plu aux enfants.

L'objectif est de conforter l'existant et, dans la mesure des possibles, ouvrir d'autres chemins : par exemple, sur un territoire très riche de cultures régionales croisées, l'apprentissage du gascon ou du basque pourrait être intéressant à développer, en lien avec l'histoire locale ; ou encore, l'ouverture prochaine d'une aire d'accueil des gens du voyage pourrait être l'occasion d'aborder ces différences pour en faire des points forts.

La découverte des métiers et l'insertion professionnelle

Dès le primaire, il s'agit de saisir les occasions de partage pour valoriser tous les métiers, par exemple la venue d'un agriculteur à la restauration scolaire, la présentation du métier de jardinier dans le cadre des ateliers de jardinage...

La ville de Tarnos s'inscrit dans cette action dans le cadre de l'accueil dans les services de la commune des stagiaires de 3^e, voire des jeunes étudiants tarnosiens.

Des actions sont aussi envisagées dans les années qui viennent au niveau de l'information jeunesse : la mise en place d'un réseau d'entreprises accueillant des stagiaires de la commune, avec une valorisation de l'action, construire un réseau et un temps de valorisation des entreprises accueillantes, la mise en place d'un forum des métiers en partenariat avec le collège Langevin-Wallon.

L'aide à l'insertion professionnelle est également un axe de travail du service Information Jeunesse. L'accompagnement à la recherche d'un premier emploi, aux démarches d'accès aux droits ou à la mobilité est un axe de travail fort mis en œuvre dans le cadre de la labellisation IJ du service jeunesse de la ville. Le forum des Jobs d'été avec ses ateliers de techniques de recherche d'emploi (rédaction de CV et technique de l'entretien professionnel), les stages « baby sitting » permettant aux jeunes de se préparer au petit service de garde d'enfant, l'aide, l'accompagnement et le recrutement de 3 parcours jeunes BAFA et 2 BNSSA par la ville sont autant d'actions déjà existantes. Parmi les projets, l'extension de l'expérience des stages baby-sitting à d'autres jobs (restauration, cuisine...)



Dans le cadre des actions menées par la SCIC Interstices, l'expérience de mise en place d'une coopérative d'entrepreneur Métroloco à laquelle la commune loue des locaux sur la placette de la plage du Métro permet à des jeunes gens de s'essayer à l'entrepreneuriat solidaire durant la période estivale. Dans l'avenir une réflexion est en cours sur l'avenir, la création d'un tiers lieu qui pourrait permettre à ce projet de vivre toute l'année.

La participation citoyenne

Développer le sens commun par la participation des enfants et des jeunes est une priorité. Ainsi, de nombreux temps d'échanges et de partages pour recueillir l'avis des enfants sont d'ores et déjà organisés : sur les règles qui leur sont imposées, sur les repas qui leur sont servis, ou ceux qu'ils souhaiteraient voir, sur les sorties à organiser...

Au Collège et au lycée, les délégués de classe bénéficient de formations pour faire valoir leurs projets, représenter leurs camarades dans les conseils de classe ou les autres instances de l'établissement (conseil d'administration, de vie scolaire, d'éducation à la santé et à la citoyenneté...)

Par ailleurs, dans le cadre de sa web-radio, le collège contribue aussi la formation citoyenne des élèves, à leur prise de parole et expression. Toute comme le club vidéo du Lycée Professionnel avec lequel des partenariats peuvent se nouer autour de projets.

Plus tard, dans le cadre de l'Information Jeunesse, sont menées des actions diverses à l'image de celle menée par la junior Association « Tarnos Solid'Action » qui intervient sur le volet de la solidarité (voyage au Maroc, partenariat avec les restau du coeur, accompagnement intergénérationnel pendant la période du COVID, participation à la distribution de masques sur la

ville). Le dynamisme de cette association laisse déjà entrevoir des prolongements importants avec notamment une réflexion lancée pour une campagne d'aide à l'équipement d'un lycée de Sao Domingos en Guinée Bissau.

Le groupe [City@Jeunesse](#) porte également des projets riches : un clip vidéo sur la jeunesse de la ville de Tarnos (Nés des vagues et du fer), un film court-métrage remarqué sur la grossophobie, un projet de film dans le cadre de la Journée Internationale des droits des femmes.

Dans le cadre de l'Information jeunesse, l'objectif est de favoriser l'engagement des jeunes et de réfléchir les dispositifs y afférant (service civique, engagement bénévole, investissements associatifs) en les suivant de près pour les valoriser et leur permettre de bénéficier d'aides associées (pack XL d'aide au permis de conduire du conseil général par exemple).

La mise en place d'un conseil communal de jeunes a parfois été évoquée, tout comme celle de chantier-citoyen. Ces axes seront abordés dans les années qui viennent.

PROJET ÉDUCATIF

UNE DÉMARCHE ALIMENTAIRE ENGAGÉE SUR LE TERRITOIRE

L'alimentation fait pleinement partie de la culture française. À ce titre, la transmission de ce patrimoine est essentiel pour permettre aux enfants et aux jeunes de développer leur goût, leur connaissance de l'excellence gastronomique et de la richesse de l'agriculture française. Cela leur permet aussi d'apprendre à s'alimenter sainement dans le respect de l'environnement.

De plus, l'alimentation joue un rôle socialisant déterminant.

La qualité gustative des plats et l'attractivité de la restauration scolaire

Parce que la restauration scolaire est source d'égalité sociale, parce que le repas servi à la « cantine » est parfois le seul de la journée, parce qu'il s'agit d'un outil éducatif au service du « bien manger », la cuisine centrale et celle du collège Langevin-Wallon œuvrent sans relâche à la qualité gustative des plats servis dans les restaurants scolaires et dans les crèches.

L'usage des produits de qualité, par des professionnels bien formés et à l'écoute des enfants, est fondamental. A ce jour, la collectivité est engagée dans l'intégration progressive des produits bio, labellisés ou à haute valeur environnementale qui, au-delà de la qualité gustative des aliments, contribuera à préserver un environnement sain.

Dans les écoles, un partenariat actif avec les animateurs de la pause méridienne et une implication des agents de la restauration sont les garants de l'éducation alimentaire des enfants. Des commissions menus permettent également d'échanger avec les familles sur les habitudes alimentaires et leurs conséquences sur la santé.



L'éducation au goût, à la diversité et à l'équilibre alimentaire

Manger ce qu'il faut, tout ce qu'il faut et rien que ce qu'il faut

L'alimentation est un enjeu d'égalité sociale et de santé publique. L'objectif du projet éducatif alimentaire est de permettre, par la qualité des plats servis, d'apporter aux enfants ce dont ils ont besoin, de leur faire appréhender leurs besoins réels et d'éveiller leurs papilles au bon.

Dans le cadre du PNNS en cours, il convient de poursuivre et conforter l'action en ce domaine.

Depuis la mise en place de la matinée allongée dans le cadre de la semaine à 4,5 jours, une collation est proposée aux enfants de l'ensemble des écoles de Tarnos chaque matin compte tenu de la durée de la matinée qui excède 3h30 (3h45 de 8h30 à 12h15) : composée d'un fruit frais (70 grammes) ou d'un fruit sec (lundi).

Ouvrir son esprit et ses papilles sur les cuisines du monde

La découverte de plats de divers pays est riche d'occasion de partage et d'ouverture d'esprit, de découverte de nouveaux produits, de nouveaux goûts.

La cuisine centrale, en partenariat avec les animateurs de la pause méridienne, va poursuivre son action dans ce domaine.

Des menus végétariens pour la santé et l'environnement

Susciter le débat (et les échanges au sein de la cellule familiale) sur une alternative à la consommation de protéines animales est un enjeu à la fois de santé publique et de préservation de l'environnement.

Depuis l'année scolaire 2018/2019, la Restauration Scolaire propose un menu végétarien : 1 par semaine depuis la rentrée de septembre 2019. L'objectif est de diversifier l'apport en protéines. Actuellement proposé sous forme de substituts à la protéine animale (nuggets végétal, steak de céréales....), la cuisine centrale va travailler sur des menus spécifiques composés d'une légumineuse et d'un féculent (exemple : lentilles/riz ou haricots rouges/maïs).

La promotion du petit déjeuner dès le plus jeune âge

Le petit déjeuner est un repas que l'on délaisse de plus en plus. Selon les enquêtes du CRÉDOC (Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie), il n'est plus un réflexe quotidien : de 2003 à 2007, la part des 13-19 ans prenant sept petits déjeuners par semaine a chuté fortement, de 79 % à 54 %, avant de remonter un peu à 59 % en 2010. Chez les enfants de 3 à 12 ans, la baisse est régulière mais plus lente : 91 % en 2003, 87 % en 2010. Chez les adultes de 20ans et plus, elle passe de 91 % à 86 %.

Le contenu même du petit-déjeuner des Français est de moins en moins diversifié : seuls 30% des enfants prennent un petit-déjeuner complet composé d'un aliment céréalier, d'un produit laitier, d'un fruit et d'une boisson chaude ou froide.

Le recul du petit-déjeuner n'est donc pas sans conséquences. Il remet en cause notre modèle alimentaire, il acte une mauvaise répartition des apports sur la journée, il génère de la fatigue et impacte sur l'attention notamment à l'école.

La mise en place d'une semaine de promotion avec service d'un petit déjeuner en classe sur les 4 groupes scolaires, un jour par groupe, pourrait être l'occasion d'enclencher le débat avec les enfants et les parents.

Conforter le développement des produits locaux, bio et labellisés

Depuis quelques années, engagée avec divers partenaires au sein d'une démarche alimentaire de territoire, la cuisine centrale développe ses relations avec les producteurs locaux afin de proposer, dans ses menus, des produits du territoire.

De même développe-t-il sa consommation de produits bio et labellisés.

A cela s'ajoute un gros travail concernant les circuits de proximité

Pour conforter cette démarche, la cuisine centrale poursuivra son action d'intégration de ces produits dans ses menus et continuera de développer des actions éducatives en promouvant ce mouvement :



Ici, un éleveur de veau et un producteur de fraises viennent parler de leurs métiers aux enfants qui viennent de déguster les produits au restaurant scolaire

- poursuivre, voire amplifier, la proposition de menus intégralement bio et locaux (à ce jour, il en est proposé dans les écoles et dans les crèches 2 à 3 fois par an),
- poursuivre la venue de producteurs locaux sur les écoles pour déjeuner avec les enfants et parler de leurs métiers,
- poursuivre les échanges avec les familles au travers de support promouvant les actions engagées,
- développer des actions plus importantes en direction des familles pour créer les conditions du développement de ces produits (ex. un marché bio-local)

Ces actions sont aussi l'occasion pour nombre d'enfants de découvrir les métiers de la terre, souvent peu connus, si durs mais aussi si passionnants et qui devront à l'avenir se développer pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux.

Des projets d'intervention pourront être proposés sur le temps scolaire pour expliquer toute l'organisation du circuit de la production alimentaire (depuis l'exploitation agricole jusqu'à l'assiette en passant par la cuisine).

Des visites de la cuisine centrale pourront également être envisagées par les enfants (soit sur le temps scolaire, soit sur le temps périscolaire).

Pour les familles, les visites organisées à l'attention des délégués parents d'élèves qui participent aux commissions menus pourront être confortées par d'autres (par exemple, organisées en partenariat avec les structures petite enfance dans le cadre d'action d'accompagnement à la parentalité).

Le collège Langevin-Wallon qui a sa propre cuisine est aussi très engagé dans cette démarche. Il est souhaitable et envisagé, dans le temps, de réfléchir à un travail en commun.

ANNEES	2019	2020
Budget denrées – réalisé	319 863,85 €	232 068,95 €
Bio	20 232,52 € 6,33 %	11 571,79 € 4,99 %
Bio local	59 404,51 € 18,57 %	56 462,55 € 24,33 %
Bio	79 637,03 € 24,90 %	68 034,34 € 29,32 %
labellisé	6 762,87 € 2,11 %	5 549,64 € 2,39 %
TOTAL BIO ET LABELLISE (critère EGALIM)	86 399,90 € 27,01 %	73 583,98 € 31,71 %
Local non bio	38 053,57 € 11,90 %	22 708,97 € 9,79 %
TOTAL LOCAL	97 458,08 € 30,47 %	79 171,52 € 34,12 %

Des actions diverses en direction des jeunes sont également en balbutiement qui mériteront d'être confortées dans les années qui viennent : visite d'exploitation, ateliers cuisine en partenariat avec Habitat Jeunes Sud Aquitaine auxquels le Chef de la cuisine centrale pourrait prêter main forte.

Enfin, pour les jeunes adultes, l'expérience engagée sous la responsabilité d'Interstice sur le restaurant d'insertion Métroloco, restaurant situé sur la placette du Métro, mérite d'être confortée. Au-delà de la mobilisation de jeunes, elle s'inscrit en effet dans une démarche éducative à l'économie sociale et solidaire et à la production locale.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue aussi un enjeu majeur pour l'avenir. Selon l'Organisation mondiale des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le gaspillage alimentaire pourrait être la 3^e cause mondiale d'émission de gaz à effet de serre.

Dès le plus jeune âge, il faut développer une culture raisonnée et raisonnable.

Après l'adaptation des quantités servies conformément au PNNS, la cuisine centrale entend poursuivre son travail d'adaptation des quantités servies aux enfants pour mieux maîtriser le gaspillage. En 2019, une table de tri mobile a été acquise par la commune pour lancer un projet pilote sur une école. Il s'agissait dans un premier temps de mieux mesurer ce gaspillage selon les produits servis et de permettre une meilleure prévision de production en fonction des produits cuisinés.

2 milliards d'êtres humains ne mangent pas suffisamment ou mal,

2 milliards de bouches de plus à nourrir en 2050 (9,7 milliards de terriens prévus à cette date), tout en arrêtant de détruire ses ressources et espaces naturels.

La production alimentaire est jugée responsable d'1/4 des émissions de gaz à effet de serre, d'une bonne partie de la déforestation et de la perte de biodiversité. Avec au final, 30 % de l'alimentation produite perdue ou gaspillée.

A ce jour, la valorisation des déchets n'a pas encore été traitée. Il faudra, dans les années qui viennent, lancer la réflexion sur le sujet.

Le code de l'éducation prévoit qu'une information et une éducation à l'alimentation et au gaspillage soient dispensées dans les écoles. L'école est en effet un lieu privilégié pour permettre aux élèves d'acquérir les habitudes alimentaires adaptées.

PROJET ÉDUCATIF

ENVIRONNEMENT & TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La ville de Tarnos bénéficie d'un environnement riche et diversifié, que les équipes qui se sont succédé ont cherché à préserver. Le Plan Local d'Urbanisme de la ville affiche aujourd'hui que 70 % de la commune se situent en zone naturelle ou agricole. Des actions diverses sont menées depuis quelques années sur la préservation des espaces naturels et des espaces sensibles, sur le développement des mobilités douces, la promotion et le développement des circuits locaux de production des espaces, l'orientation des politiques publiques de l'eau, des déchets, sur le retour aux sources...

C'est dans ce contexte que la ville inscrit son projet éducatif « Environnement et Transition Ecologique ».

Parmi les acteurs de ces réflexions, le service « environnement » de la ville s'appuie sur des partenaires divers : la communauté de communes du Seignanx, en charge du PLUI, le SITCOM Côte Sud des Landes, le SYDEC et le SMUN, le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement, le Pôle de Coopération Territoriale et la cuisine centrale, le Syndicat Mixte des Transports, et diverses associations locales.

La question de la nature et de l'environnement s'inscrit dans une volonté d'harmonie globale des enfants et de leurs familles.

Le bien-être par le retour aux sources

Les inégalités et la fracture sociale conduisent à agir pour plus d'égalité, surtout entre les enfants avec l'écueil, parfois, d'en venir à une société de consommation de masse qui ne favorise pas le bien-être.

Le PEDT doit promouvoir les actions qui permettent de revenir aux sources du bien-être :

Revenir sur la gestion des émotions, apprendre l'écoute des sensations, des sentiments, bénéficier pleinement des émotions positives... Diverses disciplines pourraient ainsi intégrer des actions éducatives (soffrologie, reiki, ateliers de massage des bébés...) et commencent à être développées dans les structures et dans les lieux d'accueil.

La découverte des objets du quotidien comme source naturelle de jeux : sable de la plage, cailloux, casserole servant de batterie, feuilles d'automne, bâtons.... Et la fabrication des produits DI-Y sont aussi des axes pédagogiques qui vont être développés.

Jardinage en herbe



Chaque crèche, chaque école et accueil périscolaire bénéficie de la possibilité de mettre en place un jardinet pour développer des projets pédagogiques. La plupart des structures travaillent avec le CPIE et Benoit le Jardinier et mettent en place des projets particulièrement riches.

Le service « Espaces Verts » de la commune est appelé en renfort au moment des premiers bêchages nécessaires : la ville s'engage à intervenir une fois par an maximum, sur demande (bêchage ou paillage), sur des projets partagés avec le CPIE, qui doivent donc être transmis à la commune via le service éducation. Dans le cadre des projets développés, il faudra organiser l'information aux services municipaux et notamment mettre un panneau « carré de jardinage de l'école – ne pas toucher SVP ».



La Médiathèque de la ville développe par ailleurs un projet de « grainothèque » qui peut permettre de compléter les actions.

Habitat Jeunes Sud Aquitaine développe aussi son jardin potager avec les résidents.

Le projet d'éco-lieu Lacoste, en centre ville, sera également un outil fondamental à intégrer dans le PEDT : jardin partagé avec le centre de loisirs, hôtel à insectes....

La proximité des écoles (notamment Félix Concaret, Robert Lasplacettes), de la Crèche des Petits Matelots et du futur centre de loisirs sera peut-être l'occasion de développer des projets.

Une réflexion est également engagée pour l'appropriation par les jeunes de ce nouveau lieu : jardinage, cuisine des produits du jardin..., des actions qui pourraient aussi être l'occasion d'un partenariat ALSH Jeunes – Cuisine centrale et Habitat Jeunes Sud Aquitaine.

L'extérieur comme terrain de jeux

Les enfants sont de moins en moins présents dans l'espace public. Ils sont moins mobiles, et surtout moins autonomes dans leurs déplacements. Autant d'éléments qui interrogent l'évolution des sociétés urbaines à l'heure des injonctions au développement durable et à l'accessibilité.

La rue, les parcs sont de formidables vecteurs d'apprentissages. L'objectif est de développer les possibilités de sorties des structures municipales et en donner le goût aux enfants et à leurs parents.

La physionomie naturelle de la commune est telle qu'elle constitue un point d'appui important pour continuer de sensibiliser les enfants à l'importance de la nature.

Des lieux divers sont déjà identifiés par les jeunes : les étangs pour les pratiques de pêche (Castillon, Garros...) ; le parc de Castillon pour les retrouvailles ; le site de la Baye avec ses terrains de sports et le skate parc...

Une réflexion sur les espaces publics extérieurs sera menée.

Nous proposons donc de prendre les enfants comme centre de perspective, de connaissance et d'action sur la ville. Les espaces publics extérieurs sont des lieux de plus en plus importants. Les activités extérieures dont celles qui favorisent le lien social : déployer des bancs publics sur des espaces qui permettent aux enfants de jouer, aux parents de parler constitue un enjeu majeur de l'urbanisation, notamment dans une ville en plein développement comme Tarnos.

D'ores et déjà, la ville est dotée de nombreux espaces (aires de jeux, city parcs, city stades...). La création d'un guide des espaces publics pourrait voir le jour dans les années qui viennent.



Par ailleurs, dans le cadre du PEDT, des réflexions larges sur la facilitation de l'appropriation de l'espace public extérieur seront menées dans les années qui viennent et qui compléteront des dispositifs existants.

De même faut-il poursuivre la réflexion visant à structurer les usages, faire découvrir à certains jeunes le potentiel de leur ville : chantiers environnementaux jeunes, découverte de la dune et de la flore...

Les plages , les dunes, les forêts

Ramassage des déchets sur la plage, action de sensibilisation sur la dune et la plage, ballades et piques niques en forêt tarnosienne

Le Syndicat mixte du Littoral Landais organise la prise en charge du transport scolaire pour ce type d'action.

Alors que la commune réfléchit à un réaménagement de la plage de la Digue dans un objectif de préservation durable, l'association d'un groupe de jeunes sur la définition des contours d'un plan plage serait un plus.

L'idée serait d'initier cette action, soit en constituant un groupe de jeunes volontaires, soit en partenariat avec le collège et ses éco-délégués.

Dans ce cadre, le ramassage des déchets constitue un axe important à développer.

Au-delà de l'aspect sanitaire et de l'aspect social des jobs d'été, 12 jeunes de 17 ans sont recrutés chaque année par la commune sur 3 semaines pour le nettoyage des plages et s'inscrit aussi dans cet esprit éducatif.

Vivre bien, c'est adopter les bons gestes !

Axe traditionnel des politiques éducatives environnementales, **le tri des déchets** doit régulièrement faire l'objet de rappels qui permettent de former les citoyens de demain mais qui sont également très utiles aujourd'hui, les enfants étant de formidables vecteurs de transmission.

Ces actions doivent donc se poursuivre et s'intensifier : visite du SITCOM, action partenariale... Alors que la cuisine centrale a, elle, investi dans une table de tri qui permet au centre de loisirs de développer un projet contre le gaspillage, il faut maintenant s'engager dans la réflexion sur la valorisation des déchets alimentaires. Les centres de quartiers poursuivront le travail avec les familles (opération 0 déchets...)

Le « circuit de l'eau » comme enjeu de l'avenir fait également l'objet de beaucoup d'attention : visite possible de la station d'épuration, de l'usine de production d'eau de la Nive, expositions diverses... autant d'actions qui se sont développées et dont la régularité permet de construire les bonnes pratiques et usages de demain.

Se déplacer : stop à la culture de la voiture !

Depuis plusieurs années également, la Municipalité œuvre à développer des alternatives à la voiture.

Depuis 3 ans, la commune fait appel à l'association Terre Buissonnière pour impulser, organiser et animer un réseau « pedibus » de cheminement vers l'école. La réappropriation de la marche par les enfants est un défi important qui s'inscrit, au-delà du message sur la réduction de l'utilisation des voitures : le besoin physique des enfants, le besoin d'aération avant de se rendre en classe, la solidarité des familles, la sécurité aux abords des écoles...

Seul, le secteur rural des Barthes ne bénéficie pas du réseau Car à Pattes. Mais la commune organise un transport collectif.



Dans les années qui viennent, la Municipalité poursuivra ce travail important de réflexion sur les cheminements vers l'école, en développant des actions diverses : pistes cyclables, équipement des écoles pour l'attache des vélos, matérialisation progressive du réseau de pédibus, interaction plan vélo...

La Police Municipale continuera dans ce cadre à intervenir dans les écoles pour de l'éducation routière et l'apprentissage du vélo. Une réflexion est en cours pour l'organisation de la journée de la mobilité en complément du Rap and Skate.

De son côté, le collège Langevin-Wallon, labellisé E3D, et ses éco-délégués sont un point d'appui pour la sensibilisation des jeunes Tarnosiens et les partenariats noués avec la ville seront favorisés dans ce domaine.

Chaque classe dispose d'un éco-délégué, élève qui se porte volontaire pour réfléchir au développement durable, qui bénéficie d'une formation adaptée et qui est force de proposition. En 2021-2022, le collège s'inscrit dans une démarche de labellisation E3D : deux axes de travail sont déjà en place (gaspillage, recyclage).

Par ailleurs, la plupart des lycéens et des collégiens qui fréquentent le collège Langevin Wallon bénéficient gratuitement d'une carte de transport « Chronoplus » leur donnant accès aux transports en commun durant l'année scolaire (hors été). Il s'agit d'abord de leur permettre de se rendre au collège. Il s'agit aussi de leur offrir un axe de mobilité, y compris le week-end, pour cheminer tranquillement vers une autonomie de déplacement. L'objectif est de maintenir autant que possible le dispositif.

Autre axe de travail, le développement de la pratique du vélo chez les jeunes, dans le cadre de cycle visant à l'apprentissage des règles de la route, les rudiments de l'entretien du vélo, l'organisation de sorties diverses par les pistes cyclables disposant d'une richesse environnementale forte (véلودyssée, ...)

PROJET ÉDUCATIF

Le numérique

Il semble plus que nécessaire de sortir du seul prisme de l'équipement. Il est temps de penser en termes d'éducation au numérique de manière large, et non plus seulement à la seule question de l'éducation par le numérique.

Les objectifs :

Réduire la fracture numérique et répondre aux enjeux de continuité éducative

La crise sanitaire du COVID 2020-2021 a révélé au grand jour l'ampleur de la fracture numérique, non seulement du point de vue des équipements des familles mais aussi de celui de la connexion internet. L'accès des enfants et des jeunes aux ressources numériques est loin d'être équitable. 16 % des familles n'ont aucune connexion internet.

Prévenir les risques liés au développement du numérique

- risque de manipulation : réseaux sociaux, désinformation & fake news...
- risque écologique

« Nous ne pouvons laisser l'enfant seul pour apprivoiser cette société numérique. Émanciper doit rester la mission première d'un service d'éducation qui doit porter toujours plus haut une ambition citoyenne et inclusive ».

*Rozenn Merrien
Présidente de l'ANDEV*

Les dotations en équipement scolaire

Une enquête du CNESCO (centre national d'étude des systèmes scolaires) « Numérique et apprentissage scolaire » du 14 octobre 2020 révélait qu'en France, le primaire est sous-équipé et par ailleurs de fortes inégalités territoriales étaient constatées.

En 2019, les élèves du primaire disposaient en moyenne de 1 ordinateur / 12,5 élèves (le plus bas de l'Union Européenne 1/8), le tout sur fond d'inégalités 1 élève / 5 bénéficie de 3,7 ordinateurs à 32,9 à l'autre bout.

Au collège et au lycée, le rapport s'inverse : 1 ordinateur / 4,5 élèves au collège (1/7 dans l'UE) et 3,4 élèves au lycée général et 2,4 en lycée professionnel (1/8 dans l'UE).

A Tarnos, la politique volontariste du conseil départemental des Landes de doter chaque collégien d'un ordinateur portable doit permettre au collège de mener un travail ambitieux et lui confère en ce domaine une grande responsabilité. Voilà maintenant plus de dix ans que le conseil départemental des Landes a mis en œuvre l'opération « Un collégien, un ordinateur portable ». En équipant tous les élèves de 3^e, puis de 4^e étendu à la 5^e suite à la réponse à l'appel à projet de l'Etat, ainsi que tous les enseignants intervenant dans les collèges du département, le conseil départemental a « boosté » l'appropriation technique de l'informatique par l'ensemble des acteurs scolaires.

L'établissement bénéficie d'un très bon niveau d'équipement par le conseil départemental : TBI et visualiseur dans toutes les classes, infrastructures performantes (wifi dans tout le collège), classes mobiles acquises sur fonds propres

Sur le niveau primaire, **chaque école est dotée d'un ordinateur de direction**

Toutes les classes (maternelles et élémentaires) sont équipées au minimum :

- 2 ordinateurs par classe
- 1 tableau numérique ou vidéoprojecteur interactif, avec ordinateur portable associé, par classe
- 1 visualiseur par classe
- un photocopieur-imprimante-scanner, auquel sont rattachés les ordinateurs de l'école, permettant un certain quota de copies couleur.

Par ailleurs, les écoles ont également du matériel propre, acquis sur don de leurs coopératives ou de familles. Ces matériels, dès lors qu'ils ont été inscrits au fichier des équipements de l'école, peuvent être raccordés au serveur de la ville dès lors que le service informatique de la ville a pu en vérifier l'état et exclure le risque vital. Dans ce cas, il sera ensuite soumis à l'entretien par les services de la ville.

L'équipement est en principe rattaché au serveur (réseau SQL) et, même s'il existe un boîtier wifi par groupe scolaire, la connexion wi-fi doit être limitée et réservée aux appareils répertoriés par le service informatique et aux usages éducatifs.

La dotation est largement dépendante de la capacité de la commune à entretenir l'équipement dans la sécurité informatique nécessaire et qui puisse permettre d'assurer au mieux la continuité éducative. En effet, dans ce domaine, c'est moins l'investissement qui pourrait être occasionné par un équipement complémentaire qui préoccupe que le nécessaire coût de fonctionnement pour assurer maintenance et entretien.

Enfin, la commune n'est pas encore équipée de la fibre. Le projet porté par le SYDEC devrait voir le jour en 2023, ce qui permettra de résoudre les problématiques de mauvaise connexion, notamment sur les écoles en bout de réseau.

Durant les années qui viennent, une réflexion sera engagée sur l'équipement des écoles et notamment d'éventuelles classes mobiles, équipées d'ordinateurs portables ou de tablettes pour lesquelles des demandes sont formulées, en lien avec l'éducation nationale afin de **garantir un socle numérique minimal pour toutes les écoles et les établissements.**

La dotation en équipement en péri et extra-scolaire

La dotation en équipement périscolaire doit également faire l'objet d'une réflexion avancée, notamment sur les parcours éducatif « multimedia ». Si à ce jour, l'animateur circule dans les parcours éducatifs avec une dotation de tablettes numériques, il apparaît nécessaire de mieux réfléchir le besoin, en lien avec l'éducation nationale,

Une réflexion est d'ores et déjà lancée après des échanges informels, notamment avec le collège, sur le besoin des enfants de mieux utiliser le clavier numérique. Il semble en effet qu'à l'arrivée au collège, certains enfants ne connaissent pas le clavier.

D'autres actions sont en réflexion comme le développement de parcours « robotique », de parcours « travail de l'image »... en s'appuyant sur les deux animateurs multimedia de la commune.

La médiathèque « Les Temps Modernes » participe également du service à la disposition des Tarnosiens sur le numérique éducatif. Équipée d'un espace entièrement dédié auquel un des deux

animateurs multimedia de la commune est affecté, elle est un lieu d'accueil des enfants et des jeunes.

Le service IJ (Information Jeunesse) est également doté de matériel divers :

- les ordinateurs du service en accès aux jeunes notamment dans le cadre de leur recherche d'emploi (CV, lettre de motivation) mais aussi l'accès aux droits (Bourse, Parcours Sup, CAF, Pole Emploi...)
- les matériels de vidéo (logiciels, caméras, appareils photo numérique et ordinateurs performants permettant le développement de projets de films.

Dans les années qui viennent, le développement de la robotique sera à travailler particulièrement.

Les ressources pédagogiques

Développer les ressources pédagogiques et l'apprentissage de leur utilisation

Les apprentissages de la lecture et de l'écriture sont de mieux en mieux assistés par des logiciels.

Développer l'appropriation des outils par les enfants, et certifier les compétences numériques des élèves via PIX

En se saisissant de la nouvelle plate forme publique PIX visant l'acquisition des compétences numériques, le collège poursuit des ambitions fortes d'éducation au numérique. Nouveau service dont l'objectif est de permettre à chacun, dès la 5^e, d'évaluer, de développer et de certifier des compétences numériques tout au long de sa vie.

Dans le cadre des parcours éducatifs en élémentaire, la ville mettra en place un atelier multimedia. Accessible aux enfants de CM, leur l'ambition sera de préparer les élèves à l'arrivée en 6^{ème} et leur insertion dans ce monde complexe et fascinant.

Développer des outils pratiques pour le lien avec les familles

A l'image de « pronote » au collège, les Espaces Numériques de Travail (ENT) pourraient être relancés à l'école primaire. Depuis la sollicitation de l'Éducation Nationale pour la mise en place des Espaces Numériques de Travail en 2010, la ville de Tarnos accompagne cette démarche en finançant la mise à disposition de ces interfaces auprès de l'ALPI.

Développer des outils de transversalité et de partenariat

La dématérialisation des procédures est commencée, qu'il s'agisse des demandes d'intervention ASTECH ou bien de l'Espace Famille en ligne.

Conforter et améliorer ces outils et en développer d'autres, facilitateurs de partage doit être réfléchi (plate forme interne de projets, de partage d'actions...)

La formation des acteurs

La formation numérique des enseignants relevant de l'Éducation Nationale

Les animateurs multimedia de la commune

La formation des parents : comment accompagner les familles ?

- développer le système d'information aux parents, l'aide à l'utilisation de logiciel (contrôle parental, suivi de scolarité...)
- développer une aide à la parentalité à même de prévenir les risques de déviance (sédentarité, isolement, risque personnel des enfants, fake news...)

→ inscrire une réflexion pour que le collège devienne un tiers lieu pour former et réduire la fracture numérique

La prévention

Prévenir les pièges

« Le présentiel, l'humain, l'altérité et l'affectivité réels demeurent à ce jour irremplaçables pour l'éducation et les apprentissages. Notre cerveau ne fonctionne bien qu'en présence d'autres cerveaux qui le stimulent ».

*Boris Cyrulník
Interview La Vie Scolaire - nov
2019*

Les pièges de la toile sont nombreux : addictions, prédatons, irrespect, violence, harcèlement, endoctrinements, fake news... Autant de problématiques qui ont été exacerbées avec l'arrivée du numérique.

De nombreuses actions de prévention sont menées auprès des enfants et des jeunes qu'il convient de conforter :

- le cycle « prévention » organisé dans le cadre des parcours éducatifs ;
- les actions de prévention menées au collège Langevin-Wallon, sur tous les niveaux, de la 6^e à la 3^e, en partenariat avec la commune et le pizza-débat en direction des familles.

Toutes ces actions sont développées au chapitre suivant sur la prévention.

Une réflexion pourra être menée sur le développement de la citoyenneté numérique et l'éducation aux médias et à l'information en s'appuyant sur le CLEMI.

Prévenir le risque écologique

S'interroger aussi sur les questions écologiques, économiques et sociales. Quels sont les coûts induits en énergie, en renouvellement de matériel..., comme garde-fou ?

PROJET ÉDUCATIF

La prévention

Le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes sont largement dépendants des repères qui sont intégrés, partagés par les acteurs éducatifs et eux-mêmes, ce qu'on peut également appeler le cadre, ou les règles du jeu.

Ainsi, dès le plus jeune âge, il convient de construire, avec l'enfant, les repères protecteurs qui lui permettront de grandir en harmonie.

La prévention santé

Au-delà de l'alimentation et du sport, thématiques développées plus distinctement dans ce PEDT, la bonne santé des enfants est le premier cadre de sécurité. C'est d'autant plus vrai dans des contextes sanitaires fragiles comme celui que nous vivons au moment de l'écriture de ce projet marqué par l'épidémie de COVID 19.

L'hygiène et la vaccination

Si le travail sur l'hygiène constitue une priorité de base que le contexte sanitaire est venu renforcer, la vaccination prend néanmoins également une place importante. La mise en place d'un outil de suivi de la vaccination des enfants dans les crèches et les écoles publiques permet de s'assurer que les vaccins des enfants sont tous réalisés.

La prévention hygiène est également développée dans les activités périscolaires, notamment la prévention bucco-dentaire.

La prévention contre les addictions

Tabac, drogues, consommation excessive d'alcool sont des axes de travail déjà développés avec le lycée professionnel, le collège mais aussi les grosses associations sportives (football, rugby, handball).

L'ambition est naturellement de poursuivre et de conforter ce travail indispensable :



- **interventions préventives sur le temps scolaire** du service jeunesse en charge de la prévention et de la police municipale,
- **lors des fêtes de Tarnos**, présence préventive du service jeunesse en lien avec les services départementaux de la prévention spécialisée et, bien entendu, mise en protection et sanction si nécessaire menée par les associations relais et la police municipale.
- **conférences débats d'aide à la parentalité**

Les dangers de l'Océan

De nombreuses actions sont développées également concernant les dangers de l'océan. Depuis les écoles, les parcours éducatifs ou le centre de loisirs, les risques liés à la plage et à l'océan sont abordés de manière diverse avec les enfants.

- le risque de l'exposition au soleil
- le risque lié aux marées et aux baïnes
- le risque de pollution des plages et des mers

Parmi les initiatives phare,

- les actions de ramassage des déchets proposées par le syndicat mixte du littoral aux écoles de la ville,
- le Métro Session organisé à partir du collège par la ville, avec un temps au collège composé d'ateliers présentant les risques et un temps à la plage où se mêlent à la fois des activités sportives de plage et des acteurs repères de prévention (Ligue contre le cancer, surfrider foundation...)
- l'apprentissage de la natation comme nécessaire et incontournable

Sécurité routière

La sécurité routière est un axe de prévention particulièrement développé à Tarnos, qui va être poursuivi, en collaboration avec la police municipale Au-delà de la présence régulière aux abords de l'école pour garantir une certaine sécurité de cheminement, des partenariats importants et appréciés sont noués avec les établissements scolaires de la commune.

CYCLE 1 : Petite, Moyenne et Grande Section

- Éduquer et entraîner aux dangers de la circulation piétonne : signification des codes couleur (rouge, jaune-orange, vert), l'observation et l'écoute des bruits, la connaissance des espaces de circulation (la route, le trottoir, la piste cyclable...)
- les recommandations de montée et descente des voitures
- les sièges auto et la ceinture de sécurité
- l'identification de la gauche et de la droite



CYCLE 2 : CP, CE1 et CE2

- La notion de voie publique, l'identification des éléments, des acteurs de la rue, la connaissance de la signalisation routière et notamment des panneaux
- Sensibilisation aux dangers de la route, d'un trajet scolaire à pied ou en tant que passager (voiture ou bus) et les bons comportements pour se mettre en sécurité.
- Maîtriser les bases en matière de numéro d'urgence lors d'un accident et la conduite à tenir.
- Atelier de base sur la maniabilité du cycle et les règles de sécurité, rappel de la réglementation sur le casque vélo jusqu'à 12 ans



CYCLE 3 : CM1, CM2, 6°

- Sensibilisation des élèves aux dangers de la route et aux risques inhérents à la conduite d'un vélo.
- Travail sur la maniabilité du vélo et les équipements obligatoires pour la sécurité du cycliste.
- Connaissances des panneaux de signalisation routière, y compris ceux de priorité.
- Préparation pour l'APER (attestation de première éducation à la route) remise en fin de CM2

CYCLE 4 : 5^e, 4^e et 3^e (COLLÈGE)

- ASSR1 dans les classes de 5^e
- ASSR2 dans les classes de 3^e
- des interventions ponctuelles de contrôle préventif à la sortie du collège

Plus globalement, le service de police municipale organise des temps ponctuels de prévention dans la ville : action de repérage de l'état des scooters, journée mobilité...

Cette mobilisation importante de la police municipale complète les diverses autres actions menées par les enseignants dans les écoles, parfois en partenariat avec les parents d'élèves, avec les services de la ville organisant des sorties vélos.

La prévention contre les écrans

C'est aujourd'hui un fait avéré : l'abus des écrans, et dès la petite enfance, est devenu un problème de santé publique. La commune a développé, aux côtés des acteurs éducatifs du territoire, des actions diverses de prévention contre les écrans, comme les différents débats menés avec les enfants et les familles, ou le temps important de partage avec Olivier Duris, psychologue clinicien, membre de l'association 3-6-9-12 fondée par l'éminent professeur Jacques Tisseron en 2018.

Cet axe de travail doit être approfondi dans les années qui viennent. Les écrans constituent un vrai frein à l'apprentissage du langage chez les tout-petits et par ailleurs peuvent être source d'insécurité et de perturbations si les interactions parentales ou adultes ne sont pas au rendez-vous.

Dans les écoles, de nombreuses actions sont développées par les enseignants. De même, la prévention contre les écrans doit trouver pleinement sa place dans le parcours éducatif multimedia.

La lutte contre le harcèlement et les réseaux sociaux

Au collège, la prévention pour la maîtrise des écrans et des réseaux sociaux se poursuit tout en l'associant à celle contre le harcèlement. Dans le cadre du CESC et en partenariat avec la commune, le collège organise sur chaque niveau un temps important de sensibilisation, d'ouverture au dialogue.

La commune pour sa part finance des interventions en petit groupe sur le niveau 5^e de l'association partenaire « Couple et Famille », qui permettent parfois de libérer la parole. Elle organise également sur le niveau 4^e la venue d'un spectacle interactif qui permet également de sensibiliser les jeunes à cette problématique.

Par ailleurs, un temps important est organisé chaque année pour en parler avec les familles à l'occasion d'un « Pizza-Débat » coorganisé avec le collège.

La commune s'est également inscrite dans le dispositif du « Promeneur du net », dispositif départemental coordonné par la Ligue de l'Enseignement et porté par la CAF des Landes. A ce titre, un agent est identifié pour être présent sur les réseaux sociaux, informer, accompagner et surtout prévenir diverses problématiques que peuvent rencontrer les jeunes aujourd'hui.



Sa présence nous a d'ores et déjà permis d'identifier quelques nouvelles problématiques à travailler dans les années qui viennent : hypersexualisation, laïcité et racisme, les jeux dangereux.

La lutte contre la discrimination

Fille/garçon, Racisme, Handicap, LGBT Phobie... les êtres humains sont tous différents et il faut faire une richesse de cette différence.

Une réflexion sera menée pour imaginer la création d'une semaine contre toutes les discriminations

La gestion des émotions

Depuis quelques temps, et exacerbé par le contexte sanitaire COVID, une problématique semble apparaître sur le langage, la communication et l'expression des émotions.

Dans les années qui viennent, un travail sera mené avec les acteurs éducatifs sur cette thématique, en amont des préventions qui sont menées au niveau du collège contre les incivilités de toute sorte (intervention sur le temps scolaire, contrôle cycles-cyclomoteurs (bruit, équipement...) ou tout autre EDP - engin de déplacement personnel -, intervention sur les jeux dangereux...)

La prévention contre l'exclusion sociale des jeunes adultes

Plusieurs acteurs locaux interviennent dans ce domaine à Tarnos.

Dans le cadre de son projet éducatif territorial, le service jeunesse de la ville a été labellisé dans le cadre de l'information jeunesse (IJ). Il a donc vocation à organiser l'information des jeunes du territoire et à les aider à se mouvoir dans un environnement très diversifié où il peut être complexe de se retrouver.

L'accompagnement des jeunes dans l'accès aux droits fondamentaux. Et, dans ce domaine, la commune peut s'appuyer sur des acteurs essentiels, présents sur le territoire, et notamment :

- d'Habitat Jeunes Sud Aquitaine qui organise entre autres l'hébergement de jeunes en difficulté de logement mais également l'accompagnement à la recherche du premier logement,
- des services départementaux de la prévention spécialisée.

La labellisation IJ, qui organise l'information vers les référents et leur permet d'être à même de bien renseigner les jeunes du territoire est un atout. Certains axes de travail ont vocation à être développés :

- Promouvoir l'outil en cours de développement de la « boussole des jeunes » pour l'accès aux droits
- Organiser l'information et l'orientation des jeunes qui en ont le plus besoin sur les dispositifs d'aide au permis de conduire qui existent, et qui sont nombreux (portés par le département, le PLIE ou le CCAS)
- Organiser l'information, la sécurisation et l'orientation des jeunes qui souhaitent découvrir la vie à l'étranger
- Organiser la réflexion sur les différentes modalités de l'engagement citoyen

Tous ces axes se retrouvent naturellement dans l'objectif de développement de la citoyenneté du PEDT .

4^e partie

Évaluation

L'évaluation et les outils de pilotage

La démarche d'évaluation doit être davantage présente dans le PEDT.

Il devra donc être réfléchi la mise en place d'un outil partagé pour faciliter le recueil des données opportunes et leur mise en commun.

De manière générale, une réflexion doit permettre d'aboutir à affiner nos indicateurs afin de pouvoir opérer des comparaisons dans l'espace (national, régional, départemental)

Les données de fréquentation (Recueil des données Direction Éducation Enfance Jeunesse)

Suivi de l'accueil de la petite enfance

Nombre de naissance (déclarées et/ou INSEE)

Nombre d'enfants accueillis dans les divers modes de garde (crèches municipales, micro-crèche et crèche familiale AAFS, assistantes maternelles indépendantes)

Nombre d'assistantes maternelles indépendantes

Nombre de MAM

Nombre d'agréments (crèches, assistantes maternelles et MAM)

Coût horaire de l'accueil pour les structures

Tarif horaire moyen par structure

Suivi des principaux postes budgétaires (participations familles, PSU, participation communale, participation SAFRAN...)

Écoles

Nombre d'élèves (maternelle, élémentaire) par école et au total

Nombre de classes

Nombre d'élèves au collège, nombre de division

Nombre d'élèves ayant bénéficié du RASED

Nombre d'élèves en PAI/PAP

Nombre d'élèves ayant fait l'objet d'une IP

Nombre d'élèves suivi par le CMPP

Nombre d'élèves suivi par la MDPH

Nombre de voyages scolaires par école, au collège Langevin-Wallon

Nombre de jeunes aidés sur les séjours pédagogiques

Suivi des QF familles / école

Suivi des catégorie professionnelles au collège

(Réfléchir à l'intérêt d'uniformiser ces indicateurs)

Coût école

Par école, collège

Nbre de classe / d'élèves ayant bénéficié d'un projet sécurité routière (par école)

Nbre de classe / d'élèves ayant bénéficié d'une visite à la Médiathèque

Nbre de classe / d'élèves ayant bénéficié d'un projet culturel (hors visite médiathèque)

Nbre de classe / d'élèves ayant bénéficié d'un projet citoyen (hors voyage scolaire)

Nbre de classe / d'élèves ayant bénéficié d'un projet lié à l'environnement

Nbre de classe / d'élèves ayant bénéficié d'un projet prévention

Nbre d'élèves ayant été formé de l'ASSR1 et 2, nbre de diplômes remis

Accueil de loisirs

Fréquentation en nombre d'heures et par enfant des activités périscolaires (données délégataire, local jeunes, mairie par la restauration)

Suivi des taux d'encadrement

Nombre d'enfants ayant participé à des séjours ou mini-camps (organisés par la commune/par un partenaire)

Parcours éducatifs

Nbre de parcours culturels / nbre d'enfants

Nbre de parcours sportifs / nbre d'enfants

Nbre de parcours citoyen / nbre d'enfants

Nbre de parcours multimedia / nbre d'enfants

Nbre de parcours prévention / nbre d'enfants

Coût horaire du local jeunes

Coût horaire des parcours éducatif

Evolution des principaux postes (ASRE, Participation du fonds de soutien, Participation communale)

Service IJ

Nombre de jeunes aidés (par tranche d'âge, par genre)

Nombre d'heures réalisées (par domaine d'activité, à préciser)

Lieu d'accueil fréquenté

Coût horaire du service IJ

Sur le projet culturel

Recueil des données Direction de la Vie Culturelle et Sportive

Nombre d'activités culturelles menées dans les écoles / école (hors voyages scolaires)

Portées par les équipes éducatives

Portée par la commune

Nombre d'activités culturelles menées au collège (hors voyages scolaires)

Nombre d'actions Médiathèque en direction des enfants et bilan de participation

- Croqueurs d'histoire

- RDV Jeunesse

Nbre d'enfants inscrits à l'école de musique

Moins de 6 ans

De 6 à 10 ans inclus

De 11 à 12 ans

De 13 à 18 ans

De 18 à 25 ans

Nbre d'enfants inscrits à la Rock School – la Locomotive

Moins de 6 ans

De 6 à 10 ans inclus

De 11 à 12 ans

De 13 à 18 ans

De 18 à 25 ans

Nbre d'enfants ayant fréquenté les parcours éducatifs culturels

- Orchestre à l'école

- 2^e parcours (présentation instrument ou percussion selon école)

Nbre d'enfants ayant poursuivi par une inscription à l'école de musique à la rentrée suivante

Fréquentation des associations par les enfants tarnosiens / au total – par discipline (danse, théâtre, langues étrangères, peinture/sculpture...)

Moins de 6 ans

De 6 à 10 ans inclus

De 11 à 12 ans

De 13 à 18 ans

De 18 à 25 ans

(prévoir dans le conventionnement associatif)

Sur le projet sportif

Recueil des données Direction de la Vie Culturelle et Sportive

Ecole municipale des sports

Nombre d'enfants accueillis par an

Coût horaire du service

Les actions mises en place

Camps sportifs (nombre de jeunes accueillis, nombre de camps)

Parcours du cœur (nombre d'action et fréquentation)

Sport familles (nombre d'action et fréquentation)

Fréquentation des associations par les enfants tarnosiens / au total – par discipline

Moins de 6 ans

De 6 à 10 ans inclus

De 11 à 12 ans

De 13 à 18 ans

De 18 à 25 ans

(prévoir dans le conventionnement associatif)

Sur démarche alimentaire

Nbre de repas produits

Nbre de repas PAI

Nbre de repas servis

→ restauration scolaire (enfants, adultes)

→ restauration centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires)

Nombre de repas facturés

Budget denrées HT

- restauration scolaire
- collation fruitée du matin
- restauration crèche

Suivi des indicateurs EGALIM + produits de proximité (suivi en charges HT)

- produits bio – Objectif = 20 %
- Produits durables et de qualité – Objectif = 50 %
 - produits bénéficiant de signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) (label rouge, AOC/AOP, IGP, HVE)
 - produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel « pêche durable »
 - produits bénéficiant d'un logo « région ultrapériphérique »
 - produits équivalents bénéficiant d'écolabels ou de certifications
- Produits de proximité

Suivi des repas végétariens

Nbre de repas à base d'oeufs

Nbre de repas à base de fromage

Nbre de repas à base de céréales et légumineuses

Nbre de repas à base de galette/boulette prêts à l'emploi

Nbre de repas à base de galette/boulette faits maison (à base de soja ou non)

Coût du repas

- coût denrées
- coût de production
- coût de distribution
- coût d'animation

Nombre d'actions éducatives développées en direction des enfants

- Sur les circuits alimentaires (incluant l'information sur les circuits locaux)
- Sur l'équilibre alimentaire (incluant l'information sur le repas végétarien)
- Sur le gaspillage alimentaire
- Visite de la cuisine centrale
- Venue des producteurs locaux à la cuisine centrale
- Autres

Nombre d'actions en direction des parents

(auxquelles s'ajouteront les commissions menus)

- nbre d'actions de communication dans les supports généraux de la commune (Tarnos Contact + Facebook)
- nbre d'actions de communication dans la presse locale
- nbre de communications familles par mail
- nbre de flyers informatifs aux familles
- autres (actions locales auxquelles la cuisine centrale est amenée à participer)

Les annexes

Annexe I : L'évaluation du PEDT 2017-2020

Annexe II : Vote sur l'organisation du temps scolaire

Annexe III : L'aménagement des temps de l'enfant à l'école primaire

Annexe IV : La charte de l'ATSEM

Annexe V : Les tarifs des services municipaux éducatifs

Annexe VI: Glossaire des partenaires éducatifs

Annexe I

L'évaluation du PEDT 2017-2020

Les éléments d'évaluation

Les enseignants

→ la réunion des directeurs du 2 avril 2019

→ un sondage en juin (22 réponses = 50%)

→ une réunion des directrices de maternelles le 29 novembre 2019

Les familles (sondage en octobre 2019)

→ 436 réponses, soit 50 % des familles

Un bilan réalisé par les ATSEM et la responsable à l'éducation (mai 2019)

Les bilans en comité technique et comité de suivi de la DSP Centre de loisirs

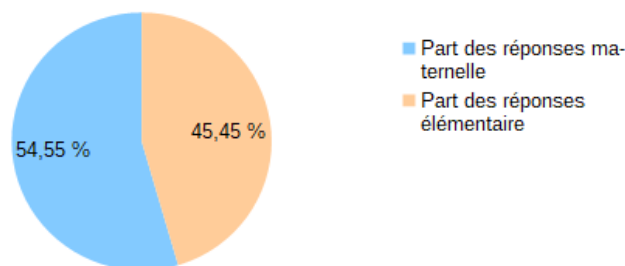
Les bilans des parcours éducatifs réalisés avec les animateurs

Photographie des personnes ayant formulé un avis

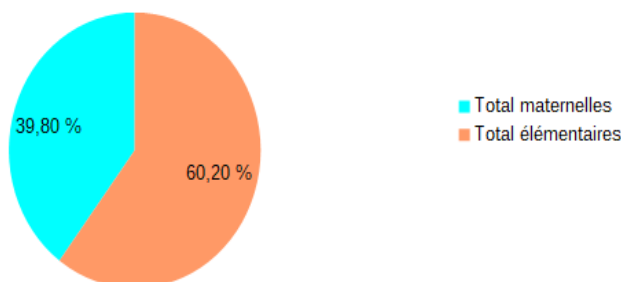
22 enseignants ont répondu à questionnaire en ligne, soit 50 %

Questionnaire Enseignants

22 réponses



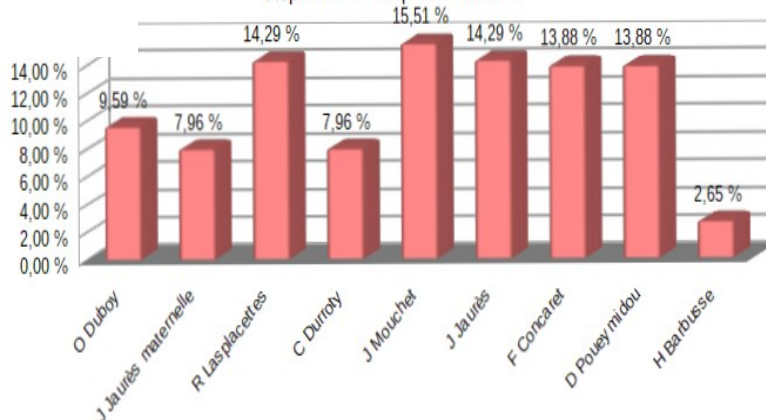
Répartition des réponses maternelle / élémentaire



436 familles ont répondu au questionnaire en ligne, soit environ 50 %

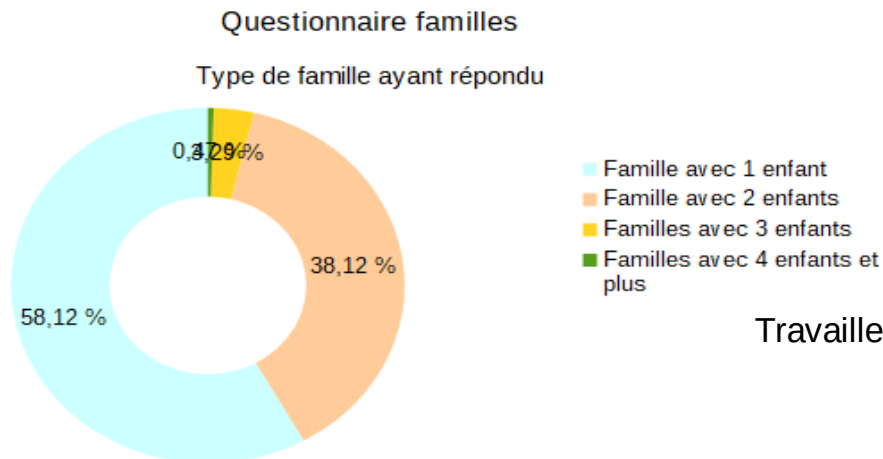
Questionnaire Familles

Répartition des réponses / écoles

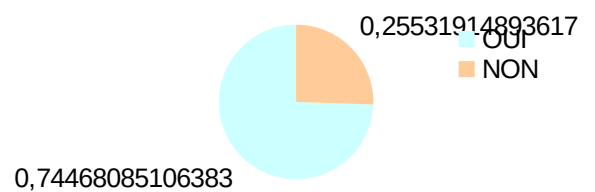


Éléments contextuels des familles

Nombre d'enfants par famille



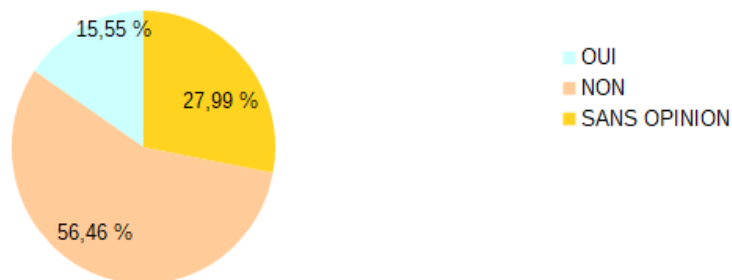
Travaillez-vous le mercredi ?



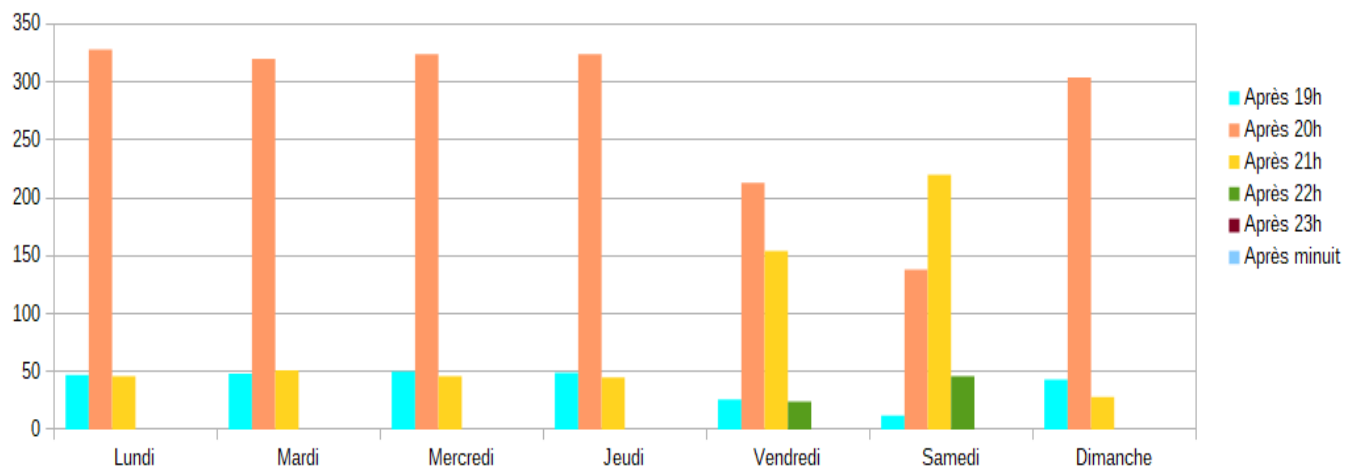
Veille- Sommeil

Avis des Familles

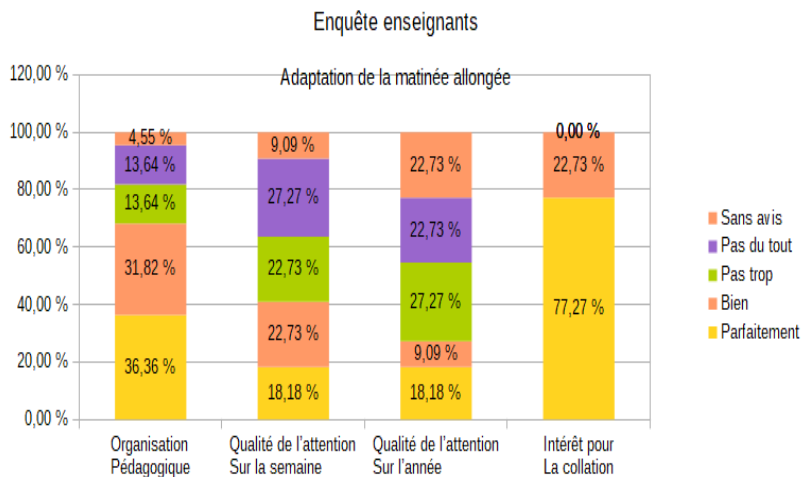
Les heures de veille-sommeil de votre enfant ont-elles changé depuis l'adoption de cette nouvelle organisation depuis 2017 ?



Heures de coucher des enfants



La matinée allongée



On sent une différence d'appréciation des enseignants selon qu'ils sont en maternelle ou en élémentaire. En maternelle (au moins en PS), la matinée allongée semble problématique : les enfants déjeunent trop tard.

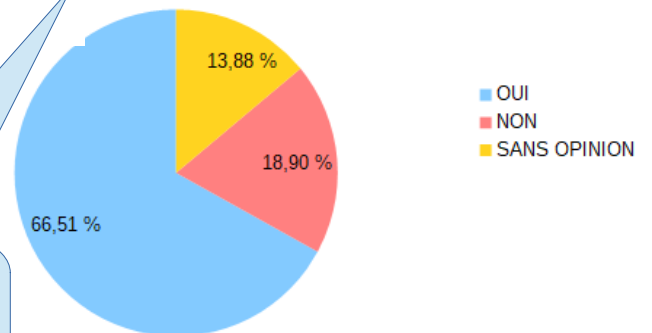
90 % des enseignants indiquent toutefois que la collation fruitée permet de mieux gérer la matinée allongée

Pour le centre de loisirs
La fin de matinée à 12h15
le mercredi est problématique : les enfants arrivent tard pour déjeuner

Sur 34 précisions, 5 parents tiennent à préciser que le temps de repas à 12h15 est trop tardif, en particulier le mercredi où les enfants sont emmenés au Centre de loisirs pour déjeuner.

Enquête familles

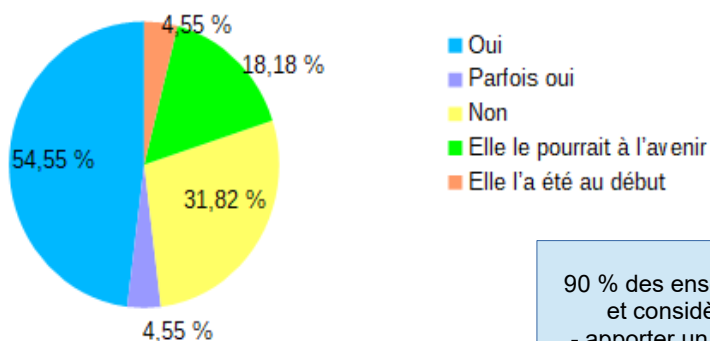
La matinée allongée vous semble-t-elle adaptée ?



La collation fruitée

Enquête enseignants

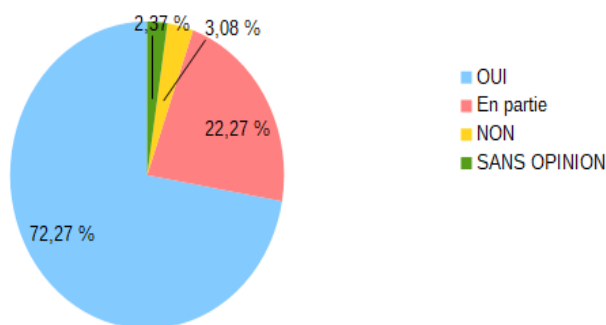
La collation fruitée est-elle un vecteur pédagogique dans la classe ?



90 % des enseignants ayant répondu sont satisfaits de la collation et considèrent qu'elle répond bien aux objectifs éducatifs :
- apporter un complément nutritif en raison de la longue matinée,
- avoir une démarche éducative sur la consommation des fruits

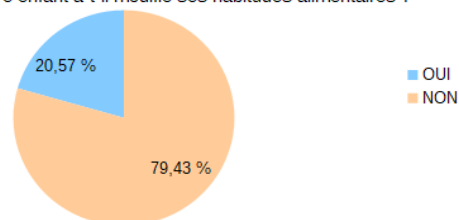
Enquête familles

Les objectifs de la collation fruitée sont-ils atteints ?



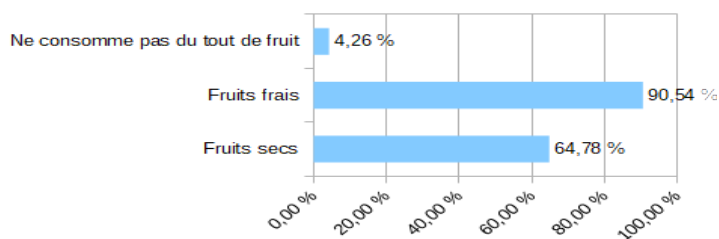
Enquête Familles

Votre enfant a-t-il modifié ses habitudes alimentaires ?



Enquête Familles

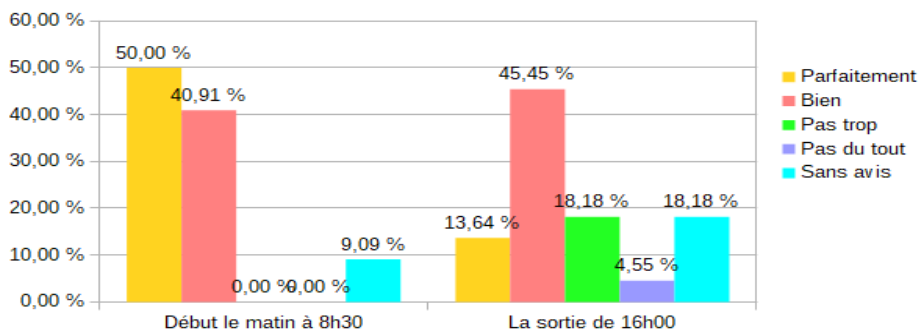
Votre enfant consomme-t-il les fruits proposés ?



Les horaires d'entrées-sorties

Enquête enseignants - Horaires d'entrée-sortie

Les horaires d'entrée-sortie de l'école vous semblent-ils adaptés ?



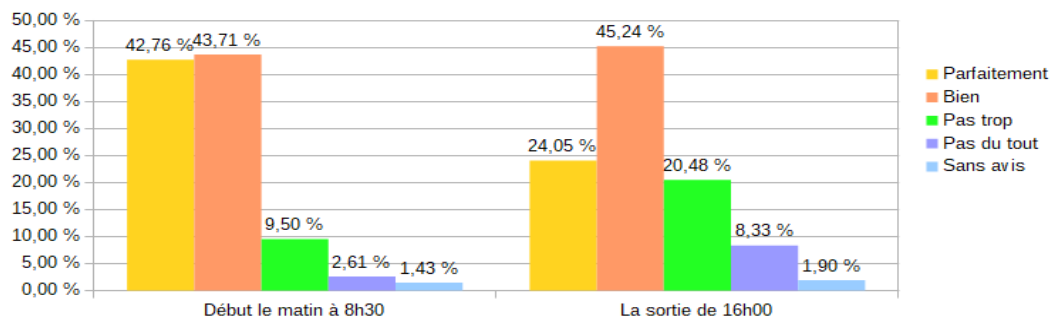
Des horaires d'entrée et sortie validés (surtout le matin)

16h00 – 16h30
Le centre de loisirs
Alerte

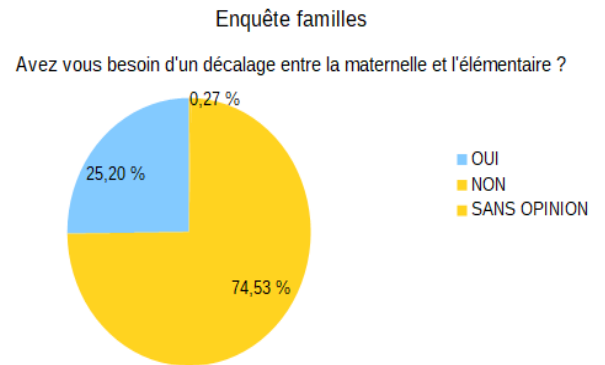
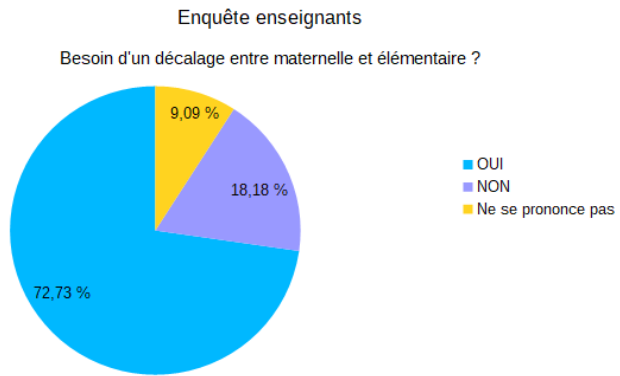
Complexité de ce temps de « garderie », en raison de la surexcitation des enfants (dangerosité)

Enquête Familles - Horaires d'entrée-sortie

Les horaires d'entrée sortie vous semblent-ils adaptés ?



Besoin d'un décalage entrées-sorties maternelles-élémentaires

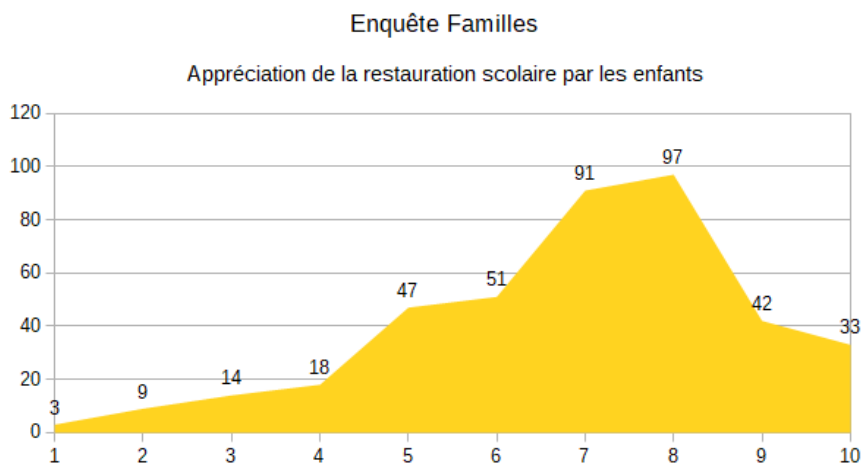


Pour les accueils périscolaires, cela posera des difficultés d'organisation.

Notamment le mercredi, il est important que tous les enfants puissent finir en même Temps.

Restauration scolaire

93,6 % des enfants déjeunent à la restauration scolaire
70,6 % tous les jours

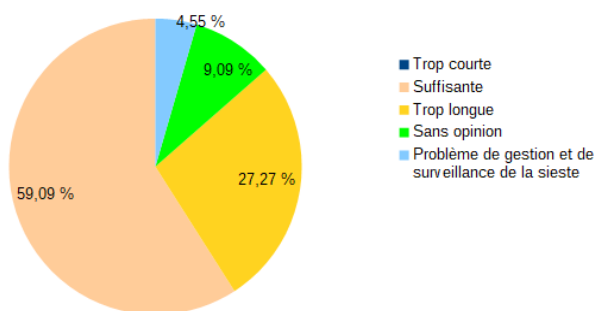


Le centre de loisirs alerte sur la problématique de Locaux : les espaces sont saturés, sauf à l'école Félix Concret

Pause méridienne : durée validée

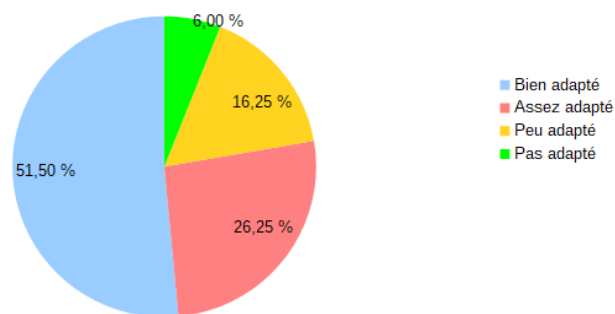
Enquête enseignants - Pause méridienne

Que pensez-vous de la durée de la pause méridienne ?



Enquête Familles

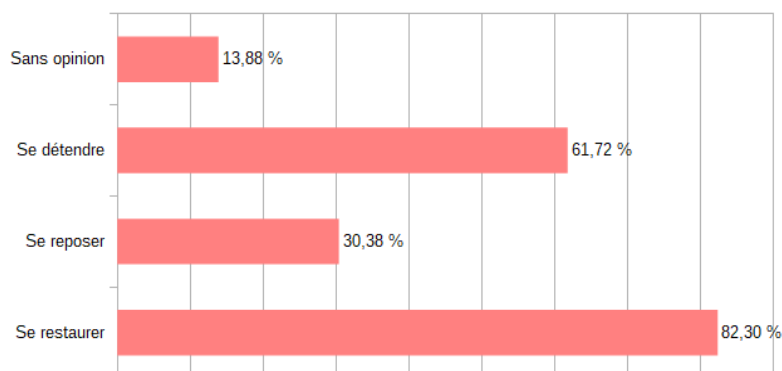
Pensez-vous que le temps de repos est adapté aux besoins des enfants ?



Les ATSEM indiquent que les 2 heures permettent de se rendre à table de façon plus calme et sans stress
Pour le centre de loisirs, la durée de 2 heures, même s'il a fallu un temps d'adaptation, permet de mieux se poser avec les enfants, de mieux gérer le temps au calme, apaisé.

Enquête familles

Pensez-vous que la pause méridienne permette de répondre aux objectifs suivants ?

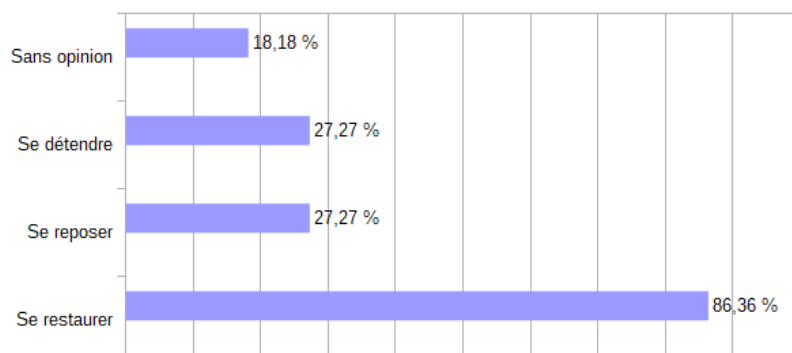


Restauration & détente assurée pour les familles

Le centre de loisirs organise des temps de repos mais aussi des temps de jeux ou d'ateliers libres pour permettre aux enfants qui en ont besoin de se dépenser.

Enquête enseignants

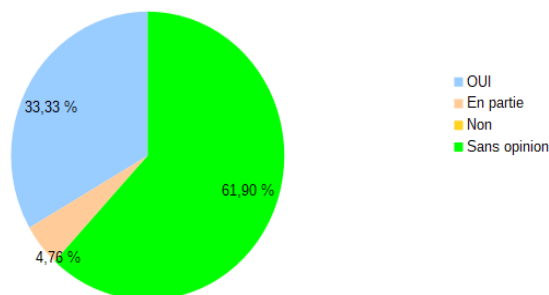
Pensez-vous que la pause méridienne permet d'atteindre les objectifs suivants ?



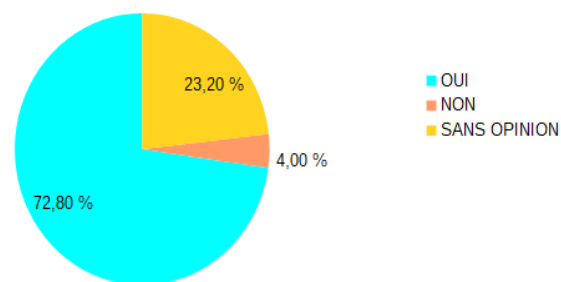
Il met en œuvre tous les moyens possibles pour permettre aux enfants de revenir calmement en classe. Mais le décalage entre le départ des animateurs et l'arrivée des enseignants ne le permet pas toujours

Parcours éducatifs : une nette satisfaction des familles

Enquête enseignants
Les enfants apprécient-ils ce qu'ils font dans les parcours éducatifs ?



Enquête Familles
Votre enfant est-il content des activités pratiquées en parcours éducatifs ?



80 % des enfants en élémentaire participent aux parcours éducatifs
68 % en maternelle

CENTRE DE LOISIRS

L'appréciation très positive des enfants et des familles vient percuter celle des animateurs du centre de loisirs.

Pour le centre de loisirs, d'un point de vue éducatif, le parcours de 2 heures (au lieu de 4 x 1h10 dans l'ancienne organisation) est beaucoup mieux.

Malgré tout, *les animateurs « subissent » ce temps.*

ATSEM

Les ATSEM, en maternelle, apprécient l'évolution de leurs missions. Elles se sont engagées dans un parcours éducatif par école (aux côtés des intervenants sportifs et musique) en mettant en œuvre des ateliers d'éveil libres pour les enfants non inscrits dans les parcours.

ANIMATEURS SPORTIFS ET JEUNESSE

Les animateurs de la commune (sport et service jeunesse) font part également de leurs difficultés, liées à des taux d'encadrement difficiles (différents de l'extra-scolaire).

Les animateurs sportifs, cependant, indiquent que ces temps, notamment en maternelle, permettent aux enfants de bien s'intégrer ensuite à l'école multisport.

INTERVENANTS MUSIQUE

Au niveau des intervenants musique, les parcours sont vraiment identifiés comme des temps de découverte*.

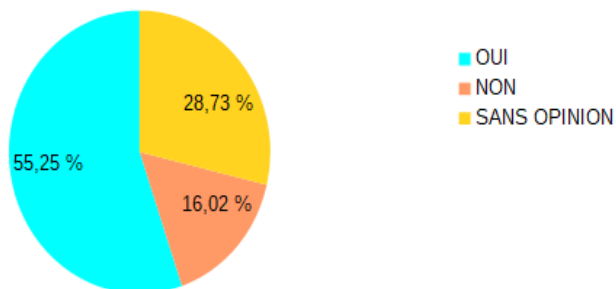
A noter qu'une belle évolution des inscriptions à l'école de musique, notamment dans des familles qu'on n'avait pas l'habitude de voir.

**Le principe est d'inscrire des enfants nonencore inscrits à l'école de musique*

Parcours éducatifs et découverte d'activité

Enquête familles

Les activités proposées ont-elles permis à votre enfant de découvrir des disciplines ?

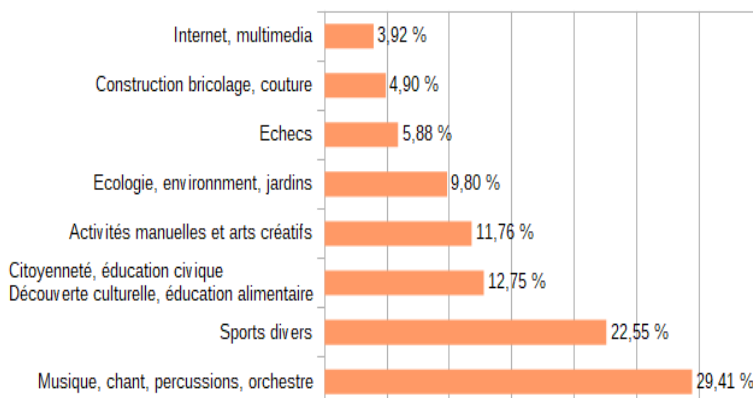


81 % des familles jugent positivement la durée des parcours

Le constat :
 Les familles peuvent parfois ne pas identifier si les activités sont réalisées en parcours ou à l'accueil périscolaire.
 Certaines activités (échecs, Couture...) sont réalisées en APS.
 On retrouve ces activités dans celles qui sont proposées ensuite par d'autres familles.
 Cela pose la question de l'information

Enquête familles

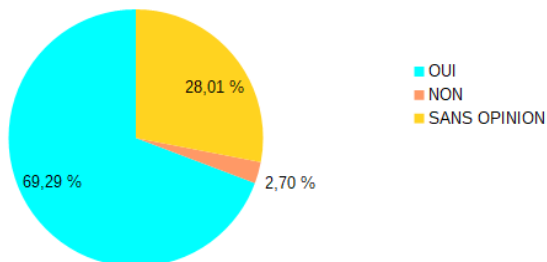
Les disciplines découvertes par les enfants



Lieux, jours et encadrement validés par les familles

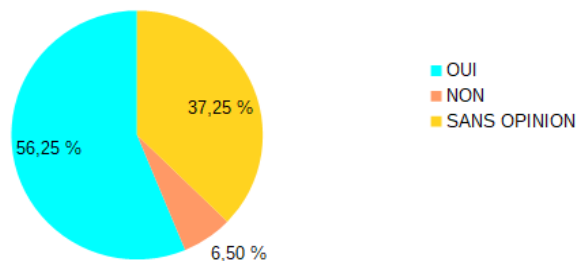
Enquête familles

Etes vous satisfaits des lieux où se pratiquent les parcours éducatifs ?



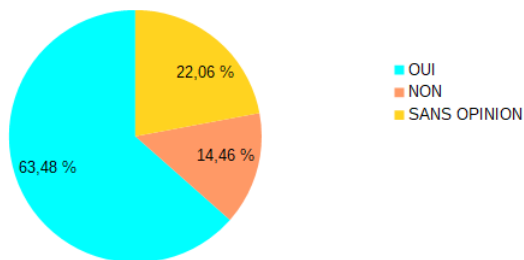
Enquête Familles

Etes vous satisfaits de l'encadrement des parcours éducatifs ?



Enquête Familles

Les jours et horaires des parcours éducatifs sont-ils adaptés ?



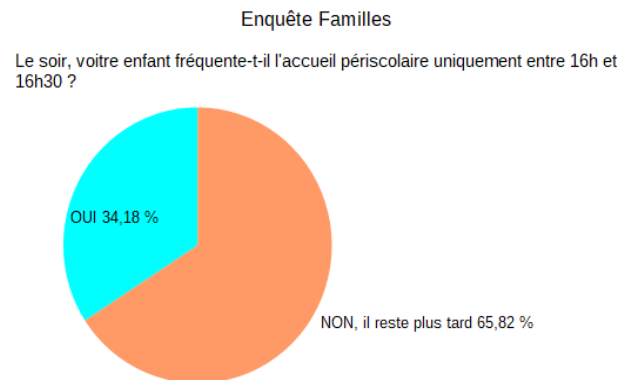
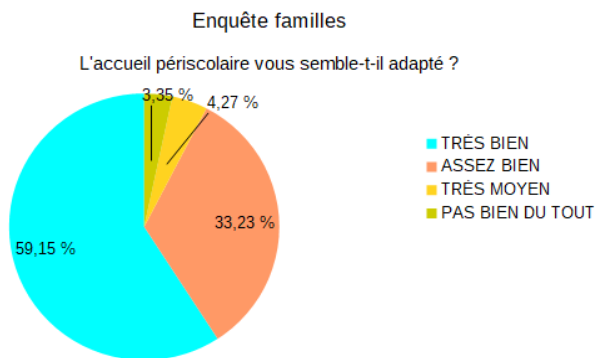
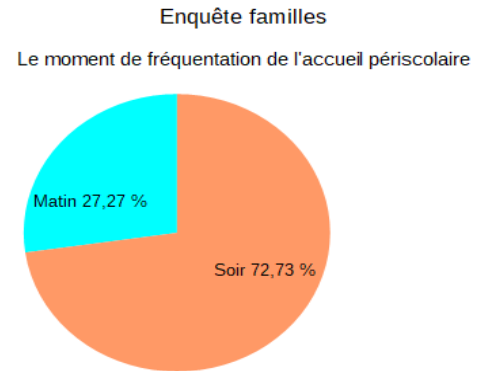
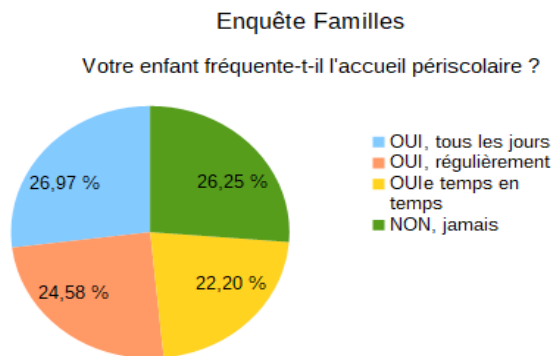
Pour le centre de loisirs la rotation des jours est difficile à gérer

Sur 25 réponses complémentaires

Lundi inadapté	4	16,00 %	0,98 %
Vendredi (ou fin de semaine) + adapté	6	24,00 %	1,47 %
Demande de parcours le mercredi matin	3	12,00 %	0,74 %
Pas de TAP	1	4,00 %	0,25 %
Autres	11	44,00 %	2,70 %
	25	100,00 %	6,13 %

Accueil périscolaire

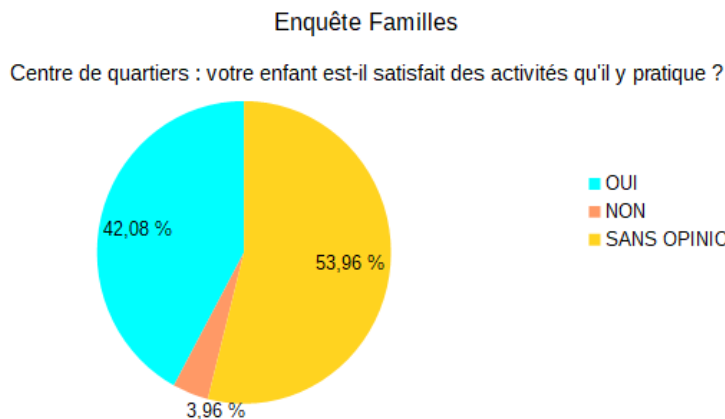
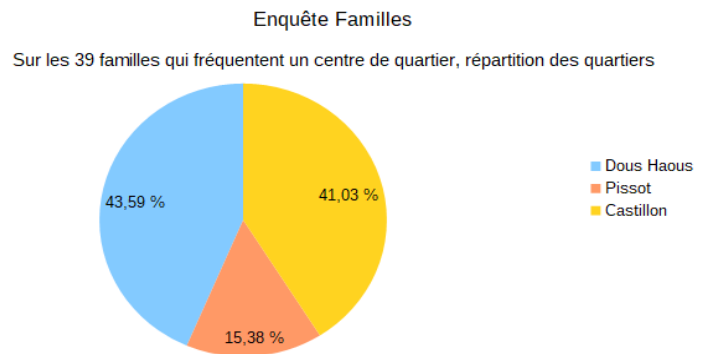
73 % des enfants fréquentent l'accueil périscolaire



Une problématique à résoudre dans le cadre de l'accueil 16h00-16h30

Les centres de quartiers

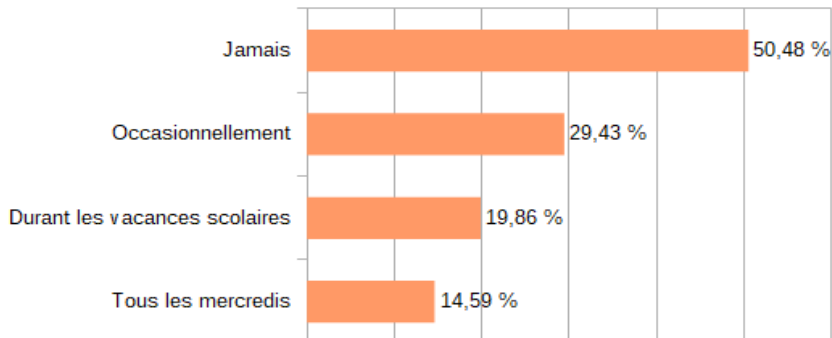
90 % des enfants ne fréquentent pas les centres de quartier



Centre de loisirs

Enquête Familles

Votre enfant fréquente-t-il le centre de loisirs ?

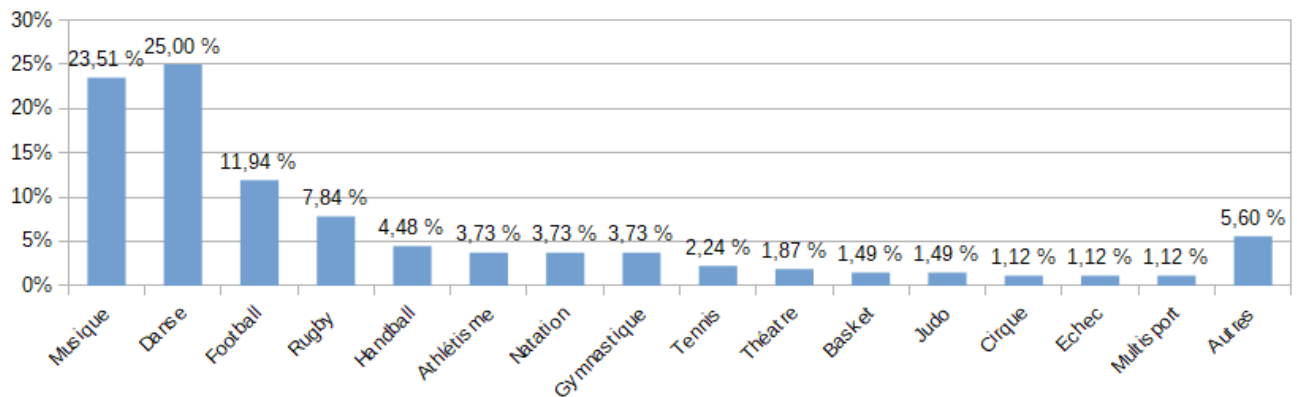


Effectif du mercredi élevé (10 à 12 % au niveau national), en augmentation depuis la mise en place de la semaine à 4,5 jours. En revanche, sur les petites vacances scolaires, une nette diminution de la fréquentation a été observée.

Extrascolaire

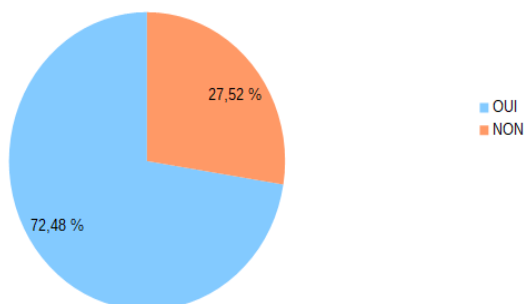
Enquête familles

Activités extrascolaires



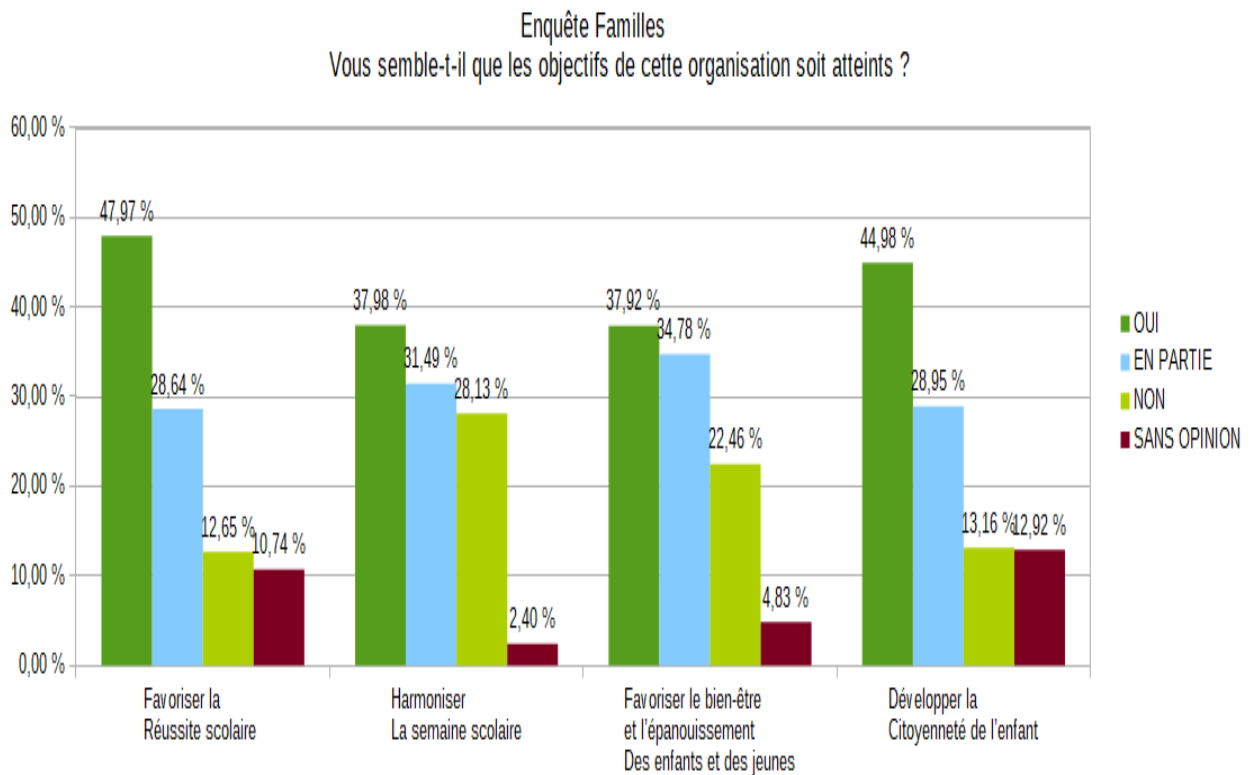
Enquête Familles

Votre enfant fréquente-t-il la Médiathèque ?

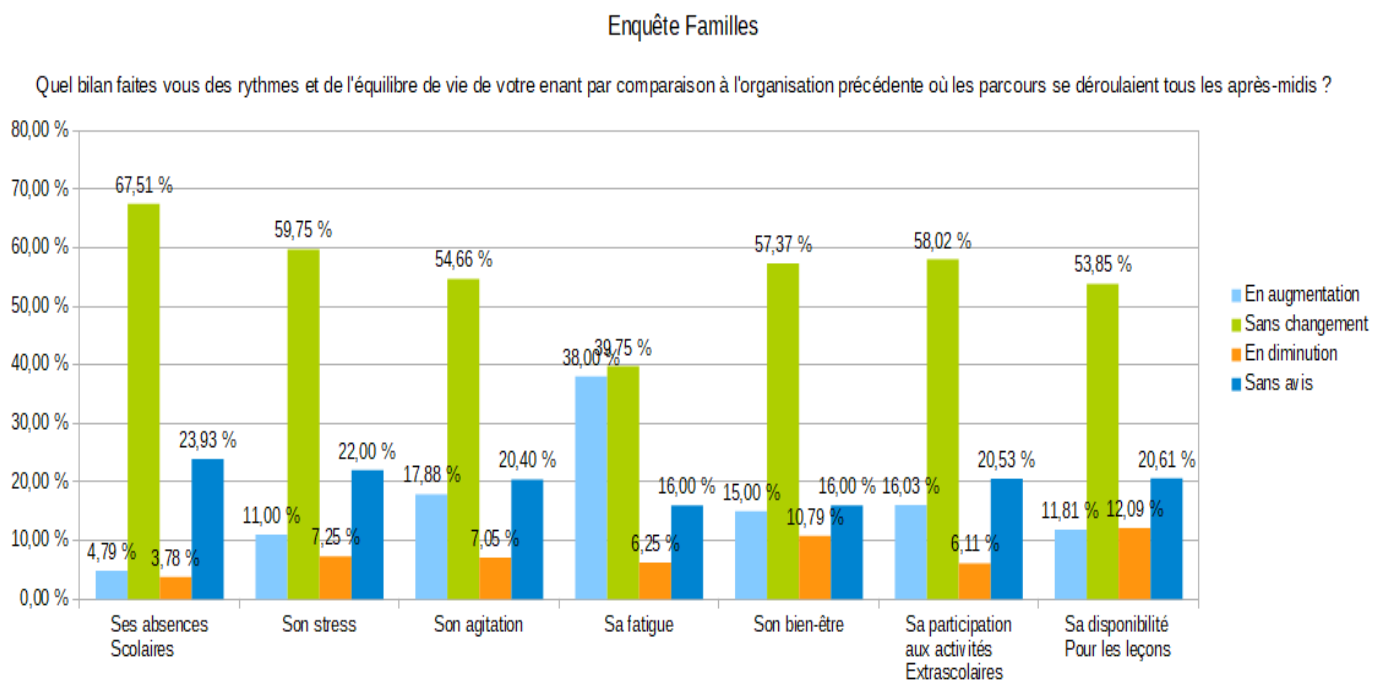


Évaluation des objectifs du PEDT

Concernant les familles, l'organisation du temps de l'enfant a permis d'atteindre les objectifs fixés dans le PEDT...

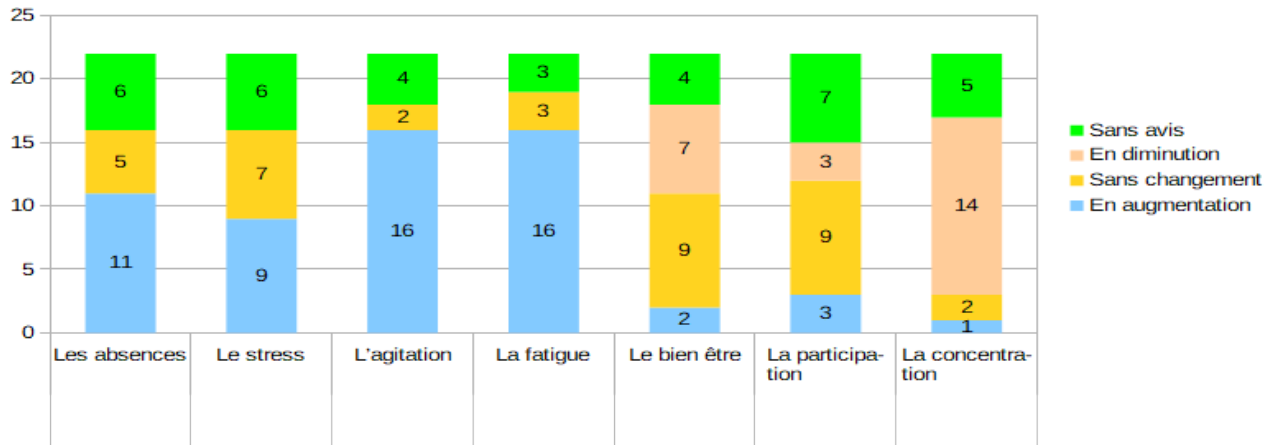


... Mais cette organisation n'a pas apporté de réel changement sur la vie des enfants



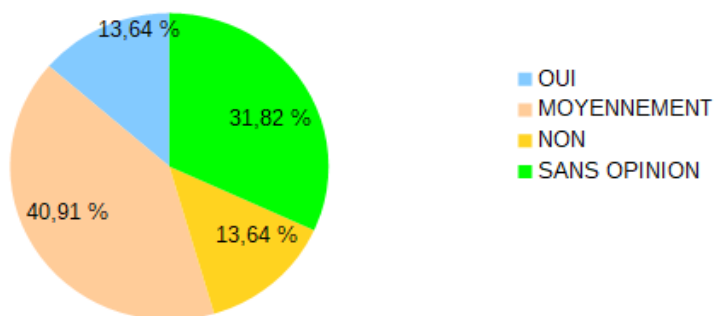
Les enseignants ayant répondu ont une vision peu valorisante de l'impact de l'organisation actuelle, vision partagée par le centre de loisirs

Quel regard portez-vous sur les rythmes et l'équilibre de l'enfant ?



Même si certains admettent que la proposition éducative de la ville leur semble positive

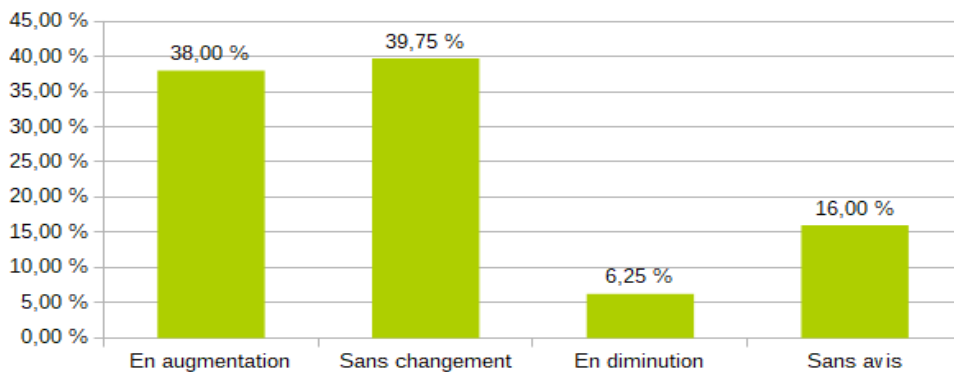
La proposition éducative de la ville, développée à l'occasion de cette organisation, vous semble-t-elle positive ?



Le Centre de Loisirs fait remonter que les enfants sont fatigués. Le mercredi après-midi, les activités doivent commencer plus tard ; de plus en plus d'enfants ont besoin de se reposer.

Enquête Familles

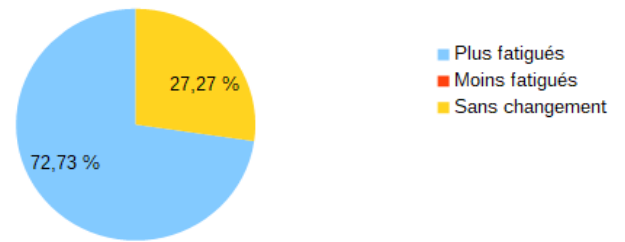
Zoom sur l'évaluation de la fatigue chez les enfants



Pour les enseignants,

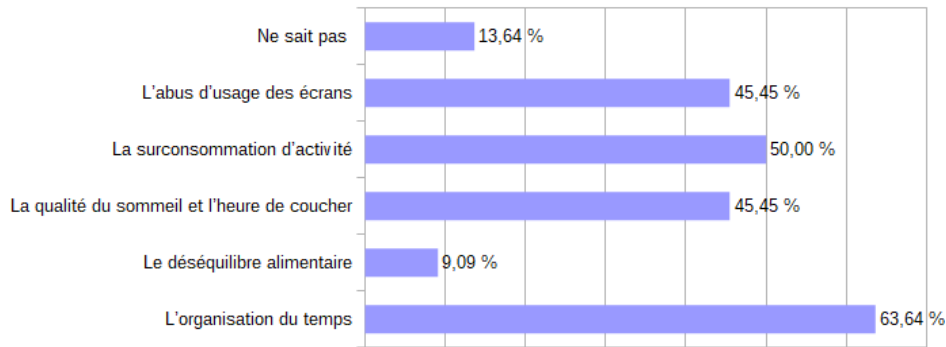
Fatigue des enfants

Vous les trouvez



Enquête Enseignants

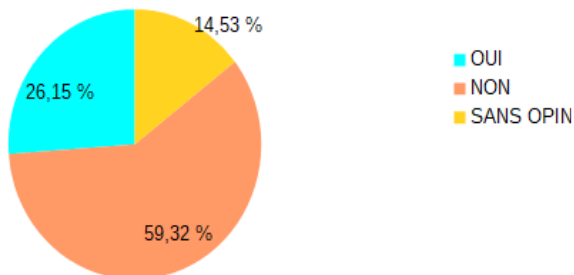
Les raisons identifiées de la fatigue des enfants



L'information des familles, à améliorer

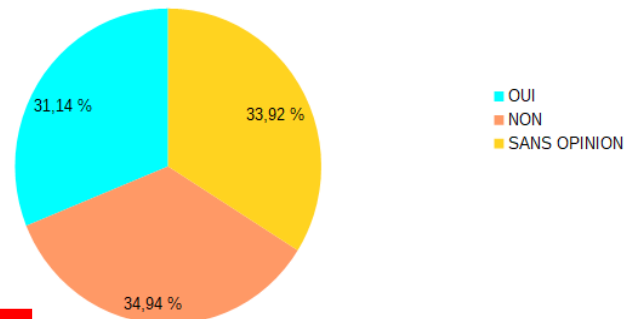
Enquête Familles

Pensez vous bénéficier d'une bonne information sur les programmes d'acti des parcours éducatifs ?



Enquête familles

Pensez vous que les animateurs vous permettent d'avoir plus d'informations ?



Les animateurs ne voient que très peu les familles en sortant des parcours (pas les meilleures conditions).

Ils les voient davantage à la sortie de l'accueil périscolaire ou au centre de loisirs (arrivée échelonnée des familles)

Annexe II

Vote sur l'organisation hebdomadaire (décembre 2019)

ECOLES	Réduire la matinée de tous	Réduire la matinée des seules maternelles	Sans avis	4,5 jours	4 jours	Sans avis
50 DANIEL POUUEYMIDOU	25 50,00 %	24 48,00 %	1 2,00 %	30 60,00 %	20 40,00 %	0 0,00 %
45 FELIX CONCARET	25 55,56 %	19 42,22 %	1 2,22 %	24 53,33 %	21 46,67 %	0 0,00 %
60 JEAN MOUCHET	20 33,33 %	36 60,00 %	4 6,67 %	26 43,33 %	34 56,67 %	0 0,00 %
43 JEAN JAURES	17 39,53 %	25 58,14 %	1 2,33 %	26 60,47 %	17 39,53 %	0 0,00 %
14 HENRI BARBUSSE	11 78,57 %	3 21,43 %	0 0,00 %	3 21,43 %	10 71,43 %	1 7,14 %
198 ELEMENTAIRES (hors Barbusse)	87 43,94 %	104 52,53 %	7 3,54 %	106 53,54 %	92 46,46 %	0 0,00 %
212 ELEMENTAIRES (avec Barbusse)	98 46,23 %	107 50,47 %	7 3,30 %	109 51,42 %	102 48,11 %	1 0,47 %
30 CHARLES DURROTY	12 40,00 %	17 56,67 %	0 0,00 %	17 56,67 %	13 43,33 %	0 0,00 %
49 ROBERT LASPLACETTES	24 48,98 %	21 42,86 %	3 6,12 %	23 46,94 %	26 53,06 %	0 0,00 %
28 ODETTE DUBOY	14 50,00 %	13 46,43 %	0 0,00 %	11 39,29 %	17 60,71 %	0 0,00 %
29 JEAN JAURES MATERNELLE	16 55,17 %	12 41,38 %	0 0,00 %	13 44,83 %	16 55,17 %	0 0,00 %
136 TOTAL MATERNELLES	66 48,53 %	63 46,32 %	3 2,21 %	64 47,06 %	72 52,94 %	0 0,00 %
348 TOTAL MATERNELLES + ELEMENTAIRES	164 47,13 %	170 48,85 %	10 2,87 %	173 49,71 %	174 50,00 %	1 0,29 %

Résultat de l'enquête menée auprès des familles sur l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours ou 4 jours.

327 votants au total

**168 pour les 4 jours (51.3 %) et
158 pour les 4,5 jours (48.3 %).**

Mais 21 d'entre eux s'exprimant pour l'école maternelle ont aussi des enfants en école élémentaire :

Si on les réintègre en élémentaire, on arrive à un chiffre encore plus serré 348 suffrages :

**174 pour les 4 jours (50 %) et
173 pour les 4,5 jours (49,71 %)**

Annexe III

L'aménagement des temps de l'enfant dans les écoles primaires

Maternelles : 8h30 à 12h (12h15 le mercredi) & 14h à 16h05

- dont une après-midi libérée pour l'organisation de « parcours éducatifs » dans chaque groupe scolaire de 14 h 05 à 16 h 05 (lundi, mardi, jeudi ou vendredi selon le groupe scolaire),

- et le mercredi : pas de classe l'après-midi et matinée allongée d'1/4 d'heure, de 8h30-12h15, pour permettre la prise en charge de la totalité des enfants de primaire à la même heure par le centre de loisirs.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
7h30	Péri-sco – 1h	Péri-sco – 1h	Péri-sco – 1h	Péri-sco – 1h	Péri-sco – 1h	
8h30	Temps scolaire 3h30	Temps scolaire 3h30	Temps scolaire 3h45	Temps scolaire 3h30	Temps scolaire 3h30	
12h00						PAUSE MÉRIDIENNE-2h
12h15	14h00	Temps scolaire 2H05		Temps scolaire 2H05	Centre de Loisirs	Temps scolaire 2H05
16h05	Péri-sco 2h25	Péri-sco 2h25	Péri-sco 2h25	Péri-sco 2h25	Péri-sco 2h25	
18h30						

Élémentaires : 8h30-12h15 & 14h15-16h

- dont une après-midi libérée pour l'organisation de « parcours éducatifs » dans chaque groupe scolaire de 14 h 00 à 16 h 00(lundi, mardi, jeudi ou vendredi selon le groupe scolaire),

- et le mercredi : pas de classe l'après-midi

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
7h30	Péri-sco – 1h	Péri-sco – 1h	Péri-sco – 1h	Péri-sco – 1h	Péri-sco – 1h	
8h30	Temps scolaire 3h45	Temps scolaire 3h45	Temps scolaire 3h45	Temps scolaire 3h45	Temps scolaire 3h45	
12h15						PAUSE MÉRIDIENNE-2h
14H00	14h15	Temps scolaire 1H45		Temps scolaire 1H45	Centre de Loisirs	Temps scolaire 1H45
16h	Péri-sco 2h30	Péri-sco 2h30	Péri-sco 2h30	Péri-sco 2h30	Péri-sco 2h30	
18h30						

Pour l'école Henri Barbusse : 8h30-12h15 & 14h00-15h45

- les jours d'école*, d'un quart d'heure (donc temps scolaire 14h-15h45)
- les jours de parcours éducatifs*, d'une demi-heure (départ des enfants à 13h45) pour permettre le transport des élèves organisé par la commune jusqu'au groupe scolaire Robert Lasplacettes-Félix Concaret

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Péri-sco – 1h	Péri-sco – 1h	Péri-sco – 1h	Péri-sco – 1h	Péri-sco – 1h
8h30	Temps scolaire 3h45	Temps scolaire 3h45	Temps scolaire 3h45	Temps scolaire 3h45	Temps scolaire 3h45
12h15	PAUSE MERIDIENNE-1h45	PAUSE MERIDIENNE-1h45	Centre de Loisirs	PAUSE MERIDIENNE-1h30	PAUSE MERIDIENNE-1h45
14h00	Temps scolaire 1h45	Temps scolaire 1h45		Parcours Éducatif	Temps scolaire 1h45
15h45	Péri-sco 2h30	Péri-sco 2h30		Péri-sco 2h30	Péri-sco 2h30
18h30					

Ces emplois du temps différenciés tiennent compte des remarques formulées lors de l'évaluation du PEDT et notamment :

- l'enjeu de réduire la matinée longue pour les maternelles en la maintenant pour les élémentaires :

En élémentaire, la majorité des acteurs éducatifs conviennent que cette matinée est plus propice aux apprentissages. Toutefois, les enseignants de maternelle à l'unanimité ont porté la nécessité d'un regard différencié pour les maternelles, en particulier les plus petits.

La réduction d'un quart d'heure de la matinée en maternelle a été identifiée comme suffisante par la majorité de l'ensemble de la communauté éducative maternelle ; elle a également été considérée comme bienvenue pour permettre à quelques familles de récupérer les fratries maternelle et élémentaire. Néanmoins, le quart d'heure a été réintégré le mercredi pour des raisons très pratiques : la prise en charge des enfants pour le centre de loisirs devant se faire à la même heure pour les élémentaires et les maternelles, il s'agissait de ne pas faire attendre les enfants de maternelle pendant un quart d'heure dans le bus.

- la réduction de la pause méridienne à l'école primaire Henri Barbusse

Compte tenu de sa particularité rurale et son organisation sur 2 classes peu propice au sureffectif, les élèves disposent de bonnes conditions d'apprentissage, plus calmes et sereines, qui permet d'envisager une réduction du temps de pause méridienne permettant aux enfants de quitter l'école plus tôt et à la commune d'organiser le transport des élèves sur les parcours éducatifs de Félix Concaret/Robert Lasplacettes.

Les parcours éducatifs se déroulent sur 2 heures, de 14h00 à 16h00 en élémentaire et de 14h05 à 16h05 en maternelle, une fois par semaine, les lundi, mardi, jeudi ou vendredi selon les groupes scolaires par rotation.

Le planning prévisionnel pour la période du PEDT est donc le suivant :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
2021-2022	D POUEYMIDOU C DURROTY	J JAURÈS mater & elem	J MOUCHET O DUBOY	F CONCARET R LASPLACETTES H BARBUSSE
2022-2023	F CONCARET R LASPLACETTES H BARBUSSE	D POUEYMIDOU C DURROTY	J JAURÈS mater & elem	J MOUCHET O DUBOY
2023-2024 J MOUCHET O DUBOY	J MOUCHET O DUBOY	F CONCARET R LASPLACETTES H BARBUSSE	D POUEYMIDOU C DURROTY	J JAURÈS mater & elem



Annexe IV

MAIRIE DE TARNOS

**Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse (DEEJ)
Service Éducation**

CHARTRE DE L'ATSEM

Ville de TARNOS

La charte de l'ATSEM a vocation à clarifier les missions de l'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) tant sur le temps scolaires que sur les activités périscolaires (pause méridienne et Temps d'Activités Périscolaires) avec pour objectif d'apporter un service de qualité au bénéfice des enfants scolarisés en école maternelle à Tarnos. Il est aussi important de rappeler qu'étant fonctionnaire territorial, l'ATSEM est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires. La mise à la disposition de ce personnel spécialisé fait partie des obligations de la commune à l'égard de l'école.

Le décret portant statut de l'ATSEM indique, outre les missions principales, qu'il fait partie de la communauté éducative. Cette participation active l'oblige à considérer son rôle et ses actions dans la cohérence du projet d'école élaboré par le conseil des maîtres et validé par l'inspecteur de circonscription.

Cette charte a reçu l'aval de l'inspecteur de Circonscription en janvier 2016 puis renouvelé le 29 août 2017.

Elle a été validée au Comité Technique le 06 novembre 2015 puis renouvelée le 6 juillet 2017.

Suite au décalage d'un quart d'heure de la pause méridienne et aux renforts supplémentaires sur le temps de sieste et celui du mercredi, la charte a été mise à jour pour la rentrée 2020

Mise à jour 09/2020

31/05/2021

135/154

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée 2014/2015, la ville a confié aux ATSEM les missions suivantes :

- Assistance aux enseignants
- Encadrement et animation de l'interclasse
- Encadrement et animation des Parcours Éducatifs
- Maintien en état de propreté des classes sur le temps scolaire et entretien des locaux durant les vacances scolaires

L'entretien quotidien des classes leur est confié, celui des locaux communs à une équipe d'agents d'entretien.

I. JOURNEE TYPE D'UNE ATSEM

1- Temps scolaire :

L/M/J/V : 08h00-16h45

Journée Ecole

08h00	08h20	12h	14h15	14h45	16h05	16h45
Prépa	Classe	Interclasse	Pause	Classe	Entretien	

Journée Parcours

08h00	08h20	12h15	14h05	16h05	16h45	
Prépa	Classe	Pause	Classe	Interclasse	PARCOURS EDUCATIFS	Entretien

Le mercredi par équipe de deux agents sur les écoles à 3 classes et une équipe de trois agents sur les écoles à 4 classes de 08h15-12h15 :

08h15	08h20	12h15
Prépa	Classe	

2- Vacances scolaires :

07h00-14h00 ou 08h00-15h00

II- LES DIFFÉRENTES FONCTIONS DE L'ATSEM

Le décret du 1^{er} mars 2018 indique dans son article 2, trois domaines d'action pour les ATSEM :

- **L'assistance au personnel d'enseignement dans la réception, l'animation et l'hygiène du très jeune enfant**
- **Préparation et mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants**
- **Participation à la communauté éducative**

1- Assistance au personnel d'enseignement dans la réception, l'animation et l'hygiène du très jeune enfant

- Activités et préparation d'ateliers

L'enseignant est seul responsable du choix des consignes et du déroulement des activités pédagogiques ou éducatives pendant le temps scolaire.

Les ATSEM apporteront, à la demande de l'enseignant, une assistance éducative. En revanche, ces personnels n'organisent pas et n'assument pas la responsabilité d'un atelier ou d'une activité.

La participation aux différentes activités ne doit pas empêcher, ni compromettre, la mise en état de propreté des matériels et des locaux. Un temps suffisant doit y être consacré.

Afin de garantir cette organisation, la collectivité incite chaque année les enseignants à proposer un emploi du temps par classe.

- La participation à diverses activités

Il s'agit d'une aide à l'enseignant qui reste seul responsable de l'activité et de la surveillance des enfants.

- Aide à l'enfant pour le rangement du matériel éducatif et pédagogique,
 - Participation à la collation et aux goûters de la classe (carnaval, goûters exceptionnels), aide aux enseignants pour l'installation et la distribution de ceux ci.
 - Participation à la préparation de menus travaux pour les activités manuelles des enfants : pliage, découpage du papier, répartition ou rangement du matériel de peinture.
 - Animation d'un groupe lors d'une activité décloisonnée sous la responsabilité de l'enseignant.
- Hygiène et soins aux jeunes enfants : aide apportée aux enfants dans leurs gestes quotidiens
 - Aide à l'habillage et au déshabillage des enfants à l'arrivée, au départ, au moment des récréations ou autres sorties à l'extérieur, à l'heure de la sieste,
 - Aide au rangement des vêtements,
 - Conduite aux sanitaires,
 - Change des enfants qui se seraient salis, toilette de l'enfant (et douche si nécessaire),
 - De façon plus générale, aide à l'apprentissage des règles élémentaires de propreté : se laver les mains, se moucher par exemple,
 - Changement de vêtements de secours déposés à l'école et récupération de ces mêmes vêtements propres.

- Accueil de l'enfant handicapé

Lors de la scolarisation d'un enfant en situation de handicap, un projet personnalisé de scolarisation peut être établi, il définit les modalités d'accueil de l'enfant.

L'enfant peut bénéficier de l'aide d'une auxiliaire de vie scolaire.

L'ATSEM n'est ni habilité, ni qualifié pour la prise en charge directe des enfants en situation de handicap, il doit cependant accueillir l'enfant au même titre que les autres.

En tant que membre de la communauté éducative et intervenant sur le champ périscolaire, l'ATSEM doit être informé des besoins de l'enfant.

- Sorties extérieures

L'ATSEM accompagne l'enseignant au cours des activités extérieures dans le cadre de son amplitude horaire de la journée. L'autorité territoriale devra être informée préalablement de ces sorties (ordre de mission obligatoire).

Des heures supplémentaires pourront être effectuées dans les conditions fixées par l'autorité territoriale.

Exceptionnellement, en cas de dépassement et après autorisation de la collectivité employeur, les heures effectuées en plus par l'agent seront prises en compte. Toutefois, de manière générale, une organisation doit être trouvée au sein de l'équipe.

Dans le cas de sa participation volontaire à des sorties se déroulant hors temps scolaire, l'ATSEM doit recevoir préalablement l'accord de la collectivité employeur.

- Collation du matin

Sous la responsabilité d'un enseignant, la collation est prise quotidiennement dans la classe (le restaurant scolaire ne sera pas mis à disposition), l'ATSEM aide à la préparation et à l'animation de la collation et procède à la remise en état du lieu de la prise de la collation. Il lave la vaisselle ayant servi à la collation.

- Sieste et relaxation

Après avoir préparé la salle de repos, l'ATSEM surveille la sieste et la relaxation sous la responsabilité de Monsieur Le Maire lors du temps interclasse, puis sous la responsabilité de l'enseignant, dans le cadre du temps scolaire.

Le lever des enfants et leur habillage sont des tâches partagées entre l'enseignant et l'ATSEM en fonction des rythmes des réveils. Certains enfants peuvent être amenés à n'être réveillés que sur les temps des activités périscolaires.

- Récréation

Le service de surveillance est de la responsabilité des enseignants.

- Missions qui ne peuvent être effectuées par l'ATSEM

En aucun cas les ATSEM **ne pourront remplacer un enseignant** (retard, maladie, grève, absences diverses), ni effectuer un acte quelconque relevant de la compétence ou de la responsabilité des enseignants. En cas d'absence d'un enseignant, un autre professeur devra prendre en charge les enfants avec l'aide des ATSEM si besoin.

L'ATSEM ne doit pas encadrer d'activité pédagogique pendant le temps scolaire.

En cas d'accident ou d'indisposition survenu à un enfant, les ATSEM ne pourront pas accompagner cet enfant (malade ou blessé) chez ses parents, à l'hôpital ou chez un médecin.

En cas d'absence de **tous les enseignants**, il appartient à l'autorité territoriale, après consultation de

l'Inspection Académique de prendre la décision appropriée.

Les ATSEM ne devront ni encaisser, ni transporter d'argent.

En ce qui concerne les soins à apporter aux animaux et aux plantes, ils sont laissés à la charge du personnel enseignant.

Tous les travaux pénibles et dangereux seront du ressort des services spécialisés.

- Fréquentation de la piscine

Les ATSEM, dans l'exercice de leurs fonctions, ne sont pas autorisés à accéder au bassin de natation et ne doivent en aucun cas participer à une activité nautique.

- Soins aux enfants

En cas d'urgence et de blessures très légères, les premiers soins infirmiers très simples, sont sous la responsabilité du directeur (pendant le temps scolaire) ou de la collectivité territoriale (en dehors du temps scolaire).

Chaque groupe scolaire doit être équipé obligatoirement d'une armoire de premiers soins fournie par la collectivité employeur. Sa localisation doit être connue de tous et accessible à l'ensemble du personnel, avec affichage des consignes de sécurité.

Une trousse de secours peut également être fournie pour les sorties extérieures sur la demande de la directrice ou du directeur de l'école.

L'armoire de premiers soins et la trousse de secours sont placées sous la seule responsabilité du Directeur. Il lui appartiendra de veiller aussi souvent que nécessaire à leur renouvellement et à leur inspection de manière régulière.

Il est fortement conseillé (circulaire EN 99-181 du 10/11/1999) que soient toujours présentes dans l'école ou établissement une ou deux personnes ayant suivi une formation aux premiers secours : AFPS (attestation de formation aux premiers secours) ou STT (sauvetage, secourisme du travail)

L'armoire de premiers soins et la trousse de secours devront comprendre (liste indicative) :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| - gants jetables | - ciseaux |
| - désinfectant | - pince à écharde |
| - compresses stériles | - eau stérile |
| - Sparadrap | - écharpe |
| - bandes de contention | - couverture de survie |

Les numéros d'urgence et du centre anti-poison le plus proche, ainsi que les consignes de sécurité seront affichées au plus près du téléphone ,sur l'armoire de premiers soins et la trousse de secours.

- Administration de médicaments

Il est formellement interdit aux ATSEM d'administrer, sous quelque forme que ce soit, un médicament ou autres produits pharmaceutiques à un élève. Un tel acte peut être considéré comme une atteinte à l'intégrité de la personne humaine et poursuivi devant les tribunaux.

Exception (circulaire EN 99-181 du 10/11/1999) : Dans le cas d'enfants présentant des troubles de santé relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé, c'est toute la communauté éducative - et donc l'ATSEM - qui participe à l'élaboration du projet et qui intervient selon un protocole bien défini. Le PAI doit être visé par l'autorité territoriale.

Les ATSEM doivent être informés par le Directeur d'école et/ou par le responsable du service Éducation des cas médicaux particuliers concernant certains enfants. Une copie du PAI leur sera fourni.

2- Préparation et mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants

Cette mission est partagée avec les agents d'entretien intervenant dans chaque école maternelle selon une répartition des tâches indiquées à chaque agent (cf annexe)

L'école maternelle doit être impérativement tenue dans un état de propreté, d'hygiène et de salubrité constant. Il s'agit d'une mission qui participe, effectivement, au bien-être de l'enfant et de tous les partenaires de l'école dans l'école.

L'organisation des travaux de ménage est de la compétence de la collectivité.

Un entretien minimum doit être réalisé dans la journée. A chaque récréation et chaque fois que cela est nécessaire, la classe dans laquelle l'agent est affectée sera nettoyée et remise en ordre.

Après chaque activité, l'enseignant devra veiller à mettre à la disposition de l'ATSEM un temps de nettoyage adapté à l'activité proposée.

L'ATSEM a en charge certaines missions quotidiennes d'entretien :

- Organise le rangement et effectue le rangement du matériel pédagogique de la classe
- Organise le rangement des locaux scolaires en collaboration avec les enseignants
- Nettoie et entretient le matériel pédagogique et de couchage
- Maintient la salle d'eau et les sanitaires en état de propreté dans la journée
- Entretien table et chaises des classes

L'entretien quotidien des locaux scolaires (hors tables et chaises) et des salles annexes est effectué par les agents d'entretien (vider les poubelles, balayer et nettoyer les sols).

Le grand nettoyage a lieu lors des petites et les grandes vacances. Les ATSEM en ont la charge. Les agents nettoient et entretiennent en profondeur les locaux scolaires, le mobilier, les sanitaires, et gèrent le linge.

Des aménagements peuvent être apportés à cette règle pour des nécessités de service.

3- Participation à la communauté éducative

Les ATSEM font partie de la communauté éducative et participent de ce fait à certaines rencontres de l'équipe.

- Rencontre de l'équipe éducative

Le directeur doit également réunir le personnel municipal en début d'année scolaire en présence du responsable de service pour mettre au point l'organisation de travail. Chaque fois que cela est jugé nécessaire, le directeur ou la collectivité pourront réunir les agents. Les ATSEM peuvent aussi être invité en conseil de maîtres pour aborder un problème particulier concernant un enfant, régler un conflit ou proposer de nouveaux modes de fonctionnement.

- Conseil d'école

Les ATSEM sont invités à assister au conseil d'école avec voix consultative pour les questions les concernant depuis le décret n°85-502 du 13 mai 1985.

- Participation à la réflexion sur le Projet Éducatif Territorial

Les ATSEM faisant partie intégrante des équipes éducatives sont invités à participer régulièrement aux réunions de concertation et de travail sur le PEDT. Ces agents œuvrent à la continuité éducative entre les temps scolaires et les temps périscolaires.

- Relation Ville/ Directeur

Les emplois du temps des agents devront être remis au responsable du service Éducation en tout début d'année scolaire.

Le directeur devra veiller au respect par ses collègues des missions et tâches confiées aux ATSEM.

En cas de problème avec un agent, le responsable du service Éducation devra immédiatement en être informé.

4- Fonction d'animation en école maternelle

La collectivité est responsable des actions conduites pendant le temps de la pause méridienne et les Temps d'Activités Périscolaires.

Ces activités se déroulent en dehors du temps scolaire (heures légales). Elles prolongent le service public de l'éducation et ont un caractère facultatif (art. 1-551-1 du code de l'éducation).

Il s'agit essentiellement du temps du repas et des Parcours Educatifs.

Ces actions doivent se situer dans la continuité du projet d'école et plus globalement du Projet Educatif Territorial en conservant, pour chaque ATSEM, des possibilités d'initiatives.

Lorsqu'elles se déroulent dans l'enceinte des locaux scolaires (salles d'activités, bibliothèque, etc.), un planning d'utilisation des lieux doit être fixé, l'utilisation des locaux scolaires en dehors du temps scolaire relevant de la seule compétence du Maire.

- Pause méridienne

L'ATSEM est chargé d'apporter une aide aux enfants à l'occasion des repas. Il participe à l'éducation et assistance des enfants pendant les repas: viande à couper, boisson à se verser, apprentissage de la propreté, de la correction à table, éducation au goût et à la diversité alimentaire.

Les agents sont aussi chargés du pointage sur tablettes des enfants qui fréquentent le restaurant scolaire.

Ces actions sont menées à la demande et sous la responsabilité de la collectivité territoriale et seront formalisées.

L'animation du temps de midi consiste à proposer aux enfants des activités diverses. Ces activités doivent être de courte durée, accessibles à tous et ne pas se confondre avec les activités pédagogiques de l'école.

- Parcours Educatifs

Les Parcours se déroulent dans l'enceinte de l'école 1 fois par semaine de 14h à 16h

Les agents sont chargés de mettre en œuvre les objectifs fixés par les partenaires éducatifs dans le cadre du Projet Éducatif Territorial et du projet pédagogique. Les ATSEM, assistés de renforts, sont chargés d'organiser la prise en charge des enfants et la mise en place d'un projet d'animation. L'animation des Parcours consiste à proposer aux enfants des activités diverses.

Ces activités doivent être de courte durée, accessibles à tous, respectant le repos de l'enfant et ne pas se confondre avec les activités pédagogiques de l'école.

Les agents sont aussi chargés du pointage sur tablettes des enfants qui fréquentent les Parcours.

Ces actions sont menées à la demande et sous la responsabilité de la collectivité territoriale et seront formalisées.

III- STATUT ET RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'ATSEM est mis à la disposition de l'école maternelle et se trouve placé sous la responsabilité du directeur d'école, uniquement pendant le temps scolaire.

Il existe donc une dépendance fonctionnelle de l'ATSEM à l'égard du Directeur, pendant cette même période.

Cependant l'autorité hiérarchique est exercée par l'autorité territoriale à travers son représentant. Les ATSEM sont rattachés au Pôle Éducation Enfance Jeunesse, leur supérieur hiérarchique est le chef du service Éducation.

1- Le statut, déroulement de carrière et formations

- Le statut

Les ATSEM constituent un cadre d'emplois de la filière sanitaire et sociale de catégorie C, régi par les dispositions du décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié.

Ils sont soumis au Statut Général de la Fonction Publique Territoriale (Titre 1: loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et Titre 3: loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

- Le recrutement et déroulement de carrière

Selon l'article R 412-127 du Code des Communes, la commune a l'obligation de mettre au moins un ATSEM à disposition d'une école maternelle.

Le recrutement en qualité d'ATSEM intervient après inscription sur liste d'aptitude.

Sont inscrits sur cette liste d'aptitude les candidats déclarés admis à un concours sur titre avec épreuves, ouvert aux titulaires du certificat d'aptitude professionnelle Petite Enfance.

Sauf dérogation réglementaire et après avis du Directeur d'école, l'autorité territoriale nomme l'agent en qualité de stagiaire pour une durée d'un an.

Après avis du Directeur d'école, l'autorité territoriale peut dans les formes réglementaires mettre fin aux fonctions d'un ATSEM (Article R 414-29 du Code des Communes).

L'affectation peut être modifiée à leur demande ou à la demande de l'autorité territoriale après avis du directeur en cas de création de poste sur un autre établissement de la commune.

Les ATSEM sont affectés collectivement à l'école et peuvent donc intervenir dans une section ou une autre, selon les besoins et l'organisation interne et globale de l'école.

L'affectation des ATSEM entre les classes est de la compétence du Directeur, après concertation avec l'autorité territoriale et les ATSEM.

A chaque rentrée scolaire ou pendant l'année, « des roulements » peuvent être instaurés par le Directeur en concertation avec les ATSEM, afin que le personnel « alterne », dans les sections petits/moyens/grands.

- Les horaires

Les horaires sont appliqués conformément au protocole d'accord sur l'Aménagement du Temps de Travail en vigueur dans la collectivité.

L'amplitude horaire est définie de manière à assurer l'ouverture des écoles maternelles.

Les ATSEM devront donc pouvoir disposer, dans le cadre d'une journée continue, d'un **temps de repos de 30**

minutes de 14h15 à 14h45 les jours scolaires et 30 minutes à définir entre 11h15 et 12h15 les jours de Parcours Educatifs.

Durant ce temps, afin de permettre aux enseignants de décroiser les classes de MS et GS, un agent-renfort viendra en surveillance de la sieste.

Les plannings de travail des agents sont établis par l'autorité territoriale et communiqués au Directeur de l'école. Ainsi, un roulement par équipes de deux agents est organisé de la manière suivante :

- semaine 1 : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h00 à 16h45
- semaine 2 : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 08h00 à 16h45 et mercredi de 08h15 à 12h15.

Il convient ainsi de rappeler qu'en cas de présence d'une partie de l'équipe **la priorité devra être donnée aux classes d'enfants les plus jeunes. Cette règle vaut également en cas d'absence de personnel et de non remplacement.**

A chaque rentrée scolaire, un emploi du temps détaillé sera remis à chaque ATSEM définissant les heures travaillées.

- L'évaluation

Les ATSEM, comme tous les fonctionnaires territoriaux, doivent faire l'objet d'une appréciation annuelle.

La fiche d'appréciation annuelle est un document émanant de l'autorité territoriale et interne à celle-ci dans son organisation hiérarchique.

Malgré tout, un avis du directeur d'école pourra être porté après sollicitation du service Éducation par le biais d'une grille d'évaluation transmise par la collectivité.

En dernier lieu, l'autorité territoriale décide de l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimum ou maximum.

La révision de l'appréciation peut être demandée par l'agent et soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

2- Congés et absences

- Congés

Toutes dispositions doivent être prises pour permettre aux ATSEM de bénéficier de leurs droits à la formation professionnelle et permanente sur le temps de travail.

Les agents spécialisés peuvent être tenus de suivre des actions de formation professionnelle lorsque ces dernières ont pour but d'acquies, de maintenir ou de parfaire une qualification professionnelle dans le cadre de leurs fonctions.

On peut distinguer plusieurs catégories de formation :

- La formation professionnelle ;
- La formation personnelle (congé formation) ;
- La préparation aux concours et examens d'accès à la Fonction Publique Territoriale ou à un grade supérieur.

En cas d'absence d'un agent pendant le temps de formation, son remplacement ne sera pas automatique.

Les ATSEM bénéficient, au même titre et dans les mêmes conditions que l'ensemble des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, des congés annuels fixés par le protocole d'accord sur l'Aménagement du Temps de Travail.

Ces congés devront être pris conformément à la Note Spécifique de la D.E.E.J durant les vacances scolaires. Des dérogations pourront être admises en accord avec le responsable de service et après information auprès

de l'école.

Pendant les congés scolaires, les ATSEM pourront, à titre exceptionnel, exercer leurs missions temporairement dans d'autres services dans des fonctions correspondant aux dispositions du Titre 1 article 2 du décret n° 92-850 du 28 août 1992 quand la nature du service public le justifie.

- Protocole de remplacement

Le remplacement d'un agent absent ne sera pas systématique et étudié au cas par cas selon les situations. Une réorganisation du personnel pourra être opérée afin de prioriser les classes de petites sections.

XI - ABSENCES POUR MALADIE, ACCIDENT DE SERVICE ET CONGES DE MATERNITÉ

Dans le cas de maladie ou d'accident, l'ATSEM doit en informer le plus rapidement possible le Directeur d'école, son responsable hiérarchique et adresser à la collectivité employeur un certificat médical dans les 48 heures.

Les droits statutaires à congé maladie sont différents selon le statut de l'agent :

- *Fonctionnaires affiliés CNRACL > 28 heures* : article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié
- *Fonctionnaires non affiliés CNRACL < 28 heures* : décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié
- *Agents non titulaires de Droit Public* : décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié

L'autorité territoriale signale au Directeur toute absence d'un ATSEM. Son remplacement sera effectué dans les meilleurs délais, selon les possibilités mais ne sera pas automatique.

XII - AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

Le protocole d'accord sur l'ATT fixe les conditions dans lesquelles des autorisations d'absence peuvent être accordées aux agents à l'occasion de certains événements familiaux.

L'autorité territoriale peut refuser une autorisation d'absence si les nécessités absolues du service l'exigent.

XIII - DROIT SYNDICAL

Toutes dispositions doivent être prises pour permettre aux ATSEM de bénéficier des dispositions relatives à l'exercice du droit syndical, conformément au décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale.

XIV - VISITE MÉDICALE - VACCINATIONS

L'ATSEM sera convoqué à une visite médicale annuelle obligatoire du travail par l'autorité territoriale pendant le temps de travail.

Un arrêté du Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité, en date du 15 mars 1991, fixe la liste des établissements, dont font partie les écoles maternelles, au sein desquels les personnels doivent subir les vaccinations obligatoires prévues par le Code de la Santé publique:

- B.C.G.
- vaccination D.T.P (Diphtérie, tétanos, poliomyélite)
- vaccin contre l'hépatite B

XV – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

D'une manière générale, les directions d'écoles devront veiller au respect de la réglementation relative aux conditions de travail du personnel municipal placé sous leur responsabilité.
Pour se faire, ils pourront être destinataires de tout document relatif à ce domaine.

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, l'ATSEM doit alerter sa direction et/ou le service des ressources humaines de toute anomalie éventuelle qui pourrait avoir une incidence sur les conditions de travail, la sécurité et la santé des agents.

Dans le cadre de l'Évaluation des Risques Professionnel L'ATSEM devra être équipé par la collectivité d'une tenue vestimentaire et/ou d'Équipements de Protection Individuelle conforme aux normes d'hygiène et de sécurité (blouse, gants, chaussures de travail antidérapantes...)

Le port du gilet haute visibilité est obligatoire pour tout accompagnement des enfants sur ou à proximité des voies de circulation routière.

L'ATSEM doit se conformer aux consignes de sécurité propres aux locaux scolaires et à celles qui s'appliquent au personnel (plan de prévention de mise en sécurité, évacuation incendie, premières attaques au feu, premiers secours ...). Des formations sont dispensées aux ATSEM (incendies, habilitations électriques, premiers secours...).

Annexe V

La tarification des services municipaux

(au 1^{er} janvier 2021)

x RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est assurée par la cuisine centrale municipale.

Les repas sont produits tous les jours pour être livrés dans les différents restaurants satellites.

Le tarif s'établit en fonction du quotient familial établi par la CAF au 1er janvier de l'année.

Un tarif, majoré de 30 %, est prévu pour les repas consommés sans réservation.

Conformément au règlement intérieur de la restauration scolaire, les repas doivent être réservés par les familles au moins 15 jours avant la consommation.

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs	Tarifs majorés	Tarifs PAI et repas froids
Restauration scolaire	0 < QF < 620	1,00 €	1,30 €	0,52 €
	620,01 < QF < 905	2,00 €	2,60 €	1,05 €
	905,01 < QF < 1200	2,80 €	3,64 €	1,47 €
	1200,01 < QF < 1500	3,10 €	4,03 €	1,63 €
	1500,01 < QF < 1800	3,60 €	4,68 €	1,89 €
	QF > 1800,01	4,10 €	5,33 €	2,15 €

x ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les petits Tarnosiens de 3 à 10 ans fait l'objet d'une délégation de service public. Il permet aux enfants de bénéficier de l'accueil périscolaire matin et soir et du centre de loisirs des mercredis après-midi et des vacances scolaires.

L'accueil de loisirs jeunesse (11 – 17 ans) est animé par le services jeunesse.

Par ailleurs, le service des animations sportives propose des activités extrascolaires aux enfants et aux jeunes de la commune.

→ ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Activité	Quotient Familial (CAF)	Allocataire CAF		Non allocataire	
		Matin ou Soir	Matin et Soir	Matin ou Soir	Matin et Soir
Accueil périscolaire	0 < QF < 620	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	620,01 < QF < 905	0,98 €	1,65 €	1,13 €	2,06 €
	905,01 < QF < 1200	1,03 €	1,75 €	1,13 €	2,06 €
	1200,01 < QF < 1500	1,03 €	1,75 €	1,24 €	2,27 €
	1500,01 < QF < 1800	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €
	QF > 1800,01	1,13 €	1,85 €	1,24 €	2,27 €

x → CENTRE DE LOISIRS 3 – 10 ANS

Activité	Quotient Familial (CAF)	Mercredi (+ repas)	1/2 journée sans repas	Journée
Allocataire CAF	0 < QF < 620	6,10 €	4,60 €	8,20 €
	620,01 < QF < 905	7,00 €	5,10 €	8,40 €
	905,01 < QF < 1200	7,30 €	5,60 €	8,70 €
	1200,01 < QF < 1500	7,80 €	6,00 €	9,20 €
	1500,01 < QF < 1800	9,40 €	6,60 €	10,50 €
	1800,01 < QF < 2300	15,10 €	11,40 €	16,10 €
	QF > 2300	16,50 €	13,30 €	17,80 €
Non allocataire CAF**	0 < QF < 620	9,50 €	7,50 €	10,80 €
	620,01 < QF < 905	10,35 €	8,35 €	13,30 €
	905,01 < QF < 1200	10,35 €	8,35 €	14,10 €
	1200,01 < QF < 1500	11,00 €	9,10 €	17,00 €
	1500,01 < QF < 1800	11,55 €	9,30 €	17,50 €
	1800,01 < QF < 2300	15,70 €	13,00 €	21,20 €
	QF > 2300	17,60 €	15,00 €	22,60 €

*ATL déductible du tarif (QF < 786)

Certaines animations, qui nécessitent l'intervention d'un prestataire, pourront faire l'objet d'une tarification complémentaire, venant s'ajouter au prix de journée et de demi-journée. Ces dernières, qui nécessitent l'intervention de prestataire, auront un coût pouvant varier entre 1 et 4 euros.

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

→ ACCUEIL DE LOISIRS 11-17 ANS

Le pôle jeunesse propose un accueil de loisirs sans hébergement pour les jeunes tarnosiens de 11 à 17 ans.

L'inscription s'effectue sur la base d'une adhésion annuelle qui couvre une année scolaire et qui permet aux jeunes Tarnosiens d'accéder à des activités gratuitement tout au long de l'année.

Font toutefois l'objet d'une tarification les activités en extérieur.

Activité	Tarifs
Adhésion annuelle Accueil de loisirs sans Hébergement pour les 11-17 ans*	8,00 €
Animation extérieure sans prestation	4,00 €
Animation extérieure avec prestation	9,00 €

Des séjours sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

x **ANIMATIONS SPORTIVES**

Le service des animations sportives organise des temps d'activités sportives à divers moments de l'année.

Activité	Quotient familial CAF	Tarifs
École des sports (année scolaire)		30,00 €
Activité Sport Adultes (année scolaire)		30,00 €
Activité Sport Senior (année scolaire)		30,00 €
Carte annuelle tennis municipal (année scolaire)		20,00 €
Sorties sportives	Sortie sans prestation	4,00 €
	Sortie avec prestation	9,00 €
ALSH Sport vacances	QF < 449	18,00 €
	QF > 786,01	18,00 €
	Allocataire sans ATL	18,00 €
	Non allocataire	18,50 €
		+ 30,00 € supplément surf

Des séjours sportifs sont également organisés dont les tarifs sont fixés à la rubrique SÉJOURS.

x **SÉJOURS**

Dans le cadre de ses activités extrascolaires, sportives et culturelles, des séjours sont organisés soit par la commune, soit par le délégataire de service public.

La tarification de ces séjours est organisée sur la base du quotient familial de la CAF.

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs			
		5 jours	4 jours	3 jours	2 jours
Séjours automne- printemps- été en France	0 < QF < 620*	78,00 €	62,00 €	46,00 €	31,00 €
	620,01 < QF < 905	88,00 €	70,00 €	49,00 €	35,00 €
	905,01 < QF < 1200	92,00 €	74,00 €	53,00 €	38,00 €
	1200,01 < QF < 1500	98,00 €	78,00 €	56,00 €	42,00 €
	1500,01 < QF < 1800	115,00 €	90,00 €	65,00 €	45,00 €
	1800,01 < QF < 2300	140,00 €	110,00 €	75,00 €	55,00 €
	QF > 2300	160,00 €	130,00 €	95,00 €	70,00 €

*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF – QF < 786

En cas de séjour plus long, sauf délibération spécifique, un supplément de 20 % / jour sera appliqué au tarif 5 jours

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs	
		5 jours	4 jours
Séjours d'été à l'étranger	0 < QF < 620*	120,00 €	100,00 €
	620,01 < QF < 905	120,00 €	100,00 €
	905,01 < QF < 1200	160,00 €	120,00 €
	1200,01 < QF < 1500	250,00 €	180,00 €
	1500,01 < QF < 1800	260,00 €	210,00 €
	1800,01 < QF < 2300	280,00 €	220,00 €
	QF > 2300	390,00 €	250,00 €

*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF – QF < 786 pour les séjours organisés dans les pays européens
En cas de séjour plus long, sauf délibération spécifique, un supplément de 20 % / jour sera appliqué au tarif 5 jours

Activité	Quotient Familial (CAF)	Tarifs	
		5 jours	4 jours
Séjours d'Hiver	0 < QF < 620*	117,00 €	90,00 €
	620,01 < QF < 905	130,00 €	100,00 €
	905,01 < QF < 1200	185,00 €	120,00 €
	1200,01 < QF < 1500	265,00 €	170,00 €
	1500,01 < QF < 1800	320,00 €	210,00 €
	1800,01 < QF < 2300	380,00 €	240,00 €
	QF > 2300	390,00 €	250,00 €

*ATL déductible du tarif pour les allocataires CAF pour QF < 786

x AIDES AUX FAMILLES

La municipalité, dans le cadre de sa politique d'accompagnement des familles, prévoit des aides au financement de différents séjours auxquels pourraient être amenés à participer leur(s) enfant(s).

Deux types d'aides sont possibles :

- **l'aide au départ en vacances** : elle s'applique sur les séjours dits de loisirs durant les vacances scolaires, pour les familles ne bénéficiant pas de l'aide apportée par le Conseil Départemental des Landes (QF >905,01) ;
- **l'aide aux séjours pédagogiques** : elle s'applique dans le cadre scolaire à l'occasion des départs organisés par les établissements scolaires

Activité	Quotient familial CAF	Montant /jour
Aide au départ en vacances	905,01 < QF < 1200	20,00 €
	1200,01 < QF < 1500	15,00 €
	1500,01 < QF < 1800	10,00 €
	QF > 1800,01	5,00 €

Activité	Montant
Aide au financement des séjours dits pédagogiques	20 % de la participation familiale plafonné à 100,00 €

Annexe VI

LES PARTENAIRES DIVERS

Partenaires culturels locaux

Mairie de Tarnos – 14 boulevard J Duclos – 40220 TARNOS – 05 59 64 49 53
14 boulevard Jacques Duclos – 40220 TARNOS
- École Municipale de Musique
- Mission d’action culturelle
- Médiathèque

Communauté de communes du Seignanx – Maison Clairbois - 1526 avenue Barrere – 40390 ST-MARTIN DE SEIGNANX - 05 59 56 61 61

Conseil Départemental des Landes - 23 rue Victor Hugo – 40000 MONT-DE-MARSAN – 05 58 05 41 41

Les partenaires associatifs

Voir le site internet de la ville : <https://www.ville-tarnos.fr/annuaire-des-associations>

Autres

Cinéma ATALANTE – 3-5 Quai de l’Amiral Sala – 64100 BAYONNE - 05 59 55 76 63
Cinéma LE RIO – Allées Marine – 401302 CAPBRETON -05 58 72 29 84
Salon du Livre de la Jeunesse d’Hossegor – 18 avenue de Paris – 40150 HOSSEGOR – 05 58 41 79 10 – salondulivre@hossegor.fr

Partenaires sportifs locaux

Mairie de Tarnos – 14 boulevard J Duclos – 40220 TARNOS – 05 59 64 49 53
- Service des animations sportives

Terre Buissonnière (Car à pattes) – 20 rue des Cordeliers – 64100 BAYONNE – 07 81 32 12 73

Les associations sportives diverses

Voir le site internet de la ville : <https://www.ville-tarnos.fr/annuaire-des-associations>

Autres

UNSS

Les partenaires sur l’environnement

Mairie de Tarnos – 14 boulevard J Duclos – 40220 TARNOS – 05 59 64 49 53
Service Environnement
Service Espaces Verts
Service Mobilité

Communauté de communes du Seignanx – Maison Clairbois - 1526 avenue Barrere – 40390 ST-MARTIN DE SEIGNANX- 05 59 56 61 61

Conseil Départemental des Landes - 23 rue Victor Hugo – 40000 MONT-DE-MARSAN – 05 58 05 41 41

Le SITCOM – 62 Chemin du Bayonnais – 40230 BÉNESSE MAREMNE – 05 58 72 03 94

Le SYDEC – Rue de la Grande Baye – 40220 TARNOS – 05 59 64 47 50

Le CPIE (Centre Permanent d’Initiative pour l’Environnement) – Ferme d’Arremont – 40390 ST-ANDRE DE SEIGNANX – 05 59 56 16 20

Le Syndicat mixte des mobilités – Communauté d’agglomération – 64100 BAYONNE -

<https://www.communaute-paysbasque.fr/la-communaute-pays-basque/lorganisation/les-autres-instances/le-syndicat-des-mobilites-pays-basque-adour>

Terre Buissonnière (Car à pattes) – 20 rue des Cordeliers – 64100 BAYONNE – 07 81 32 12 73

L’aide aux enfants en difficulté - Les contacts utiles

Maison Landaise des Personnes Handicapées (MLPH) -

836 avenue Eloi Ducom - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél. 05 58 51 53 73 - Fax 05 58 46 12 54 - mlph@landes.fr - <https://www.handicaplantes.fr>

M. FRINGANT - Coordonnateur du PIAL (pôle d'inclusion d'accompagnement localisé) Tarnos, Principal du Collège Langevin-Wallon de Tarnos - 05 59 64 65 51

Florian Barrière, Enseignant référent Handicap - Secteur Tyrosse Cote Sud

Collège Jean-Claude Sescousse - 2 avenue du Parc - 40230 ST-VINCENT DE TYROSSE

Julien FERNANDEZ, Chargé de Mission Handicap Loisirs pour tous

3 allée de la Solidarité - 40000 MONT-DE-MARSAN - Tél. 05 58 06 89 86

SESSAD - 10 rue Gellibert - 40790 ST-PAUL LES DAX - cs.sessadlso@lepep40.org

Mme VERGNOLLE-BEZINEAU, Directrice,

M. David LAILHEUGUE, Chef de Service

CMPP - 13 avenue de l'Interne Jacques Loeb - 64100 BAYONNE - 05 59 44 39 54

Centre Médico Scolaire – 1 rue des Vergnes – 40100 DAX – Tél. 05 58 90 11 20 –

cmsdax@ac-bordeaux.fr

Docteur Pouban, Médecin scolaire